

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin & Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin

Rapport d'activités 2023



*Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin
Maison des Services au Public - 6 rue Ernest Delbet - 77320 La Ferté-Gaucher*

Rapport d'activité présenté en comité de pilotage le 20/02/2024

Table des matières

TABLE DES FIGURES	4
TABLE DES TABLEAUX	5
1. PRESENTATION DU SMAGE DES DEUX MORIN	6
1.1. COMPETENCE : MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN	6
1.2. COMPETENCE : GESTION DE MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)	7
1.3. GOUVERNANCE ET INSTANCES SYNDICALES	7
1.3.1. <i>Les adhérents du SMAGE 2 Morin</i>	8
1.3.2. <i>Les membres du Bureau et du comité syndical du SMAGE 2 Morin</i>	8
2. ACTIVITES DU SMAGE DES DEUX MORIN ET DE LA CLE DES DEUX MORIN	9
2.1. LES REUNIONS DES COMITES SYNDICAUX ET DE COMMISSION LOCALE DE L'EAU	9
2.2. LES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRE	10
3. COMPETENCE MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN	10
3.1. PRISE EN COMPTE DU SAGE DES DEUX MORIN DANS LES PROJETS DU TERRITOIRE	10
3.2. AVIS RENDUS PAR LA CLE 2 MORIN	11
3.3. PARTICIPATION AUX PROJETS DES BASSINS VERSANT DU PETIT ET DU GRAND MORIN	12
3.4. LE PROGRAMME D'ETUDE PREALABLE (PEP) DES DEUX MORIN	13
3.4.1. <i>Animation du PEP</i>	13
3.4.2. <i>Etude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin, identification des zones d'expansion de crues, et définition d'une stratégie d'aménagement et de gestion des ouvrages hydrauliques</i> .	17
3.4.3. <i>Extension de la plateforme collaborative « EpiSeine » relative aux risques inondations au territoire des Deux Morin</i>	18
3.4.4. <i>Etude visant à définir les besoins dans la perspective de la structuration d'un réseau de surveillance</i> .	18
3.4.5. <i>Accompagnement des collectivités territoriales pour l'inscription aux dispositifs Vigicrues Flash et APIC</i>	19
3.4.6. <i>Accompagnement des collectivités dans l'élaboration et la mise à jour de leurs plans (inter)communaux de sauvegarde</i>	19
3.4.7. <i>Favoriser la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme</i>	20
3.5. ÉTUDE GLOBALE RUISSELLEMENT SUR LES BASSINS VERSANT DU PETIT ET DU GRAND MORIN	20
3.6. VEILLE DES POLLUTIONS CHIMIQUES ET PHYSIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DU GRAND MORIN	23
4. COMPETENCE : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)	25
4.1. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	25
4.1.1. <i>L'EPAGE du Grand Morin</i>	25
4.1.2. <i>Animation et mise en œuvre du Contrat Territorial Eau & Climat (CTEC)</i>	25
4.2. RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE	29
4.2.1. <i>Opération de restauration du Grand Morin Amont sur 6 ouvrages - 2017</i>	29
4.2.2. <i>Opération de restauration du Grand Morin sur 6 ouvrages - 2021</i>	30
4.2.3. <i>Projet de restauration de la continuité écologique sur le Vannetin</i>	31
4.3. RESTAURATION DE ZONES HUMIDES	32
4.3.1. <i>Opération de restauration des zones humides sur 7 sites</i>	32
4.3.2. <i>Etude globale de délimitation des zones humides et de caractérisation de leur état fonctionnel</i>	34
4.4. RESTAURATION DE L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU	35
4.4.1. <i>Problématiques d'érosion de berge</i>	35
4.4.2. <i>Emergence de projet de restauration de l'hydromorphologie du Vannetin à Choisy-en-Brie</i>	37
4.5. TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LE GRAND MORIN ET SES AFFLUENTS : PROGRAMME PLURIANNUELS DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN (PPRE)	40
4.5.1. <i>Entretien de ripisylve de l'Aubetin 2021</i>	40
4.5.2. <i>Entretien de ripisylve du Grand Morin aval 2022</i>	41
4.5.3. <i>Entretien de ripisylve du Grand Morin amont 2022</i>	42
4.5.4. <i>Entretien de ripisylve de l'Aubetin 2022</i>	43
4.5.5. <i>Entretien de ripisylve du ru du Mesnil aval</i>	43
4.5.6. <i>Entretien de ripisylve du Grand Morin 2023</i>	44
4.5.7. <i>Entretien de ripisylve Aubetin 2023</i>	46
4.5.8. <i>Travaux de désembâclement</i>	47
4.5.9. <i>Valorisation du bois sur l'année 2023</i>	48
4.5.10. <i>Inventaire des espèces invasives dans les lits majeurs du Grand Morin et de ses affluents</i> :	49
4.6. PREVENTION DES INONDATIONS	50

4.6.1.	<i>Étude : diagnostic et propositions de solutions de lutte contre les dysfonctionnements hydrauliques sur les rus du chemin des roches, le ru Mesnil et le ru Vaudessard</i>	50
4.6.2.	<i>Suivi des travaux sur la grille du ru de Lochy</i>	53
4.6.3.	<i>Extraction de sédiments dans le bras secondaire entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert</i> 54	
4.6.4.	<i>Suivi des phénomènes de crues</i>	55
5.	ACTIONS DE COMMUNICATIONS ET DE SENSIBILISATIONS	56
5.1	EVENEMENTS AUPRES DU GRAND PUBLIC.....	56
5.1.1.	<i>Jardin des mots</i> :	56
5.1.2.	<i>La fête de la Nature à Mouroux</i> :	57
5.2	SENSIBILISATION AUPRES DU GRAND PUBLIC.....	58
5.2.1.	<i>Site internet</i> :	58
5.2.2.	<i>Réseaux sociaux</i> :	58
6.	ACTIVITES DE L'EQUIPE DU SMAGE 2 MORIN	60
6.1	ORGANIGRAMME DU SMAGE DES DEUX MORIN	60
6.2	MISSIONS QUOTIDIENNES DE L'EQUIPE DU SMAGE 2 MORIN :	61
7.	LES FINANCES	62
7.1	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL	62
7.1.1.	<i>L'Agence de l'Eau Seine-Normandie</i>	62
7.1.2.	<i>Le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires</i>	62
7.1.3.	<i>La Région Grand Est</i>	62
7.2	SUBVENTIONS DES OPERATIONS DU SMAGE 2 MORIN	62
7.2.1.	<i>L'Agence de l'Eau Seine-Normandie</i>	62
7.2.2.	<i>Le Département de Seine-et-Marne</i>	62
7.2.3.	<i>Cotisation des intercommunalités</i>	63
8.	ANNEXES	64
8.1	ESTIMATION DES TEMPS PASSES DE L'EQUIPE DU SMAGE 2 MORIN EN 2023.....	64
8.1.1.	<i>Estimation du temps – Poste responsable des service et animatrice du SAGE des Deux Morin</i>	64
8.1.2.	<i>Poste de chargé(e) de mission risque inondation et d'animation du PEP 2 Morin</i>	66
8.1.3.	<i>Poste de gestionnaire comptable</i>	67
8.1.4.	<i>Poste de Responsable Gestion de Milieux Aquatique / Animatrice du CTEC du Grand Morin (restauration des milieux aquatiques)</i>	68
8.1.5.	<i>Poste de Technicien des milieux aquatiques et zones humides</i>	69
8.1.6.	<i>Poste : animateur ruissellement (SMAGE 2 Morin) et milieux aquatiques (SMBAPM)</i>	70
8.2	BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN	71

Table des figures

Figure 1 : Carte des périmètres de compétence du SMAGE des Deux Morin	6
Figure 2 : Enjeux du SAGE des Deux Morin.....	7
Figure 3 : Items de la compétence GEMAPI.....	7
Figure 4 : Carte des intercommunalités sur le périmètre du SMAGE des Deux Morin	8
Figure 5: Périmètre du PEP des Deux Morin.....	16
Figure 6 : Graphique de la répartition des financements du PEP des Deux Morin	17
Figure 7 : Carte des axes de ruissellement sur le périmètre du SMAGE 2 Morin.....	21
Figure 8 : Carte de la localisation des sous-bassins versant sélectionnés	22
Figure 9: Résultats de deux scénarii modélisés pour le secteur de Saint-Germain-sur-Morin	22
Figure 10 : Fiche : exemple de possibilités de mise en œuvre sur le secteur de Guérard et de Serbonne..	23
Figure 11 : Carte des structures compétentes en GEMAPI – dont l'EPAGE du Grand Morin.....	25
Figure 12 : Carte du périmètre du CTEC du Grand Morin et ses affluents	26
Figure 13 : Carte des ouvrages concernés par l'étude de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Grand Morin en cours – Source : SIVHM	29
Figure 14 : Carte concernant les études de restauration de la continuité écologique – Source : SMAGE 2 MORIN.....	30
Figure 15 : Carte des ouvrages présents sur le Vannetin et localisation du seuil du Bois Fourneaux.....	32
Figure 16: Localisation des 7 sites.....	33
Figure 17 : Carte des secteurs à enjeux humide du SAGE des Deux Morin	35
Figure 18 : Schéma explicatif du phénomène d'érosion	36
Figure 19 : Carte des secteurs d'érosion constatés en 2023	37
Figure 20 : Carte de la localisation du projet de restauration de la morphologie du Vannetin	38
Figure 21 : Vannetin aménagé	39
Figure 22 : Carte de la zone d'étude de la tête de bassin versant du Vannetin	39
Figure 23 : Carte du secteur d'entretien de l'Aubetin (T1) - Source SMAGE2Morin.....	40
Figure 24 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2022 – Source : SMAGE 2 MORIN	41
Figure 25 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin 2022 – Source : SMAGE 2 MORIN.....	42
Figure 26 : Carte du secteur d'entretien de l'Aubetin 2022 (T2) - Source : SMAGE 2 MORIN	43
Figure 27 : Carte d'entretien du ru du Mesnil	44
Figure 28: Carte du secteur d'entretien du Grand Morin 2023 – Source : SMAGE 2 MORIN.....	45
Figure 29 : Carte du secteur d'entretien de L'Aubetin 2023 – Source : SMAGE 2 MORIN.....	46
Figure 30: Carte de recensement des EEI sur le Grand Morin.....	49
Figure 31 : Carte de localisation des secteurs concernés	51
Figure 32 : Exemples de mesures d'urgences préconisées sur les communes de Maisoncelles-en-Brie et la Haute-Maison	52
Figure 33 : Carte de localisation de la grille du ru de Lochy - Source : SMAGE 2 MORIN.....	53
Figure 34 : Photographie du piège à embâcle en amont de la grille du Ru de Lochy © SMAGE 2 Morin ...	53
Figure 35 : Carte de localisation des buses à nettoyer à Esbly – Source : SMAGE 2 Morin.....	54
Figure 36: Débordement du Grand Morin à Condé-Sainte-Libiaire - crue de décembre 2023	56
Figure 37 : Débordement de l'Aubetin à Pommeuse (Lavanderie) - crue de décembre 2023	56
Figure 38 : Photographies de Jardins des mots à Esternay 2023 ©SMAGE2Morin	57
Figure 39 : Photographies de la fête de la Nature à Mouroux 2023 ©SMAGE2Morin	57
Figure 40 : Extrait page d'accueil du site internet du SMAGE des Deux Morin.....	58
Figure 41: Page Facebook du SMAGE des 2 Morin.....	58
Figure 42: Page LinkedIn du SMAGE des 2 Morin.....	58

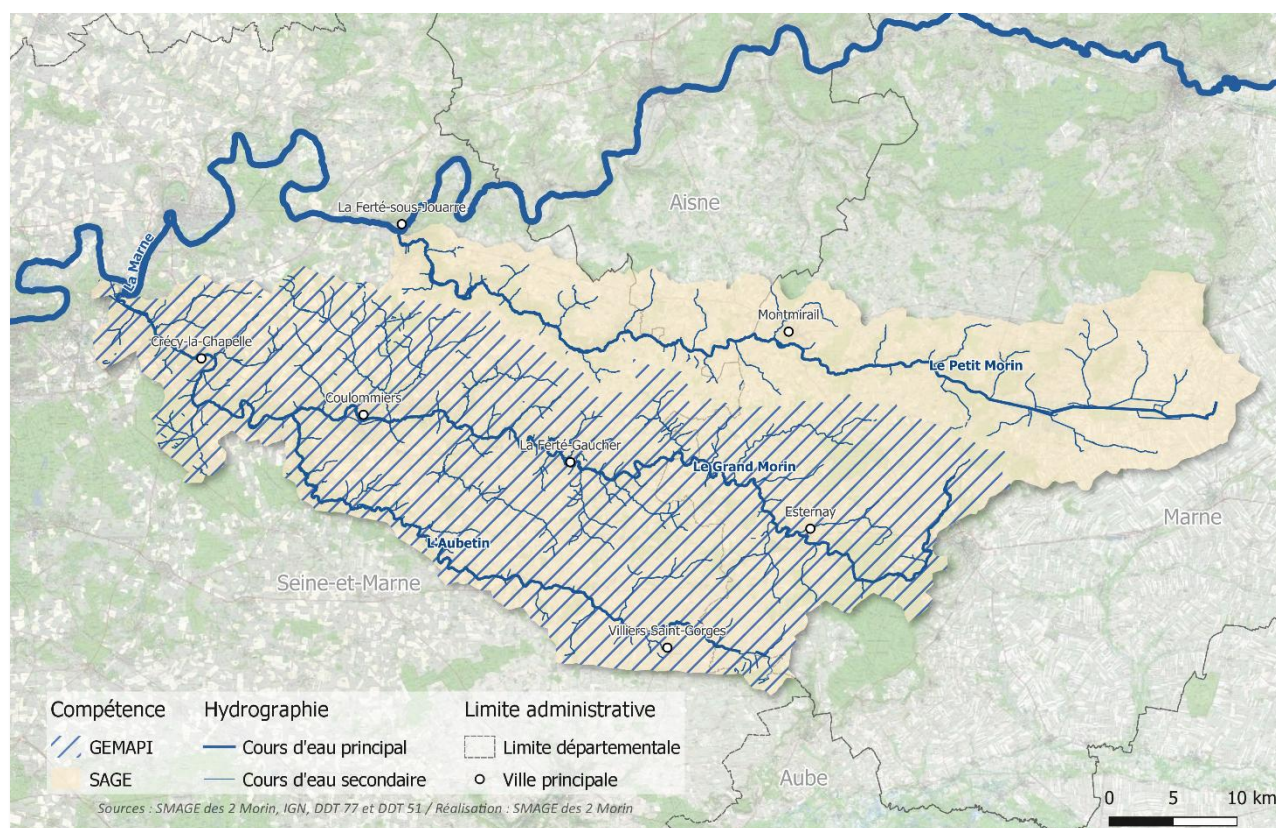
Table des tableaux

Tableau 1: Pollutions recensées en 2023	24
Tableau 2 : Avancement des actions du CTEC du Grand Morin et ses affluents	28
Tableau 3 : Récapitulatif des actions réalisées en 2023	31
Tableau 4 : Actions sur les problématiques d'érosion des berges en 2023	37
Tableau 5 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien secteur Aubetin (T1)	40
Tableau 6 : Entretien de ripisylve – Programme d'entretien du Grand Morin aval 2022	41
Tableau 7 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien du Grand Morin amont 2022 (T2) .	42
Tableau 8 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien secteur Aubetin 2022 (T2)	43
Tableau 9: Entretien de ripisylve – Programme 2023 d'entretien du Grand Morin.....	45
Tableau 10 : Entretien de ripisylve – Programme 2023 d'entretien de l'Aubetin.....	46
Tableau 11 : Travaux de désembaclement en 2023	47
Tableau 12 : Tableau de valorisation du bois 2023	49
Tableau 13: Tableau des espèces invasives recensées sur le territoire du bassin versant du Grand Morin	50
Tableau 14 : Tableau des actions menées en 2023	52
Tableau 15 : Cotisation des intercommunalités du SMAGE 2 Morin en 2023.....	63

1. Présentation du SMAGE des Deux Morin

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE 2 Morin) est un syndicat mixte fermé à la carte exerçant deux compétences :

- la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin depuis le 1er janvier 2018 sur les bassins versants du Grand Morin et du Petit Morin,
- la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2020, sur le bassin du Grand Morin uniquement (voir carte ci-dessous).



1.1. Compétence : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent : les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

Le SAGE constitue un outil réglementaire à la disposition des acteurs locaux, leur permettant d'atteindre les objectifs de qualité et de remplir l'obligation de résultat imposée dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SAGE a pour but de fixer des objectifs de qualité et de quantité de la ressource en eau à atteindre, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles, de répartir l'eau entre les différents acteurs afin de limiter les conflits d'usage, et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau. L'objectif du SAGE est donc de satisfaire les besoins sans porter atteinte à la ressource en eau.

Le territoire du SAGE des Deux Morin s'étend sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin soit 172 communes réparties sur trois Régions (Ile-de-France, Grand Est et Hauts-de-France) et trois départements (Seine-et-Marne 77, Marne 51 et Aisne 02). Ce territoire couvre environ 1800 km².

La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'état, etc.) a été primordiale dans l'élaboration de ce document. La Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée décisionnelle en charge de l'élaboration du SAGE, composée de 48 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état, est représentative des acteurs du territoire.

Le SAGE s'élabore en plusieurs étapes :

- 1) **L'état des lieux** recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les données manquantes. Cette phase importante est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 29 juin 2010.
- 2) **Le diagnostic** apporte une vision synthétique et objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Cette phase a été validée par la CLE le 31 mai 2011.
- 3) **La phase "tendances et scénarii"** est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette étape permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015, 2025, 2027, etc.). Ensuite, différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau, et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 8 novembre 2011 et ses scénarii alternatifs le 19 juin 2012.
- 4) **Le choix de la stratégie** permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée en février 2013.
- 5) **La rédaction des documents du SAGE** consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE ont été validés en janvier 2014. Les documents du SAGE ont ensuite fait l'objet d'une consultation des assemblées du 1er avril au 1er août 2014 et d'une enquête publique du 1er juin au 1er juillet 2015. Le SAGE des Deux Morin a été adopté par la CLE le 10 février 2016 et approuvé par arrêté inter-préfectoral le 21 octobre 2016.
- 6) **La mise en œuvre du SAGE** : Le SAGE des Deux Morin s'articule autour de 7 enjeux transversaux dont les objectifs sont d'atteindre le bon état des ressources en eaux. Pour y parvenir, toutes les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec les objectifs du PAGD et conformes avec le règlement dès l'entrée en vigueur du SAGE donc à la date de publication de son arrêté d'approbation. Pour garantir le respect des enjeux et des objectifs du SAGE, la Commission Locale de l'Eau doit être consultée pour émettre un avis. Un bilan de la mise en œuvre du SAGE en 2022 est annexé à ce rapport.



1.2. Compétence : Gestion de Milieux Aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis le 1er janvier 2020, le SMAGE des Deux Morin exerce la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin (dont ses affluents). Le Syndicat exerce en lieu et place de ses membres les missions constitutives de la compétence GEMAPI telles que définies aux alinéas 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement à savoir l'exécution de toutes études, travaux ou actions relevant de :

- L'aménagement du bassin versant ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux et plans d'eau, ainsi que de leurs accès ;
- La défense contre les inondations, à l'exclusion des inondations dues aux réseaux de collecte des eaux usées : conformément à l'article L. 566-1 du Code de l'Environnement ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.



1.3. Gouvernance et instances syndicales

1.3.1. Les adhérents du SMAGE 2 Morin

Les membres adhérents au SMAGE 2 Morin sont les intercommunalités des bassins versants du Petit et du Grand Morin à savoir :

Pour le département de la Seine-et-Marne : (6 intercommunalités)

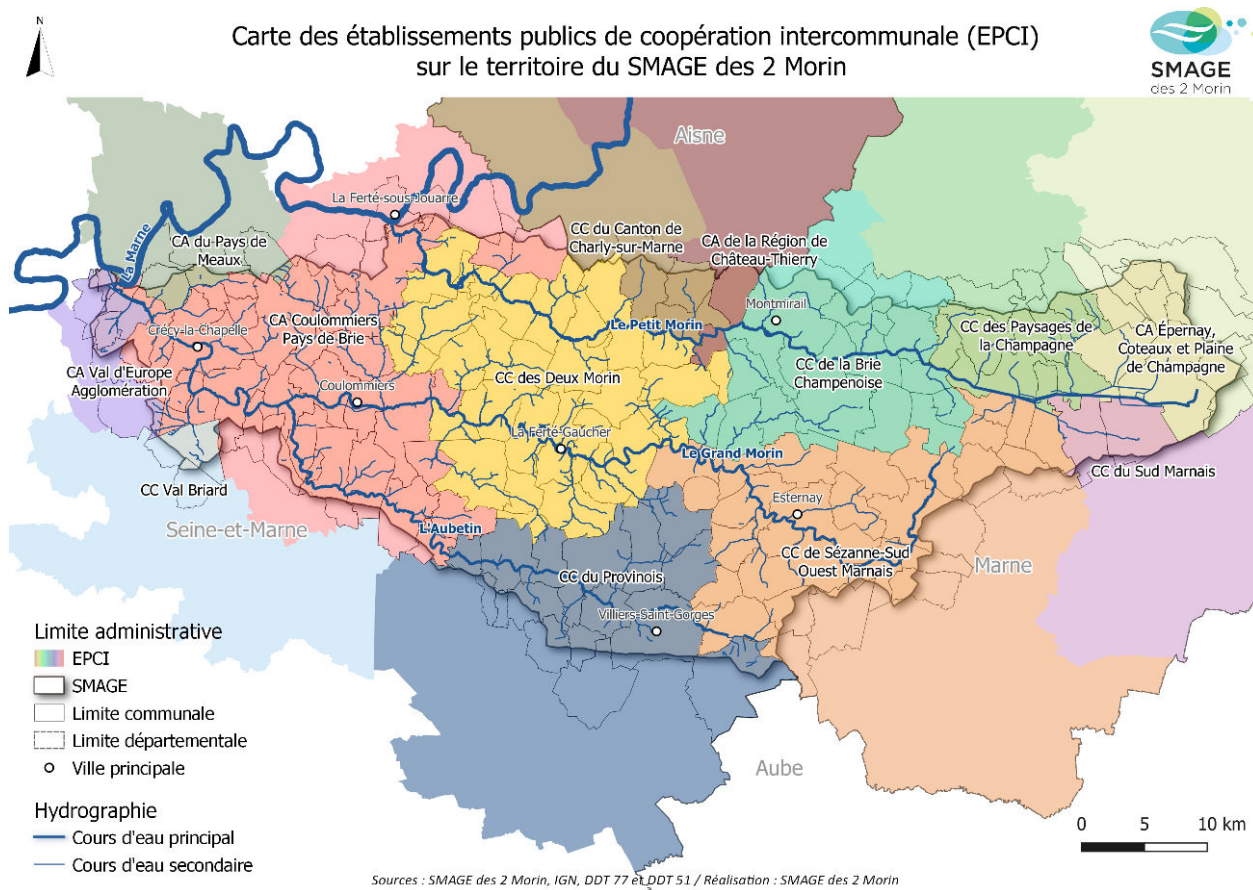
- la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie
- la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux
- la Communauté de Communes des Deux Morin
- la Communauté de communes du Provinois
- la Communauté de Communes du Val Briard

Pour le département de la Marne : (5 intercommunalités)

- la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne
- la Communauté de Communes de la Brie Champenoise
- la Communauté de Communes de Sézanne-Sud-Ouest-Marnais
- la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne
- la Communauté de Communes du Sud-Marnais

Pour le département de l'Aisne : (2 intercommunalités)

- la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
- la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne



1.3.2. Les membres du Bureau et du comité syndical du SMAGE 2 Morin

Le bureau du SMAGE des Deux Morin est composé de 15 délégués.

Président DE VESTELE Philippe – CC des Deux Morin – 77			
1^{er} Vice-Président CAIUS Charles CA Val D'Europe Agglo - 77	2^{ème} Vice-Président LAHAYE José CC Sézanne Sud-Ouest Marnais - 51	3^{ème} Vice-Président SAGNES Jean-Michel CA Coulommiers Pays de Brie - 77	4^{ème} Vice-Président MUSART Jean-Luc CA Coulommiers Pays de Brie - 77
Secrétaire	Membre du Bureau	Membre du Bureau	Membre du Bureau

ROUSSEAU Michael CC des Deux Morin - 77	TEMOIN – HADEY Marie-Noëlle CA Coulommiers Pays de Brie - 77	RAIMBOURG Claude CC des Deux Morin - 77	VAUDESCAL Jean-Louis CA Coulommiers Pays de Brie - 77
Membre du Bureau VERDELLET Fernand CA Val d'Europe Agglo - 77	Membre du Bureau HANNETON Alain CC du Provinois - 77	Membre du Bureau GARCIA Juan CC de la Brie Champenoise - 51	Membre du Bureau LOMBARD Maurice CC des Paysages de Champagne
	Membre du Bureau LHEUREUX Christian CA Epernay	Membre du Bureau MOROY Alain CA Région de Château Thierry	

Le comité syndical est composé de 38 délégués titulaires et 38 délégués suppléants.

Titulaire / Suppléant	Nom	Prénom	Titulaire / Suppléant	Nom	Prénom
CA Coulommiers Pays de Brie (77)			CC du Val Briard (77)		
Titulaires	MARCILLY	Fabrice	Titulaire	CUYPERS	Marc
	FOURNIER	Pascal	Suppléant	GUAY	Patrick
	THOMAS	Cédric	CC Brie Champenoise (51)		
	TEMOIN-HADEY	Marie-Noëlle	Titulaires	DHUIQ	Etienne
	VAUDESCAL	Jean-Louis		VIE	Patrick
	MUSART	Jean-Luc		GARCIA	Juan
SAGNES	Jean-Michel	COSTELET		Guillaume	
Suppléants	DE CLERCK	Christophe	Suppléants	COUSIN	Jean-Marie
	DHORBAIS	Guy		GOHIN	Delphine
	MERCIER	Angélique		BRIOUX	Patrick
	SAGES	Oliviers		DOUSSOT-COCHET	André
	DOUTRELANT	Dominique	CC Sézanne Sud Ouest Marnais (51)		
	NALIS	Daniel	Titulaires	LIEGEOIS	Michel
AUDOUX	Philippe	DEGOIS		Guy	
CA Pays de Meaux (77)				LAHAYE	José
Titulaire	SARAZIN	Régis		THUILLIER	Jean-François
Suppléants	ATTALI	Didier	Suppléants	LECOMTE-BACHELIER	Valérie
	ROBIN	Marc		CHARPY	Yves
	PAQUET	Raphael		POUZIER	Claude
CA Val d'Europe Agglomération (77)				SOHIER	Alain
Titulaires	VERDELLET	Fernand	CC Paysage de Champagne (51)		
	CAIUS	Charles	Titulaires	LOMBARD	Maurice
	ROBBE	Michel		MOUSSY	Jean-François
	SETHIAN	Eddy	Suppléants	DUVAT	Xavier
BIETH	Guillaume	MIGUEL		José	
Suppléants	DELVAUX	Ghislain	CA d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne (51)		
	FAYAT	Sylvie	Titulaires	LHEUREUX	Christian
	ARNAUD	Serge		DENIS	Max
	CC des Deux Morin (77)			Suppléants	MAILLIARD
Titulaires	DE VESTELE	Philippe	GENTIL		George
	MOREL	Frédéric	CC Sud Marnais (51)		
	LAFOND	Marguerite	Titulaire	GONCALVES	Alain
	ROUSSEAU	Michael	Suppléant	BRETON	Patrick
	RAIMBOURG	Claude	CC Canton de Charly (02)		
Suppléants	CARRE	Benoit	Titulaire	MARCHAL	Philippe
	BERTIN	Jean-Pierre	Suppléant	BOURGEOIS	Pierre
	ENFRUIT	Valérie	CA Région de Château Thierry de Charly (02)		
	JOZON	Michel	Titulaire	MOROY	Alain
	GRIFFAUT	Colette	Suppléant	VALLIERE	Maurice
CC du Provinois (77)					
Titulaires	HANNETON	Alain			
	BOULLOT	Alain			
	MAZZUCHELLI	Olivier			
	ARTHUR	Olivier			
Suppléants	GARNOT	Stéphane			
	LEFEVRE	Christophe			
	PARISOT	Vincent			
	HENRY	François			

2. Activités du SMAGE des Deux Morin et de la CLE des Deux Morin

2.1. Les réunions des comités syndicaux et de Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) des Deux Morin est l'assemblée en charge de l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SAGE des Deux Morin. Le SMAGE des Deux Morin est le syndicat servant de structure porteuse à la CLE lui permettant d'élaborer des études, de réaliser des projets et de recruter du personnel

pour atteindre les objectifs du SAGE. Pour y parvenir, les membres de la CLE des Deux Morin et du SMAGE des Deux Morin sont engagés dans un travail commun.

SMAGE des deux Morin	
Le bureau s'est réuni le : - 26/01/2023 - 01/03/2023 - 26/05/2023 - 31/10/2023 - 19/12/2023	Le comité syndical s'est réuni le : - 01/02/2023 - 08/03/2023 - 20/06/2023 - 29/11/2023
CLE du SAGE des Deux Morin	
Le bureau s'est réuni une fois : le 24/10/2023	La CLE ne s'est pas réuni en 2023.

Vous pouvez retrouver les comptes rendus de réunion et les procès-verbaux sur notre site internet :

- Procès-verbaux du comité syndical du SMAGE :

<https://smage2morin.fr/le-smage-en-bref/proces-verbal/>

- Compte rendu de la CLE :

<https://smage2morin.fr/le-sage-des-2-morin/sage-des-deux-morin/compte-rendu/>

2.2. Les Commissions d'Appel d'Offre

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie 7 fois en 2023 pour attribuer les marchés suivants :

Date	Opération	Prestataire
19/04/2023	Maîtrise d'œuvre concernant les dysfonctionnements hydrauliques sur trois secteurs de la partie aval du bassin du Grand Morin	INGETEC
24/05/2023	Travaux de renaturation du Grand Morin sur 2 sites, entre les communes de Villeneuve-la-Lionne (51) et Meilleray (77) pour le premier, et Saint-Rémy-la-Vanne (77) pour le deuxième.	CDES
20/07/2023	Maîtrise d'œuvre pour la restauration des zones humides du lit majeur et de l'hydromorphologie du lit mineur du Grand Morin sur sept sites	ARTELIA
31/08/2023	Travaux d'entretien de la ripisylve et de désembâclement des cours d'eau sur le bassin versant du Grand-Morin	SEE pour le Grand Morin TERIDEAL pour les affluents
18/09/2023	Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le SMAGE 2 Morin	Mandataire : ICAPE Co-traitant : CAD'EN, Stratorial finances, Cabinet FROLICH, TVF Consulting
26/09/2023	Travaux d'extraction de sédiments dans le Grand Morin à Esbly	CDES
27/11/2023	Maîtrise d'œuvre pour la restauration hydrologique en tête de bassin versant de la rivière Vannetin (site Natura 2000) sur des problématiques d'hydromorphologie et de ruissellement.	ARTELIA

3. Compétence mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

3.1 Prise en compte du SAGE des Deux Morin dans les projets du territoire

Toutes les décisions dans le domaine de l'eau et de l'urbanisme doivent être compatibles avec les objectifs du Plan d'Aménagement et de Gestion Durables (PAGD) et conformes avec le règlement du SAGE des Deux Morin depuis son approbation par l'arrêté inter-préfectoral du 21/10/2016.

Les communes et intercommunalités situées dans le périmètre du SMAGE 2 Morin doivent informer le syndicat des actions, des projets et des aménagements prévus sur les bassins versants du Petit et du Grand Morin rentrant dans le cadre des compétences SAGE et/ou GEMAPI.

L'objectif du SAGE est de conserver la gestion équilibrée des eaux superficielle et souterraines en considérant les enjeux environnementaux dans tous les projets sur les volets suivants : la gestion des eaux pluviales, les zones humides potentielle ou avérées, les zones d'expansion des crues, la préservation des berges et des cours d'eau, les secteurs inondables en PPRI ou hors PPRI, les axes de ruissellement, etc.

Tout d'abord, un un porter à connaissance des éléments à prendre en compte est fourni pour chaque projet et ensuite la CLE émet un avis consultatif sur : des dossiers loi sur l'eau, des documents d'urbanisme, des actes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager, etc.).

Par ailleurs, le SMAGE 2 Morin et la CLE du SAGE 2 Morin doivent être systématiquement associé dans les procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme communaux ou supra-communaux, comme l'indique la disposition n°3 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE des Deux Morin, afin d'assurer la compatibilité de votre PLU avec le SAGE des Deux Morin.

Ainsi en 2023, l'animatrice du SAGE des Deux Morin a été sollicité sur 17 dossiers pour accompagner les porteurs de projets ou d'études en émergence sur le territoire et participer à des réunions de travail. Il est recommandé de faire cette consultation en amont d'un dépôt d'un permis de construire ou d'un dossier loi sur l'eau afin de s'assurer de la compatibilité du projet avec le SAGE des Deux Morin.

Les dossiers suivants ont été traité :

- PLU de Boissy-le-Chatel (77),
- PLU de Guérard (77),
- PLU de Mouroux (77),
- PLU de Congy (51),
- PLU de Beton Bazoches (77),
- PLUi d'Esblly (77),
- PLUi de la Communauté de Communes des Deux Morin (77),
- Etude de faisabilité de couverture de la piscine à Bellot (77),
- Projet d'extension du collège de la Ferté-sous-Jouarre (77),
- Projet d'un parc éolien à Joiselle (51),
- Projet du campus du Lycée à Coulommiers (77),
- Projet de lotissement à Doue (77),
- Projet de retournement de prairie à Rieux (51),
- Projet du Schéma Régional des carrières de la Région Grand Est (51),
- Projet du SDRIF-E (77),
- Projet du SCOT Brie et Champagne (51),
- Projet de liaison de l'A4 et la RN36 (77).

3.2 Avis rendus par la CLE 2 Morin

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin, la CLE avec l'animatrice du SAGE analyse les projets du territoire afin de garantir la compatibilité avec les objectifs du SAGE. En 2023, la CLE a rendu 9 avis. Une priorité a été faite sur les documents d'urbanisme et les actes d'urbanisme.

Tableau des avis rendus par la Commission Locale de l'Eau en 2023				
Type de dossiers	Territoire	Nom du dossier	Date	Avis
Permis de construire	Mortcerf (77)	Construction d'un hangar	05/2023	Dossier incomplet
Certificat d'urbanisme	Choisy-en-Brie (77)	Projet de résidentiel senior	01/2023	Défavorable (dossier incomplet)
Plan Local d'Urbanisme	Tigeaux (77)	Révision du PLU	02/2023	Favorable
Plan Local d'Urbanisme	Courtacon (77)	Révision du PLU	03/2023	Défavorable

Plan Local d'Urbanisme	Villiers-Saint-Georges (77)	Révision du PLU	04/2023	Défavorable
Dossier Loi sur l'Eau	Coulommiers (77)	Opération immobilière	07/2023	Défavorable
Dossier Loi sur l'Eau	Joisselle (51)	Parc éolien	07/2023	Favorable
Dossier Loi sur l'Eau	La Ferté-sous-Jouarre (77)	Extension du collège la Plaine des Glacis	08/2023	Favorable
Plan Local d'Urbanisme	Esbly (77)	Révision allégée du PLU	09/2023	Favorable

La CLE a également reçu 15 dossiers loi sur l'eau déclaratif pour information sur lesquels un avis n'est pas demandé par les services instructeurs des Directions Départementales des Territoires.

Tableau des dossiers loi sur l'eau transmis à la Commission Locale de l'Eau pour information en 2023				
Type de dossiers	Territoire	Bassin versant	Nom du dossier	Date
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Coulommiers (77)	Grand Morin	Plan d'épandage des sédiments de potabilisation (usine de production d'eau potable)	01/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Giremoutiers (77)	Grand Morin	Création d'un forage d'irrigation	02/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Vauchamps (51)	Petit Morin	Création d'un forage d'irrigation	03/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Mortcerf (77) Villeneuve-le Compte (77) Dammartin-sur-Tigeaux (77)	Grand Morin	Aménagement de carrefours sur la RN36 et élargissement de l'obélisque	04/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Dagny (77)	Grand Morin	Création d'un forage d'irrigation	04/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Coulommiers (77)	Grand Morin	Reprise d'un ouvrage d'art sur le Grand Morin au droit de la rue de Pontmoulin	04/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Bassin versant du Grand Morin (77)	Grand Morin	Epandage terres de décantation de l'usine d'eau potable de Neuilly-sur-Marne (93) dans le département de Seine-et-Marne (77)	05/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Sablonnière (77)	Petit Morin	Expertise hydrogéologique / régularisation d'un piézomètre	05/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Lachy (51)	Grand Morin	Demande d'exploitation d'un forage	06/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Beautheil (77)	Grand Morin	Réalisation de forage SCEA du Lavoir	06/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Amillis (77)	Grand Morin	Création d'un forage d'alimentation d'eau potable	07/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Reuves (51)	Petit Morin	Réfection de l'ouvrage Rue de Villevenard	07/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Villeneuve-la-Lionne (51)	Petit Morin	Réfection des ouvrages : pont de la Forge et pont rue de Meilleray	07/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Oyes (51)	Petit Morin	Réfection de l'ouvrage : Rue de Saint-Prix	07/2023
Dossier Loi sur l'eau - déclaration	Coizard-Joches (51)	Petit Morin	Demande d'exploitation d'un forage d'alimentation en eau potable	09/2023

3.3 Participation aux projets des bassins versant du Petit et du Grand Morin

Le SMAGE des Deux Morin au titre de l'exerce de la compétence mise en œuvre du SAGE des Deux Morin (sur le Petit et le Grand Morin) et de la compétence GEMAPI (sur le Grand Morin) participe activement aux projets et aux travaux engagés sur son territoire. L'équipe du SMAGE est régulièrement sollicitée et consultée dans un rôle d'assistance, d'accompagnement technique, de conseil, de mise en réseaux avec les partenaires financiers, etc.

Participation aux projets sur le territoire des Deux Morin en 2023

URBANISME

- Réunions de personnes publiques associées : PLU Congy, Boissy-le-Châtel, Guérard,
- Réunions de personnes publiques associées : PLUi CA Région de Château Thierry
- Comités de pilotage du SDRIF Environnemental,
- Réunion d'échange avec le syndicat de secrétariat de la Vallée du Petit Morin.

MILIEUX AQUATIQUES (eaux superficielles et souterraines)

- Comités de suivi du Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne,
- Groupe de travail du Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne sur les thématiques des espèces exotiques impactante, l'eau et la nature en ville, la planification territoriale,
- Groupe de travail SAGE de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- Comités de pilotage des sites Natura 2000 du Vannetin et du Petit Morin de Saint-Cyr-sur-Morin à Verdelot,
- Ateliers d'Aqui Brie : Champigny 2060
- Comités départementaux ressource en eau de la Seine-et-Marne, Marne et l'Aisne,
- Réunions d'échanges Contrat Territorial Eau et Climat du Petit Morin aval,
- Séminaire des Présidents de Commission Locale de l'Eau de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- COMITER Ile de France de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- Comité de pilotage du CTEC du S2E 77 : eau potable,
- Comité de pilotage de l'animation du site Natura 2000 des Marais de Saint-Gond,
- Comité de pilotage de l'étude du fonctionnement hydraulique de la tourbière du marais de Saint Gond.

INONDATION – RUISSELLEMENT / ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES

- Atelier ruissellement avec EPTB,
- Exercice de gestion des crises des inondations à Saint-Germain-sur-Morin,
- Réunion d'échanges avec Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs,
- Réunions d'échanges avec les porteurs de PAPI et producteurs de données hydrométriques d'Île-de-France à la DRIEAT,
- Réunion pour l'émergence d'une étude de faisabilité inondation à Esbly,
- Réunion pour les Schémas Directeur d'Assainissement : CA Val d'Europe Agglomération, CC 2 Morin,
- Comités de pilotage de l'étude de requalification du canal latéral du Grand Morin,
- Comités techniques et de pilotage pour le Diagnostic de vulnérabilité face au risque inondation de la CA Val d'Europe Agglomération,
- Comités techniques dans le cadre de l'action relative à la préservation, la restauration et la gestion des zones d'expansion de crues de l'Etablissements Publics Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grand Lacs,
- Réunions d'échanges du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation,

GOVERNANCE - AUTRES

- Forum de l'eau de Seine-et-Marne,
- Réunion de gouvernance avec la CA Coulommiers Pays de Brie,
- Etude évaluation de la prise de compétence GEMAPI de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- Etude d'élaboration de la stratégie du futur Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne.

3.4 Le Programme d'étude préalable (PEP) des Deux Morin

3.4.1. Animation du PEP

• Contexte :

Suite aux inondations récurrentes sur le Grand Morin et le Petit Morin depuis 2016, la CLE 2 Morin et le SMAGE 2 Morin se sont engagés dans l'élaboration d'un programme d'études préalables (PEP) visant à réduire la vulnérabilité de notre territoire face aux risques d'inondations. L'élaboration du PEP participe activement à la mise en œuvre du SAGE 2 Morin initialement prévu à la disposition 62 du Plan d'Aménagement de Gestion Durable.

Le bureau d'études Sépia Conseils a été missionné pour mener à bien cette mission qui a débuté avec la réunion de lancement du 27/11/2019. Cette mission s'est achevée, et le PEP des Deux Morin a été validé par les services de l'Etat le 13/07/2022. Le poste de chargé(e) de mission risques inondations en charge de la mise en œuvre du PEP est resté vacant entre septembre 2022 et mars 2023. Le 10/10/2022 les membres du comité de pilotage ont décidé de mettre en suspens le lancement de nouvelles actions afin de concentrer les moyens humains sur les actions déjà engagées par le syndicat et à poursuivre.

Suite à la prise de poste du chargé de mission risques inondations en charge de la mise en œuvre du PEP le 13/03/2023, la mise en œuvre du PEP a pu débuter. Afin d'assister le chargé de mission dans la mise en œuvre du programme, un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été sélectionné sous la forme d'un groupement de bureaux d'études, avec pour mandataire le bureau d'étude ICAPE.

Un avenant au PEP a permis de mettre à jour certains éléments dans le PEP des Deux Morin, avant de pouvoir lancer les actions du programme.

Le PEP des Deux Morin a été validé par les services de l'Etat le 13/07/2022, et l'avenant a été validé le 01/06/2023. Le PEP des Deux Morin est composé de 20 actions (voir tableau ci-dessous) dont les objectifs sont :

- Améliorer la connaissance des risques,
- Sensibiliser sur le risque inondations,
- Réduire l'aléa pour limiter les conséquences des inondations,
- Développer la résilience du territoire,
- Améliorer la prévision des inondations et la gestion de crise

Axe	Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2023				2024				2025				2026
				1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre
Axe 0 : Animation	0	0.1	Animation et suivi du programme d'études préalables	SMAGE des 2 Morin												
	0	0.2	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du programme d'études préalables	SMAGE des 2 Morin												
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1	1.1	Etude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin	SMAGE des 2 Morin												
	1	1.2	Etude globale de la vulnérabilité du territoire	SMAGE des 2 Morin												
	1	1.3	Elaboration d'une stratégie de sensibilisation, d'information et de formation au risque inondation	SMAGE des 2 Morin												
	1	1.4	Déploiement du programme opérationnel de sensibilisation, d'information et de formation au risque inondation	SMAGE des 2 Morin												
	1	1.5	Extension de la plateforme collaborative « EpiSeine » relative aux risques inondations	EPTB Seine Grands Lacs												
	1	1.6	Pose de repère de crue	SMAGE des 2 Morin												
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	2	2.1	Etude visant à définir les besoins dans la perspective de la structuration d'un réseau de surveillance	SMAGE des 2 Morin												
	2	2.2	Accompagner les collectivités territoriales pour l'inscription aux dispositifs Vigiorues Flash et APIC	SMAGE des 2 Morin												
	2	2.3	Adaptation du protocole de collecte et d'information en cas d'inondation	SMAGE des 2 Morin												
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	3	3.1	Accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise à jour de leurs plans (inter)communaux de sauvegarde	SMAGE des 2 Morin												
	3	3.2	Accompagner la mise en œuvre de plans de continuité d'activité	SMAGE des 2 Morin												
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4	4.1	Favoriser la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme	SMAGE des 2 Morin												
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5	5.1	Réalisation de diagnostic de vulnérabilité sur les bâtiments/équipements sensibles ou stratégiques	SMAGE des 2 Morin												
	5	5.2	Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments/équipements sensibles et/ou stratégiques	SMAGE des 2 Morin												
Axe 6 : Gestion des écoulements	6	6.1.a	Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Grand Morin	SMAGE des 2 Morin												
	6	6.1.b	Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Petit Morin	Syndicat Mixte du Bassin Aval du Petit Morin												
	6	6.2	Définir une stratégie de gestion des ouvrages hydrauliques et une procédure de surveillance	SMAGE des 2 Morin												
	6	6.3	Identification des ZEC/ZH (zones d'expansion des crues / zones humides) sur le territoire à préserver, valoriser	SMAGE des 2 Morin												
Consultation du public																
Préparation du PAPI complet																

Labellisation du programme d'études préalables

Préparation des marchés publics

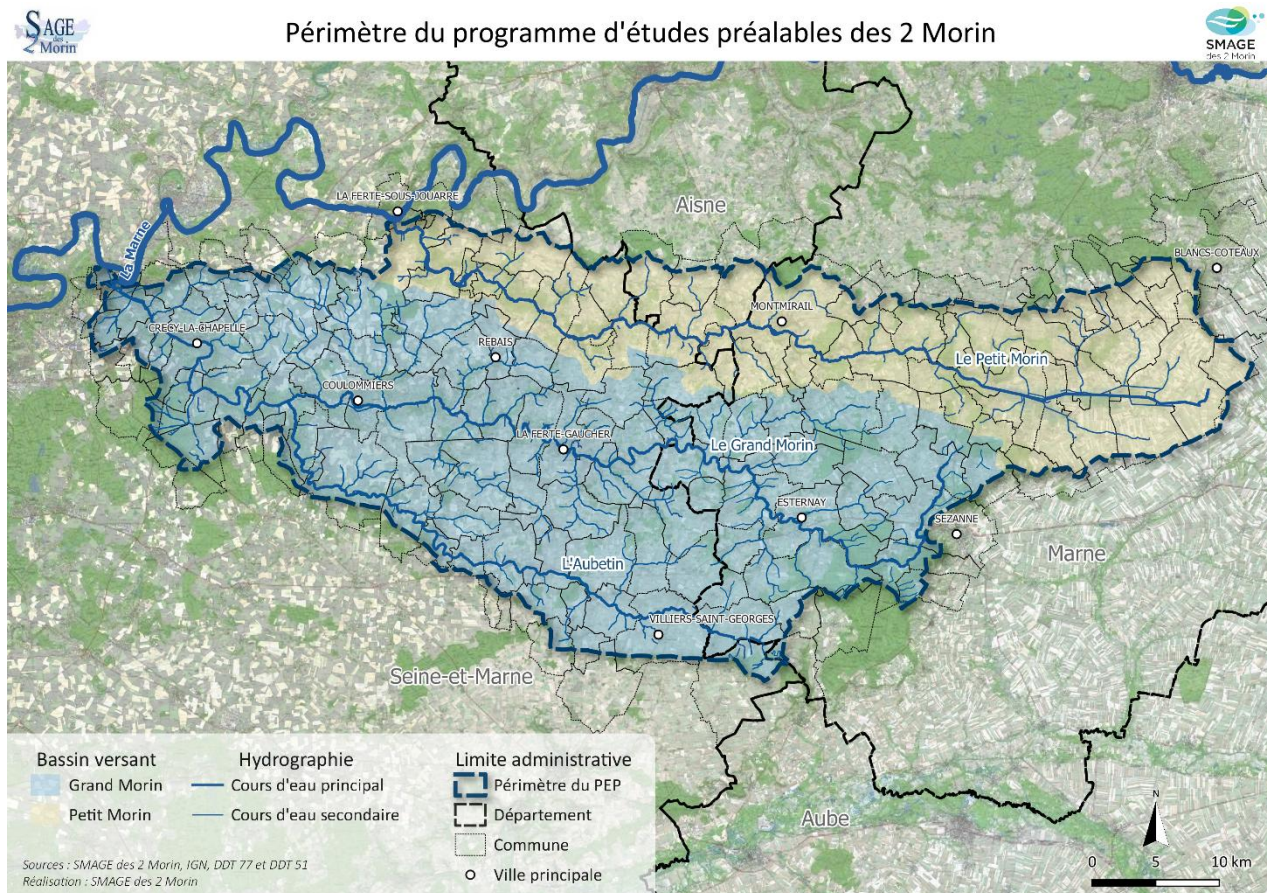
Préparations des dossiers de demande de subvention

Signature de la convention de cadre de financement

Finalisation du dossier de candidature PAPI complet

Remarque : Afin de répondre aux enjeux du territoire et des élus, plusieurs actions ont été lancées simultanément afin de respecter le planning.

- **Localisation :** Les bassins versants du Petit et du Grand Morin (voir carte ci-dessous).



- **Actions réalisées :**

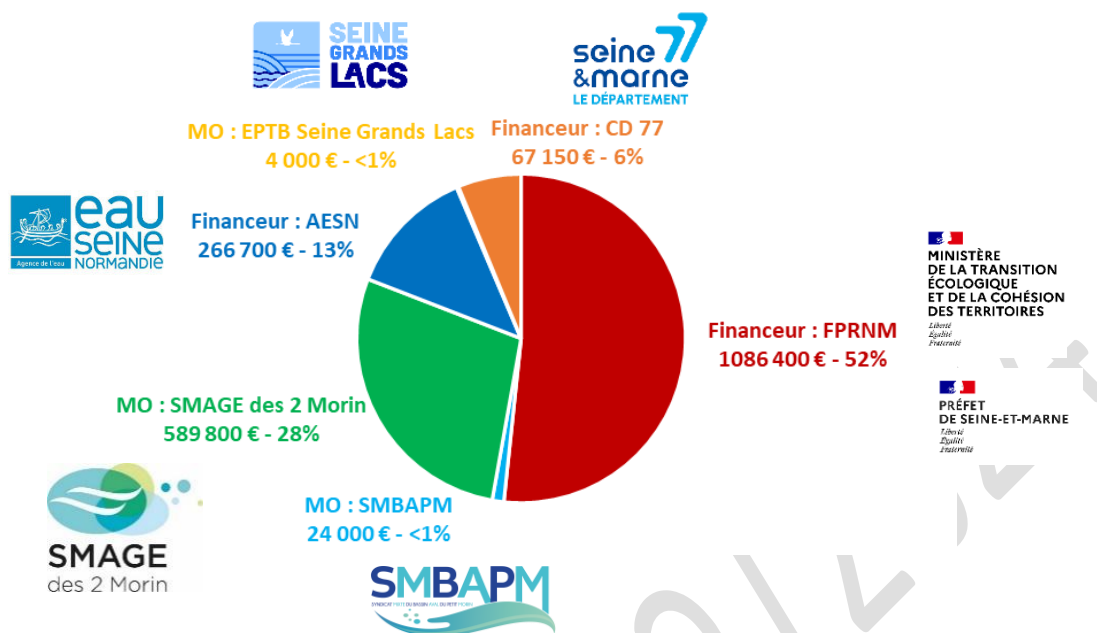
- Prise de poste et prise de connaissance des particularités, des problématiques et des enjeux du territoire,
- Avenant au PEP :
 - Modification du plan de financement avec la revalorisation à 80% des subventions Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour l'axe 1 et la prise en compte des montants en « TTC »,
 - Modification du calendrier prévisionnel pour concorder avec le lancement effectif du projet,
 - Prise en compte de la mise à jour de la « Fiche action 6.1 - Réduction des phénomènes de ruissellement » en « Fiche action 6.1.a - Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Grand Morin » et « Fiche action 6.1.b - Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Petit Morin »,
 - Ajout d'un maître d'ouvrage, à savoir le Syndicat du Bassin aval du Petit Morin pour la fiche action 6.1.b.
- Préparation des dossiers de subventions et suivi des demandes de subventions,
- Animation territoriale et réalisation d'action en régie,
- Préparation et organisation des comités techniques et de pilotage,
- Rédaction de comptes-rendus,
- Participation aux journées techniques, aux journées d'échanges, et aux différentes réunions des acteurs du territoire sur la thématique des inondations,

- **Financeurs :**

Toutes les actions du PEP des 2 Morin ont fait l'œuvre d'un échange régulier avec les partenaires financiers et techniques pour estimer la part des subventions mobilisables. Des ajustements ont été faits sur le plan de financement, notamment sur les actions de l'axe 1 avec un passage de la subvention du

Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs à hauteur de 80% au lieu de 50%. Le SMBAPM a également été ajouté en tant que maître d'ouvrage pour l'action 6.1.b dans le PEP des Deux Morin.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des participations financières globales des partenaires pour la mise en œuvre du PEP :



L'animation du programme d'études préalables des Deux Morin est financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (50%) et le SMAGE des Deux Morin (50%).

3.4.2. Etude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin, identification des zones d'expansion de crues, et définition d'une stratégie d'aménagement et de gestion des ouvrages hydrauliques

• Contexte :

Compte tenu des enjeux identifiés et des aléas importants sur le territoire, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des phénomènes hydrologiques et hydrauliques sur les bassins versants des Deux Morin, de définir une stratégie de gestion des ouvrages hydrauliques et une procédure de surveillance adaptée au territoire, et d'identifier des zones d'expansion des crues.

Afin de mener à bien ces actions, il a été décidé de regrouper en une seule étude :

- l'action 1.1, relative à une étude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin,
- l'action 6.2 relative à la stratégie de gestion des ouvrages,
- l'action 6.3 relative à l'identification de zones d'expansion de crues à préserver, restaurer et aménager sur le territoire.

• Localisation :

Le périmètre de cette étude correspond au périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

• Actions réalisées :

- Lancement d'un appel d'offre pour un marché comprenant l'action 1.1, l'action 6.2, et l'action 6.3 du PEP.

• Financeurs :

Cette étude sera financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Département de Seine-et-Marne, et le SMAGE des Deux Morin.

3.4.3. Extension de la plateforme collaborative « EpiSeine » relative aux risques inondations au territoire des Deux Morin

- **Contexte :**

Dans le cadre du partenariat entre le SMAGE des Deux Morin et l'EPTB Seine Grands Lacs, le territoire des Deux Morin a été intégré à la plateforme EPISEINE.

Le nom EPISEINE signifie "Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la SEINE". Porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, il s'agit d'un service public conçu pour la sensibilisation et la préparation des populations aux inondations en Île-de-France. EPISEINE met à disposition de nombreuses ressources pédagogiques (formations, vidéos de sensibilisation, jeux, etc.). Lien vers le site EPISEINE : <https://episeine.fr/>

L'action consiste donc à étendre le centre de ressources aux bassins versants des Deux Morin et ses caractéristiques. Le maître d'ouvrage de cette action du PEP des Deux Morin est l'EPTB Seine Grands lacs.

- **Localisation :**

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

- Transmission des informations nécessaires à l'intégration du territoire des Deux Morin sur EPISEINE,
- Organisation de réunions techniques,
- Suivi de l'intégration du territoire des Deux Morin sur la plateforme EPISEINE,

- **Financeurs :**

Cette action est financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs à hauteur de 80%, et par l'EPTB Seine Grands Lacs à hauteur de 20%.

3.4.4. Etude visant à définir les besoins dans la perspective de la structuration d'un réseau de surveillance

- **Contexte :**

Le territoire des Deux Morin est doté de plusieurs types de dispositifs de surveillance, qui varient selon les secteurs géographiques. L'objectif est d'améliorer l'anticipation des débordements sur le territoire avec l'instrumentation des cours d'eau, de compléter le dispositif de surveillance Vigicrues, et d'harmoniser la surveillance à l'échelle du Grand Morin et du Petit Morin.

Le bureau d'étude PCM Eau & Environnement qui a été missionné pour réaliser cette action en juillet 2023. La fin de l'étude est prévue en mars 2024.

- **Localisation :**

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

Suivi des différentes missions menées par le bureau d'études :

- Réalisation d'un schéma directeur de métrologie sur les bassins versants des Deux Morin. Pour cela, les stations de mesures existantes sur le territoire du SMAGE ont été identifiées et caractérisées lors d'entretiens réalisés en visioconférence avec 71 acteurs du territoire, et un état initial du déploiement des dispositifs locaux a été réalisé. Les stations de mesures considérées dans cette étude sont celles mesurant les débits et les hauteurs de cours d'eau, ainsi que les stations météorologiques, les piézomètres, et tout autre instrument mesurant une unité utile dans la prévention des crues.
- Mise en place d'une plateforme pour un suivi en temps réel des données de l'ensemble des stations de mesures présentes sur les bassins versants.

Le superviseur du SMAGE des Deux Morin est déjà accessible sur le site internet du SMAGE des Deux Morin dans la rubrique « LES MORIN EN DIRECT » : <https://smage2morin.fr>

- **Financeurs :**

Cette étude est financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs à hauteur de 18 000€ TTC, et par le SMAGE des Deux Morin qui financera le reste à charge. Le coût total de l'étude est de 42 240€ TTC.

3.4.5. *Accompagnement des collectivités territoriales pour l'inscription aux dispositifs Vigicrues Flash et APIC*

- **Contexte :**

Les pluies intenses peuvent provoquer des crues rapides de petits cours d'eau, mais aussi des inondations par ruissellement. Météo-France et le réseau VIGICRUES (regroupant le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations - SCHAPI - et les DREAL) proposent deux services d'avertissement spécifiques destinés aux maires et aux services communaux :

- **Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC)**, proposé par Météo-France, permet d'être averti lorsque les précipitations en cours revêtent un caractère exceptionnel sur la commune ou les communes environnantes.

- **Vigicrues Flash, proposé par le ministère chargé de l'Environnement** dont dépend le réseau VIGICRUES, permet d'être averti d'un risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau de la commune non couverts par la vigilance crue.

L'objectif est de renforcer l'adhésion des communes à ces dispositifs en identifiant les communes éligibles et non inscrites. Cette action est réalisée en régie par le SMAGE des Deux Morin.

- **Localisation :**

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

- Recensement des communes éligibles à Vigicrues Flash et APIC,
- Transmission des informations et modalités d'inscriptions à APIC et Vigicrues Flash,
- Recensement des collectivités abonnées aux dispositifs APIC et Vigicrues Flash,

- **Financeurs :**

Cette action est réalisée et financée à 100% par le SMAGE des Deux Morin.

3.4.6. *Accompagnement des collectivités dans l'élaboration et la mise à jour de leurs plans (inter)communaux de sauvegarde*

- **Contexte :**

La mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) relève de la responsabilité de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le préfet. La réalisation ou la révision de ces documents est l'occasion de veiller à la mise en cohérence et l'harmonisation des PCS à l'échelle intercommunale, en lien avec le SDIS et le SIDPC.

L'objectif est d'accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise à jour des PCS et Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sur le volet inondation en fournissant un avis durant tout le processus et des ressources techniques (trames, guides, retour d'expérience...). Un appui méthodologique est également proposé afin de réaliser des exercices de gestion de crise permettant de vérifier l'opérationnalité des PCS (échelle communale et intercommunale).

Un accompagnement des intercommunalités est également proposé pour élaborer des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) ou des DICRIM intercommunaux. Cette action est réalisée en régie par le SMAGE des Deux Morin.

- **Localisation :**

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

- Recensement des communes et intercommunalités soumises à l'obligation d'élaborer un PCS ou un PICS,
- Suivi du déploiement des PCS et PICS sur le territoire, et vérification de leur opérationnalité (date de dernière mise à jour ou d'élaboration, nombre d'exercices de gestion de crise réalisés, etc.),
- Transmission d'informations relatives aux PCS, PICS et DICRIM,
- Assistance dans la mise à jour de PCS,
- Aide à la préparation, et participation à l'animation de l'exercice de gestion de crise réalisé sur la commune de Saint-Germain-sur-Morin le 09/06/2023,

- **Financeurs :**

Cette action est réalisée et financée à 100% par le SMAGE des Deux Morin

3.4.7. Favoriser la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme

- **Contexte :**

L'objet de cette action est d'accompagner les collectivités dans la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et de planification (PLUI, PLU, SCoT, zonage pluvial, schéma directeur de gestion des eaux pluviales, etc.).

- **Localisation :**

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

- Réalisation d'atlas cartographiques (ruissellement, risque inondation, secteurs humides, etc.),
- Transmission, sur demande, de la cartographie et des données sur les axes du ruissellement,
- Conseil de collectivité sur la prise en compte du risque inondation et avis sur la présence d'une zone inondable,

- **Financeurs :**

En 2023 cette action a été réalisée et financée à 100% par le SMAGE des Deux Morin.

3.5 Étude globale ruissellement sur les bassins versant du Petit et du Grand Morin

- **Contexte :**

Suite aux inondations récurrentes sur le Grand Morin et le Petit Morin depuis 2016, la CLE 2 Morin et le SMAGE 2 Morin se sont engagés dans une étude globale de ruissellement à l'échelle des bassins versants des Deux Morin. La réalisation de cette étude participe également à la mise en œuvre du SAGE 2 Morin initialement prévu à la disposition 53 du Plan d'Aménagement de Gestion Durable. Il a été décidé en 2018 de lancer cette étude en parallèle du PEP, afin d'optimiser le temps et pour intégrer la phase opérationnelle de cette étude dans le PEP et ainsi bénéficier des subventions du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

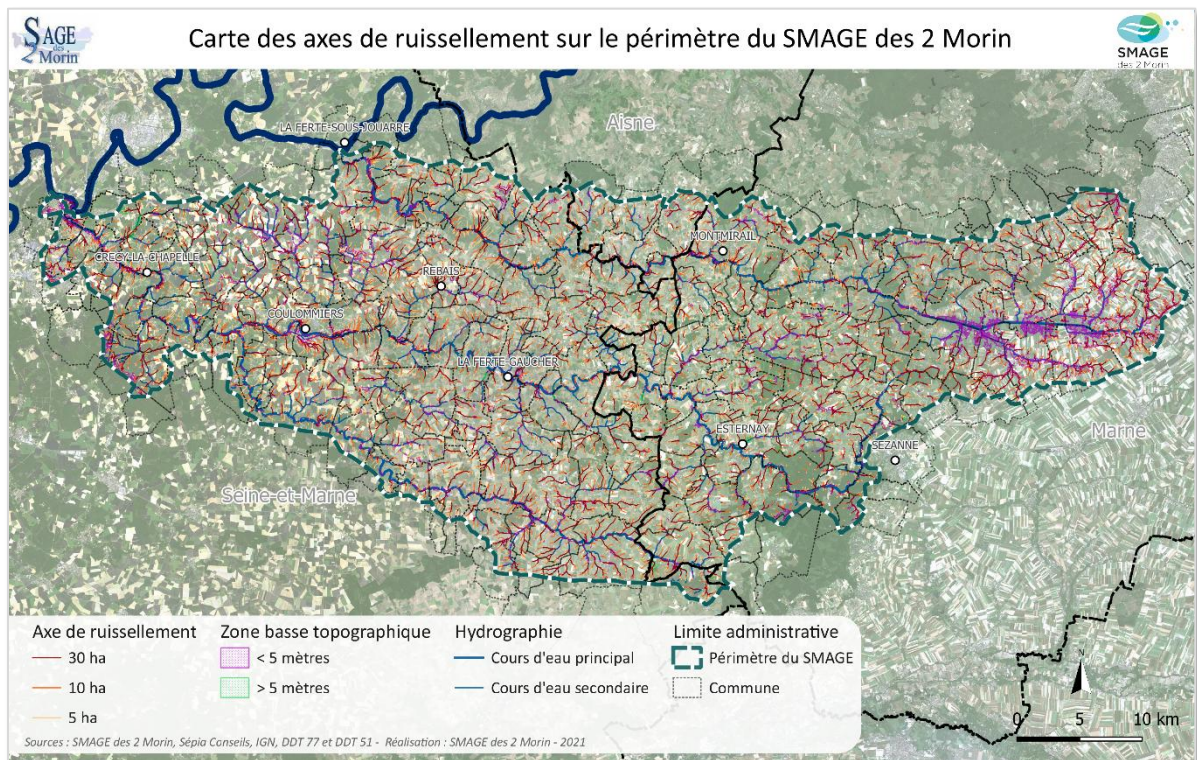
Le bureau d'études SEPIA Conseils a été retenu pour mener à bien cette mission qui a débuté avec la réunion de lancement du 05/01/2020.

Au cours de l'année 2023, la phase 4 sur la modélisation hydraulique des sous-bassins versants pilotes et prioritaires qui avait débuté fin 2022 et la phase 5 de l'étude ruissellement ont été réalisées et finalisées.

- ✓ **Phase 1** : Etat des lieux du bassin versant et constituer une base de données des désordres liés au ruissellement.
- ✓ **Phase 2** : Localiser les zones de fort ruissellement et les zones sensibles à l'érosion.
- ✓ **Phase 3** : Réaliser une typologie des sous-bassins versants.
- ✓ **Phase 4** : Identifier des sous-bassins versants pilotes prioritaires.
- ✓ **Option** : Modélisation hydraulique sur les sous-bassins versants pilotes et prioritaires.
- ✓ **Phase 5** : Proposer des actions et des plans d'aménagement sur les secteurs pilotes.

- **Localisation :**

Le périmètre de l'étude ruissellement et le même que le PEP des Deux Morin : les bassins versants du Petit et



du Grand Morin.

Les sous bassins versant sélectionnés et validés comme :

- Sites prioritaires sont situés sur les communes de Bellot, Saint-Germain-sur-Morin et La Ferté-Gaucher/Saint-Martin-des-Champs pour le ru des Cordelins,
- Sites pilotes sont situés sur les communes de Hondevilliers, Dammartin-sur-Tigeaux, et Crécy-la-Chapelle/Guérad pour le ru de Biche.

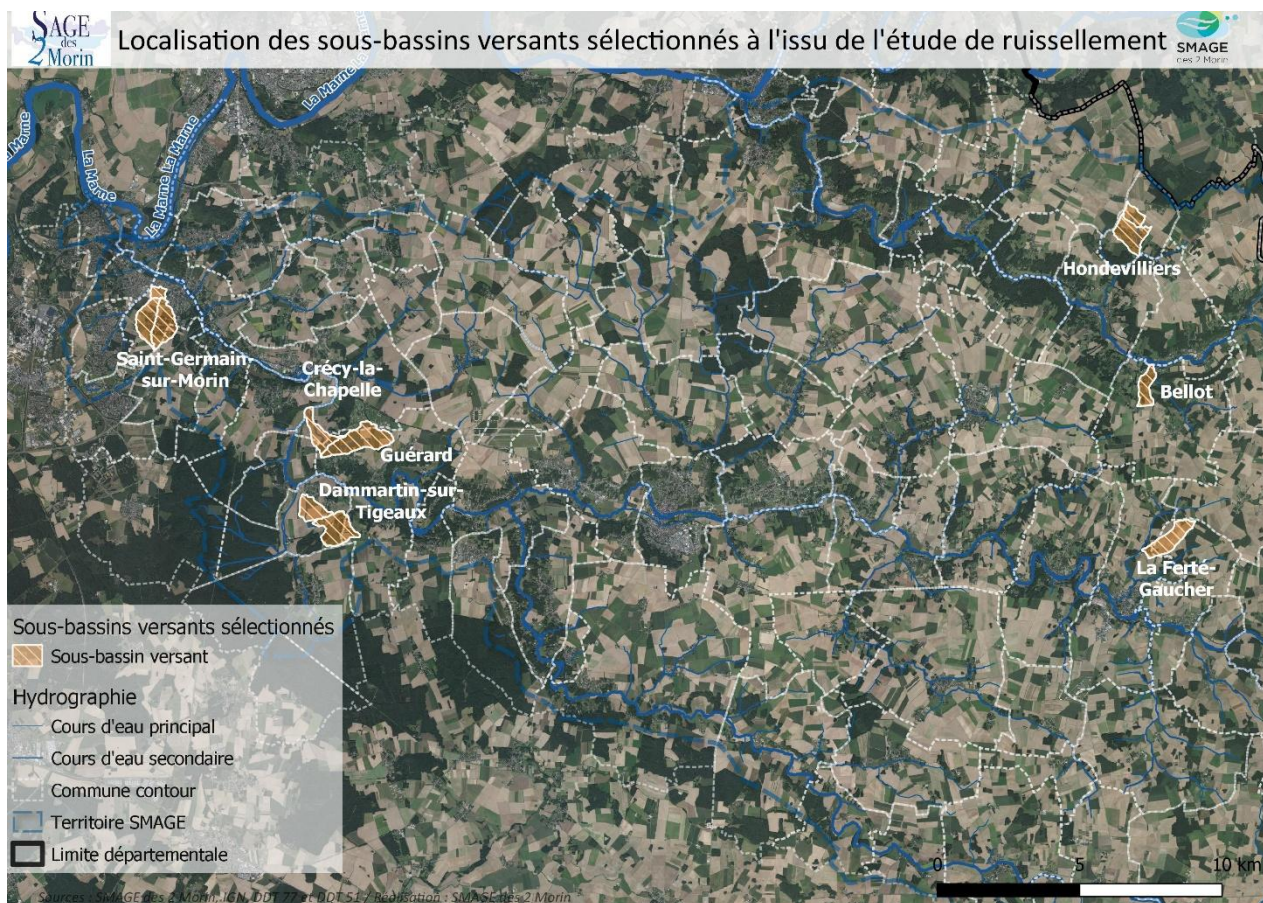
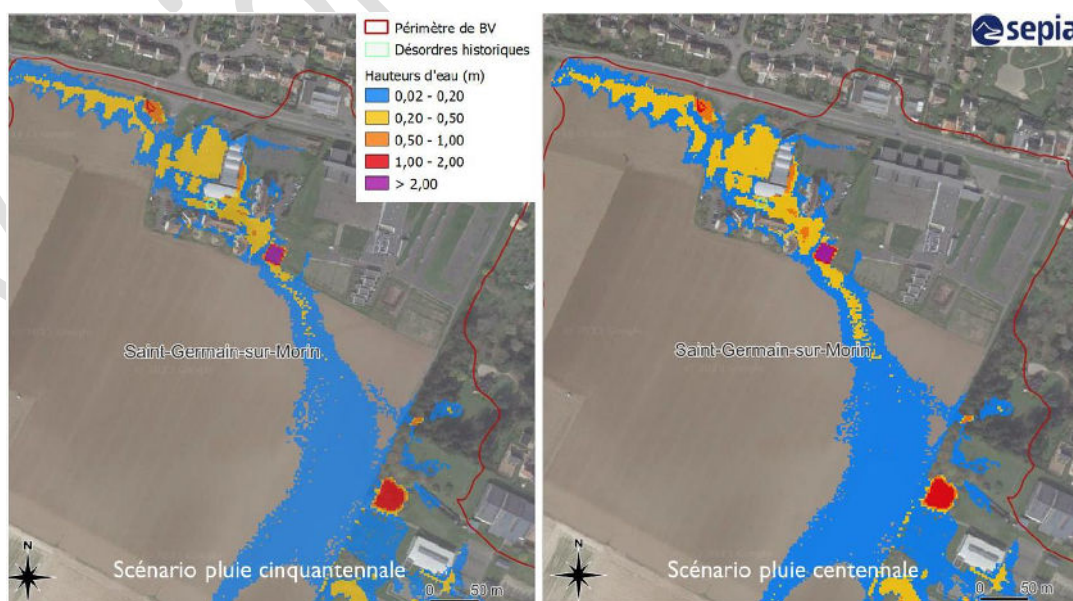


Figure 8 : Carte de la localisation des sous-bassins versant sélectionnés

• **Actions réalisées :**

Le comité de pilotage s'est réuni le 18 avril 2023 pour la restitution de la phase de modélisation hydrauliques sur les sous-bassins versant pilotes et prioritaires. L'objectif est de reconstituer les emprises des écoulements le long des principaux axes de ruissellement et les hauteurs d'eau de submersion potentielles au sein des cuvettes topographiques, ainsi qu'apporter de la connaissance supplémentaire pour l'aménagement du territoire. Des visites de terrain et le recueil de témoignages ont permis de vérifier la précision de la modélisation hydraulique sur chaque sous-bassins versant.



Le 1^{er} juin 2023, le comité de pilotage s'est une nouvelle fois réuni pour la restitution de la dernière phase de l'étude globale ruissellement ayant pour objectif de proposer des types d'actions et d'aménagements envisageables à l'échelle des sous-bassins versant sélectionnés et duplicables afin de les déployer à

l'ensemble du territoire de l'étude, permettant de réduire les impacts d'inondation y compris sur la qualité des masses d'eau. Les interventions proposées par le bureau d'étude privilégient les techniques d'hydrauliques douces (solutions fondées sur la nature) afin que le territoire soit plus facilement résilient face au changement climatique.

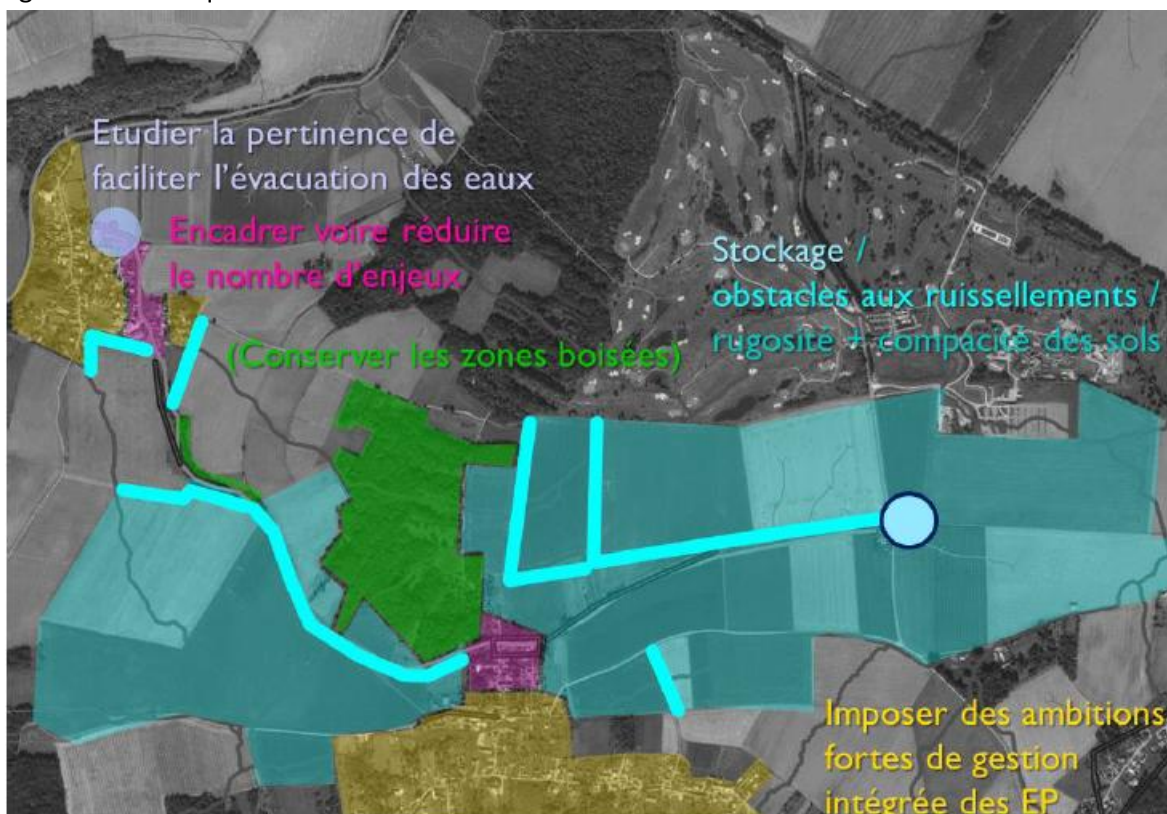


Figure 10 : Fiche : exemple de possibilités de mise en œuvre sur le secteur de Guérard et de Serbonne.

- **Financier :**

L'Agence de l'Eau Seine Normandie finance à hauteur de 80 % la réalisation de l'étude ruissellement et érosion sur les Deux Morin. Le montant initial de l'étude est de 81 180 € avec un avenant de 10 800 €, soit un total de 91 980 € dont 64 944 € financé par l'Agence de l'Eau (hors avenant). Le reste à charge du SMAGE 2 Morin est de 27 036€.

3.6 Veille des pollutions chimiques et physiques sur le bassin versant du Grand Morin

- **Contexte :**

L'équipe du SMAGE est informé lors de pollution sur les bassins versant du Petit et du Grand Morin et assure un relai auprès des services compétences à savoir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et les Directions Départementales des Territoires (DDT).

Pour signaler une pollution ou une dégradation des milieux naturels et/ou aquatiques, ce formulaire est disponible : <https://www.federationpeche77.fr/4237-que-faire-en-cas-de-pollution.htm>

- **Localisation :**

Bassin versant du Grand Morin et du Petit Morin

- **Financier :**

Il n'y a pas de financement pour ce type de missions.

● Actions réalisées :

Année	Bassin versant(UH)	Cours d'eau	Commune	Date du constat de pollution	Type de pollution	Actions	Remarque	Acteur qui a prévenu	Retour OFB	Procédure lancée
2023	Grand Morin	Ru de Saint-Mars	La Ferté-Gaucher	12/01/2023	Assainissement non conforme	Envoie d'e-mail à la CC2M et commune	Pas de mortalité piscicole. Existente depuis juin 2022 apparemment.			
	Aubetin		Faremoutiers	01/02/2023	Terrassement de zone humide avérée sur plus de 1 000m²	Information à l'OFB	Travaux engagés par la commune sans déclaration ou consultation préalable, l'OFB et la DDT indiquent qu'aucune procédure n'a été déposée, pas d'informations.	ADEVA et ri	Constat sur	sans suite
	Grand Morin	Ru du Binel	Morcerf	21/02/2023	Fuite cuve de fuel (environ 300L) datant du 03/02/2023	Echanges téléphoniques avec une personne de la commune et l'OFB.	Fuel déversé dans un fossé en amont du ru du Binel. OFB a demandé à la riveraine de mettre des ballots de paille dans le fossé pour éviter l'écoulement dans le ru du Binel qui est à sec.			
	Petit Morin	Ru de Vorpillière	Saint-Cyr-sur-Morin	22/02/2023	Traitement avec un herbicide sur la bande enherbée	Email de la commune à l'OFB en mettant le SMAGE en copie.		Commune		
	Petit Morin		Saint-Cyr-sur-Morin		Pollution hydrocarbure	Courrier de la commune sollicitant SMAGE pour une participation financière Commune a déposé une plainte à l'OFB.		Commune		
	Grand Morin	Grand Morin	Lescherolles	25/10/2023	Dépôt sauvage paille +10m3	Email de la riveraine à l'OFB en mettant le SMAGE en copie.		Riveraine		
	Grand Morin	Grand Morin	Crécy-la-Chapelle	31/10/2023	Pollution	Message vocal laissé par les services techniques de Crécy-la-Chapelle	La pollution est arrivée du côté de Tigeaux. Pas d'information concernant cette pollution.	Commune		

Version 15/02/2024

4. Compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

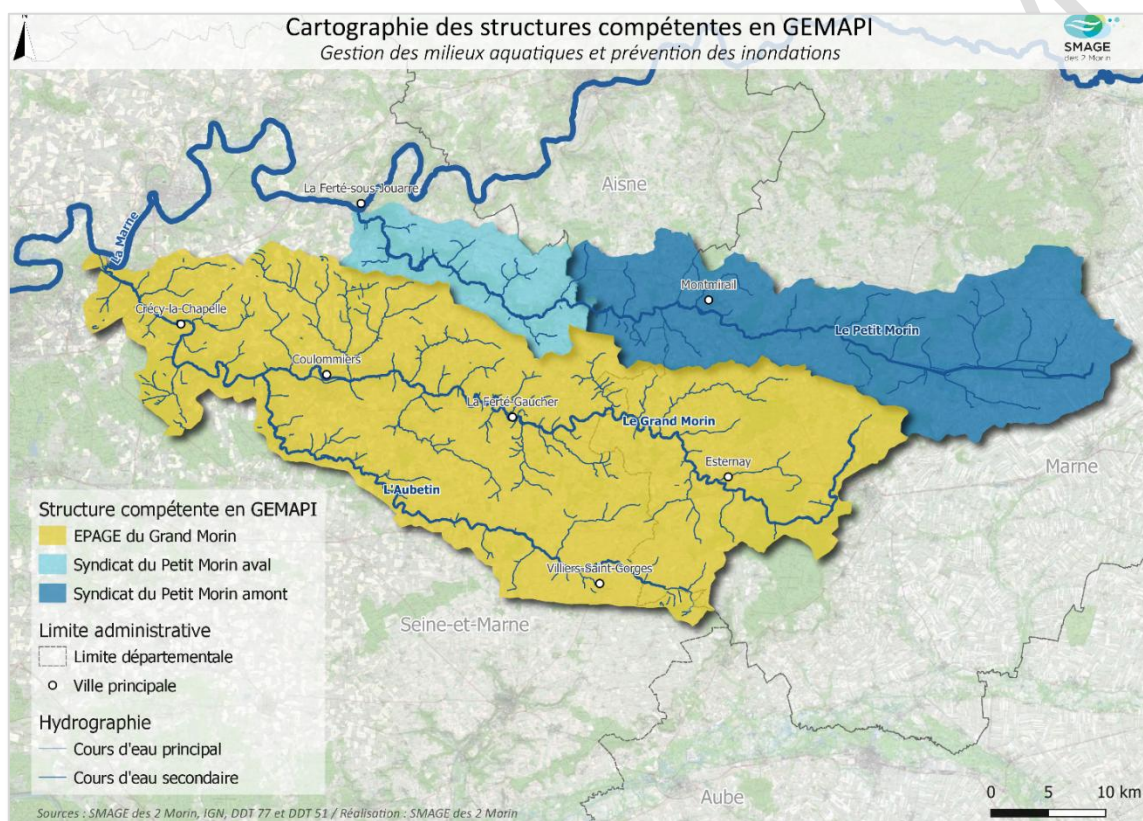
4.1 Gestion des Milieux Aquatiques

4.1.1. L'EPAGE du Grand Morin

- **Contexte :**

Le SMAGE des Deux Morin est labellisé EPAGE du Grand Morin depuis le 28 avril 2021. Cette labellisation est une reconnaissance d'une structure unique exerçant la compétence GEMAPI et d'un seul maître d'ouvrage à l'échelle d'un bassin versant hydrographique cohérent, ici le bassin versant du Grand Morin. Cette transformation du SMAGE 2 Morin en EPAGE sur le bassin versant du Grand Morin, ne change pas la gouvernance actuelle. Le SMAGE 2 Morin reste la structure décisionnelle.

- **Localisation :** L'EPAGE du Grand Morin concerne le bassin Versant du Grand Morin avec ses affluents (voir carte ci-dessous) :



Concernant le Petit Morin, deux syndicats de rivières exercent la compétence GEMAPI :

- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Petit Morin amont,
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Petit Morin aval.

4.1.2. Animation et mise en œuvre du Contrat Territorial Eau & Climat (CTEC)

- **Contexte :**

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne, du SDAGE Seine-Normandie et du SAGE des deux Morin et au vu de la mise en place de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Grand Morin, le SMAGE des deux Morin a élaboré un Contrat Territorial Eau et Climat du Grand Morin et de ses affluents en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les années de 2020 à 2024. Il doit également animer ce contrat.

- **Localisation :**

Bassin versant du Grand Morin :



- **Actions réalisées :**

Entre 2020 et 2023, 51 actions sont inscrites dans le CTEC. Au total :

- **4 actions ont été réalisées :**

- Travaux de renaturation du Grand Morin au droit de l'ouvrage de Nevers à Saint-Rémy-la-Vanne ;
- Animation des projets de renaturation du Grand Morin et ses affluents et de restauration des zones humides ;
- Participation à l'animation du SAGE.

- **5 ont été lancées et/ou sont en cours de réalisation :**

- Deux études de restauration de continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Grand Morin ;
- Travaux de renaturation du Grand Morin au droit de l'ouvrage de Court à Meilleray et Villeneuve-la-Lionne ;
- Une étude de restauration du Grand Morin et de ses zones humides connexes ;
- Une étude de restauration de tête de bassin versant du Vannetin.

- **4 ont avancées sur l'émergence des projets, mais n'ont pas été lancées :**

- Une étude préalable de maîtrise de ruissellement sur 4 sous-bassins versants ;
- Une étude de délimitation de zone humide et de définition de leur fonctionnalité ;
- Une étude de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie du Vannetin ;
- La création de page sur l'EPAGE sur le site internet du SMAGE 2 Morin,

- **38 n'ont pas été réalisées :** l'émergence du projet n'a pas avancé.

PROGRAMME D'ACTIONS CONTRAT TERRITORIAL EAU & CLIMAT Grand Morin et ses affluents 2020-2024

Actions retenues par enjeu	Sous-actions	Maître d'ouvrage	Masse d'eau concernée	Lieu	Action en cohérence avec la stratégie du PEP des deux Morin	Echéancier et montant annuel (€ en TTC)				Total estimé	Total dépensé	Total restant selon estimation
						2020	2021	2022	2023			
Tableau 1. La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides												
Action 1.1. Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie												
	Etude de restauration / valorisation cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, lit majeur) - Affluents du Grand Morin	SMAGE 2 MORIN	Ensemble des masses d'eau des affluents	Affluents sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	150 000,00 €	-	150 000,00 €
	Etude globale (continuité, ripisylve, inondations, inventaire ZH, restauration hydromorpho...) sur le bassin versant de l'Aubetin	SMAGE 2 MORIN	FRH8151 FRH8152-ROE2003 FRH8153-ROE2000 FRH8154-ROE2000 FRH8155-ROE2000	Bassin versant de l'Aubetin	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	85 000,00 €	-	85 000,00 €
Sous-totaux :						0 €	0 €	0 €	0 €	235 000,00 €	0 €	235 000,00 €
Action 1.2. Restaurer la continuité écologique longitudinale et latérale des cours d'eau												
	Etude en cours sur 6 ouvrages à supprimer	SMAGE 2 MORIN	FRH8149	Meilleray / Villeneuve-la-Lionne / La Ferté-Gaucher / Jouy-sur-Morin / Saint-Rémy-la-Vanne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29856, 29794, 29790, 29667, 57360, 18886)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	78 012,00 €	-	-	9 142,80 €	88 670,00 €	87 154,80 €	484,80 €
	Travaux RCE OH 1 - Ouvrage du Moulin de Court	SMAGE 2 MORIN	FRH8149	Meilleray / Villeneuve-la-Lionne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29856)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	161 749,00 €	228 000,00 €	161 749,00 €	64 251,00 €
	Travaux RCE OH 2 - Ouvrage du Moulin Janvier	SMAGE 2 MORIN	FRH8149	La Ferté-Gaucher (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29794, ouvrage de la "continuité apaisée")	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	35 500,00 €	-	35 500,00 €
	Travaux RCE OH 3 - Ouvrage du Moulin Grenouille	SMAGE 2 MORIN	FRH8149	La Ferté-Gaucher (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29790, ouvrage de la "continuité apaisée")	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	38 500,00 €	-	38 500,00 €
	Travaux RCE OH 4 - Ouvrage du Moulin Crèvecoeur	SMAGE 2 MORIN	FRH8149	Jouy-sur-Morin (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29667, ouvrage de la "continuité apaisée")	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	68 500,00 €	-	68 500,00 €
	Travaux RCE OH 5 - Ouvrage du Moulin de Nevers	SMAGE 2 MORIN	FRH8149	Saint-Rémy-la-Vanne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 57360, ouvrage de la "continuité apaisée")	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	48 023,64 €	18 500,00 €	48 023,64 €	29 523,64 €
	Etude complémentaire de restauration de la continuité écologique (8 OH)	SMAGE 2 MORIN	FRH8149 FRH8150	Priorité 1 (Grand Morin, Liste 1 et 2) : Saint-Martin-des-Champs (ROE 29845 et 29842) / Jouy-sur-Morin (ROE 29793, 57790 et 29694, 29701) / Saint-Siméon (ROE 18674) / Coulommiers (suggestion de réajustement de 8 vannages) / Dammarin-sur-Tigeaux (ROE 29579)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	11 928,00 €	209 809,08 €	-	310 000,00 €	221 737,08 €	88 262,92 €
	Travaux RCE OH 6 - Ouvrage du Moulin Guillard	SMAGE 2 MORIN	FRH8149	Saint-Martin-des-Champs (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29845 et 29842)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	140 000,00 €	-	140 000,00 €
	Travaux RCE OH 10 - Ouvrage du Moulin de la Planche	SMAGE 2 MORIN	FRH8149	Saint-Rémy-la-Vanne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29637 et 60676)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	152 000,00 €	-	152 000,00 €
	Travaux RCE OH 11 - Moulin de la Petite Vacherie	SMAGE 2 MORIN	FRH8149	Saint-Siméon (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 18674, ouvrage de la "continuité apaisée")	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	102 000,00 €	-	102 000,00 €
	Travaux RCE OH 12 - Ouvrage du Moulin de Coudes	SMAGE 2 MORIN	FRH8150	Dammartin-sur-Tigeaux (Grand Morin, Liste 1, ROE 29579)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	177 000,00 €	-	177 000,00 €
	Travaux RCE OH 13 - Vannes au Pontmaulin	SMAGE 2 MORIN	FRH8150	Coulommiers (Grand Morin, Liste 1, 8 résidus de vannages)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	15 000,00 €	-	15 000,00 €
	Etude complémentaire de restauration de la continuité écologique (8 OH)	SMAGE 2 MORIN	FRH8149-ROE37000	Priorité 2 (Vannetins, Site Natura 2000) : Choisy-en-Brie (ROE 87388, 87387, 87386 et 87385) / Marolles-en-Brie (ROE 87384, 87383 et 87382)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	70 000,00 €	-	70 000,00 €
	Travaux RCE OH 14 - Ouvrage "Champs 25114-25116"	SMAGE 2 MORIN	FRH8149-ROE37000	Choisy-en-Brie (Vannetins, Site Natura 2000)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	25 000,00 €	-	25 000,00 €
	Travaux RCE OH 15 - Seuil en amont du Pont à Brie	SMAGE 2 MORIN	FRH8149-ROE37000	Choisy-en-Brie (Vannetins, Site Natura 2000, ROE 87380)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	25 000,00 €	-	25 000,00 €
	Travaux RCE OH 16 - Seuil en amont de la RD55	SMAGE 2 MORIN	FRH8149-ROE37000	Choisy-en-Brie (Vannetins, Site Natura 2000, ROE 87387)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	50 000,00 €	-	50 000,00 €
	Travaux RCE OH 17 - Seuil en amont de la RD215	SMAGE 2 MORIN	FRH8149-ROE37000	Choisy-en-Brie (Vannetins, Site Natura 2000, ROE 87386)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	25 000,00 €	-	25 000,00 €
	Travaux RCE OH 18 - Seuil au Bois Fourmeaux	SMAGE 2 MORIN	FRH8149-ROE37000	Choisy-en-Brie (Vannetins, Site Natura 2000, ROE 87385)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	50 000,00 €	-	50 000,00 €
	Travaux RCE OH 19 - Seuil 1 en aval du Bois Fourm	SMAGE 2 MORIN	FRH8149-ROE37000	Marolles-en-Brie (Vannetins, Site Natura 2000, ROE 87384)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	50 000,00 €	-	50 000,00 €
	Travaux RCE OH 20 - Seuil 2 en aval du Bois Fourm	SMAGE 2 MORIN	FRH8149-ROE37000	Marolles-en-Brie (Vannetins, Site Natura 2000, ROE 87383)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	50 000,00 €	-	50 000,00 €
	Travaux RCE OH 21 - Seuil en amont de la RD394	SMAGE 2 MORIN	FRH8149-ROE37000	Marolles-en-Brie (Vannetins, Site Natura 2000, ROE 87382)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	35 000,00 €	-	35 000,00 €
	Etude complémentaire de restauration de la continuité écologique (6 OH)	SMAGE 2 MORIN	FRH8149	Priorité 3 (Grand Morin, Liste 1 et 2) : Chauffry (ROE 86623, 86622 et 86684) / Belsay-le-Châtel (ROE 18562) / Moursoux (Coulommiers, ROE 29598) / Pommeuse (ROE 29572) / Guérand (ROE 18897)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	225 000,00 €	-	225 000,00 €
	Etude complémentaire de restauration de la continuité écologique (5 OH)	SMAGE 2 MORIN	FRH8149 FRH8150	Priorité 4 (Liste 3) : Meaux-Vendry (ROE 50644) / Guérand (Ouvrage de Bickereet et ROE 18393) / Montry (ROE 18477) / Edly (ROE 18499)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	135 000,00 €	-	135 000,00 €
Sous-totaux :						78 012,00 €	11 928,00 €	209 809,08 €	218 915,44 €	4 288 670,00 €	518 564,52 €	3 770 065,48 €
Action 1.3. Restaurer les cours d'eau (restaurer l'hydromorphologie)												
	Etude complémentaire et travaux de restauration / valorisation cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, lit majeur) - Affluents de l'amont du Grand Morin (086 Seine-et-Marne)	SMAGE 2 MORIN	FRH8149-ROE33000 FRH8149-ROE33000 FRH8149-ROE33000 FRH8149-ROE33000 FRH8149-ROE33000	Ru du Val et ses affluents (FRH8149-ROE33000) Ru de Vorain (FRH8149-ROE33000) Ru de Drouilly et ses affluents (FRH8149-ROE33000) Ru de Fanchin et ses affluents (FRH8149-ROE33000) Ru de Chambrun et ses affluents (FRH8149-ROE33000) Ru de Couru (FRH8149-ROE33000)	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	280 000,00 €	-	280 000,00 €
	Travaux de restauration / valorisation cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, lit majeur) - Affluents du Grand Morin	SMAGE 2 MORIN	Ensemble des masses d'eau des affluents	Affluents sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin selon les résultats de l'étude	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	690 000,00 €	-	690 000,00 €
	Travaux de restauration / valorisation cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, lit majeur)	SMAGE 2 MORIN	FRH8151	Bassin versant de l'Aubetin	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	360 000,00 €	-	360 000,00 €
	Etude de restauration et valorisation cours d'eau	SMAGE 2 MORIN	FRH8149	Le Grand Morin à la Ferrière-Gaucher et Coulommiers	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	100 000,00 €	-	100 000,00 €
	Travaux de restauration et valorisation cours d'eau en centre urbain (cours d'eau et ruisseaux)	SMAGE 2 MORIN	FRH8149	Le Grand Morin à la Ferrière-Gaucher et Coulommiers	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	200 000,00 €	-	200 000,00 €
	Etude de restauration de la tête de bassin versant du Vannetin	SMAGE 2 MORIN	FRH8149-ROE37000	Le Vannetin à Leudon-en-Brie et Chartranges	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	8 700,00 €	75 000,00 €	8 700,00 €	66 300,00 €
	Travaux de restauration de la tête de bassin versant du Vannetin	SMAGE 2 MORIN	FRH8149-ROE37000	Le Vannetin à Leudon-en-Brie et Chartranges	Optimisation du Non-dépassement hydraulique des cours d'eau	-	-	-	-	250 000,00 €	-	250 000,00 €
Sous-totaux :						0 €	0 €	0 €	8 700,00 €	1 955 000,00 €	8 700,00 €	1 946 300,00 €
	Animation restauration de la continuité écologique	SMAGE 2 MORIN	FRH8149 FRH8150 FRH8151 FRH8152-ROE2003 FRH8153-ROE2000 FRH8154-ROE2000 FRH8155-ROE2000	Bassin versant du Grand Morin et affluents	-	38 396,34 €	43 718,44 €	42 711,98 €	52 136,18 €	225 500,00 €	176 962,94 €	48 537,06 €
Sous-totaux :						38 396,34 €	43 718,44 €	42 711,98 €	52 136,18 €	225 500,00 €	176 962,94 €	48 537,06 €
Sous-TOTAL ENJEU 1 :						116 408,34 €	55 646,44 €	252 521,06 €	270 751,62 €	6 482 170,00 €	677 376,38 €	6 204 793,62 €

Tableau 2 : Avancement des actions du CTEC du Grand Morin et ses affluents										-		€			
Tableau 2 : La prévention des inondations															
Action 2.1. Préservation et restauration des zones humides et zones d'expansion de crue	Etude de restauration de zones d'expansion de crue / zones humides	SMAGE 2 MORIN	FRHR149	Grand Morin, secteur Meilleray, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher	Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau				6 925,00 €	150 000,00 €	6 925,00 €	143 075,00 €			
	Travaux de restauration de zones d'expansion de crue / zones humides	SMAGE 2 MORIN	FRHR149	Grand Morin, secteur Meilleray, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher	Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau					300 000,00 €	- €	300 000,00 €			
	Etude de fonctionnalité et de restauration des zones humides sur les secteurs à enjeux prioritaires du SAGE des deux Morin (disposition 50 : objectif de 50% à restaurer)	SMAGE 2 MORIN	FRHR149 FRHR150 FRHR151 FRHR149-FEG37000	Bassin versant du Grand Morin et affluents (132 communes / BV Aubetin : 691 ha / BV Grand Morin : 677 ha)	Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau					300 000,00 €	- €	300 000,00 €			
	Restauration des zones humides sur les secteurs à enjeux prioritaires du SAGE des deux Morin (disposition 50 : objectif de 50% à restaurer sur : BV Aubetin : 691 ha / BV Grand Morin : 677 ha)	SMAGE 2 MORIN	FRHR149 FRHR150 FRHR151 FRHR149-FEG37000	Bassin versant du Grand Morin et affluents (132 communes / BV Aubetin : 691 ha / BV Grand Morin : 677 ha)	Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau					600 000,00 €	- €	600 000,00 €			
	Elaboration d'un plan de gestion et d'entretien des zones humides (objectif d'entretien sur 30% des 2h du BV)	SMAGE 2 MORIN	FRHR149 FRHR150 FRHR151 FRHR149-FEG37000	Bassin versant du Grand Morin et affluents (132 communes / BV Aubetin : 691 ha / BV Grand Morin : 677 ha)	Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau					187 280,00 €	- €	287 280,00 €			
Sous-totaux :									6 925,00 €	1 837 280,00 €	6 925,00 €	1 830 355,00 €			
Action 2.2. Participer à l'élaboration puis la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Unité Hydrographique Morins	Etude d'identification des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) à restaurer et les potentialités à créer sur la base de l'amélioration hydrologique	SMAGE 2 MORIN	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et affluents (132 communes)	Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau					80 000,00 €	- €	80 000,00 €			
	Etude d'identification des plans d'eau relevant de la GEMAPI sur le BV du Grand Morin - Etude incluse dans le programme d'action du PAH d'intensification	SMAGE 2 MORIN	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et affluents (132 communes)	Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau					70 000,00 €	- €	70 000,00 €			
	Sous-totaux :									- €	150 000,00 €	- €	150 000,00 €		
Action 2.3. La mise en œuvre du programme de prévention des ruissellements et d'érosion des sols qui découle de l'étude de ruissellement menée sur les deux Morins	Etude complémentaire sur le ruissellement et l'érosion du sol sur 3 bassins versants pilotes	SMAGE 2 MORIN	3 sous-bassins versants	1 sous-bassin versant sur le bassin du Grand Morin selon les résultats de l'étude globale de ruissellement sur les deux Morins						120 000,00 €	- €	120 000,00 €			
	Travaux d'aménagement de bassin versant pour limiter le ruissellement et l'érosion du sol (Priorités 1 : haies, fascines, bandes enherbées)	SMAGE 2 MORIN	3 sous-bassins versants	3 sous-bassin versant sur le bassin du Grand Morin selon les résultats de l'étude globale de ruissellement sur les deux Morins						700 000,00 €	- €	700 000,00 €			
	Sous-totaux :									- €	- €	- €	- €		
Animation zones humides		SMAGE 2 MORIN	FRHR149 FRHR150 FRHR151 FRHR149-FEG37000	Bassin versant du Grand Morin et ses affluents						278 000,00 €	173 042,92 €	104 957,08 €			
	Sous-totaux :									35 695,62 €	47 551,13 €	42 377,29 €	47 418,88 €		
Sous-TOTAL ENJEU 2 :									35 695,62 €	47 551,13 €	42 377,29 €	54 243,89 €			
Tableau 3 : Sensibiliser et informer															
Action 3.1. Sensibiliser et informer lors de la journée thématique (journée des élus, articles de sensibilisation sur la médiathèque NEI, RN2, crue, inondation, etc.)	Créer une rubrique concernant l'EPAGE du Grand Morin sur le site internet du SMAGE des deux Morins	SMAGE 2 MORIN	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et ses affluents						2 000,00 €	- €	2 000,00 €			
	Elaborer un plan de communication pour le monde agricole : Réunion de travail, plaquettes d'informations sur les différentes thématiques (épiphyte, ZEC, ZN, crue, etc.) et valorisation	SMAGE 2 MORIN	FRHR149 FRHR151	Bassin versant de l'Aubetin et du Grand Morin amont						7 500,00 €	- €	7 500,00 €			
	Elaborer un plan de communication pour les élus, riverains et usagers de la rivière : Journées de sensibilisation, plaquettes d'informations sur les différentes thématiques (épiphyte, RN2, etc.)	SMAGE 2 MORIN	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et ses affluents						12 500,00 €	- €	12 500,00 €			
	Sous-totaux :									- €	- €	- €	- €		
Action 3.2. Participer à l'aménagement durable du territoire (participer à l'animation du SAGE des 2 Morins, à la mise en place des PCAET etc.)	Participation à l'animation du SAGE des deux Morins	SMAGE 2 MORIN	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et ses affluents											
	Participation à la mise en place des Plans Climat sur l'énergie du territoire notamment en valorisant les déchets verts d'entretien des cours d'eau	SMAGE 2 MORIN	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et ses affluents											
Sous-totaux :									- €	- €	- €	- €			
Sous-TOTAL ENJEU 3 :									- €	- €	- €	- €			
TOTAL :									152 103,96 €	103 197,57 €	294 898,35 €	334 095,50 €			
										8 969 450,00 €	884 295,38 €	8 085 154,62 €			

Tableau 2 : Avancement des actions du CTEC du Grand Morin et ses affluents

- En 2023, 334 095,50€ ont été dépensés sur les 2 116 000,00€ prévus initialement pour cette année dans le CTEC, soit près de 16% pour cette année contre 11% en 2022.
- De 2020 à 2023, 884 295,38€ ont été dépensés sur 7 604 450,00 € prévus initialement, soit près de 12% contre 10% de 2020 à 2022.

Sur l'ensemble du contrat (9 831 450,00€), cela représente désormais 9% contre 5,6% en 2022.

Bien que les montants et pourcentages restent faibles comparés au prévisionnel du contrat, une augmentation des dépenses est constatée et encourageante.

Celle-ci est en cohérence avec :

- le lancement de projets tels que la restauration de tête de bassin versant du Vannetin et la restauration du Grand Morin et de ses zones humides connexes,
- le démarrage de travaux tels que ceux de restauration de l'hydromorphologie du Grand Morin au droit des ouvrages de Court et de Nevers,
- l'accompagnement d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour lancer les projets.

En effet, pour rappel, lors de la présentation du contrat à la COMITER de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en 2020, les membres du comité avaient alerté les élus du SMAGE sur le niveau d'ambition très importants des objectifs au vu des moyens humains qui composent l'équipe du syndicat. Pour y remédier et limiter au mieux le retard des projets, le SMAGE a mandaté un groupement d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage courant 2023 pour aider notamment l'équipe technique à lancer les projets en réalisant les marchés.

4.2 Restauration de la continuité écologique

4.2.1. Opération de restauration du Grand Morin Amont sur 6 ouvrages - 2017

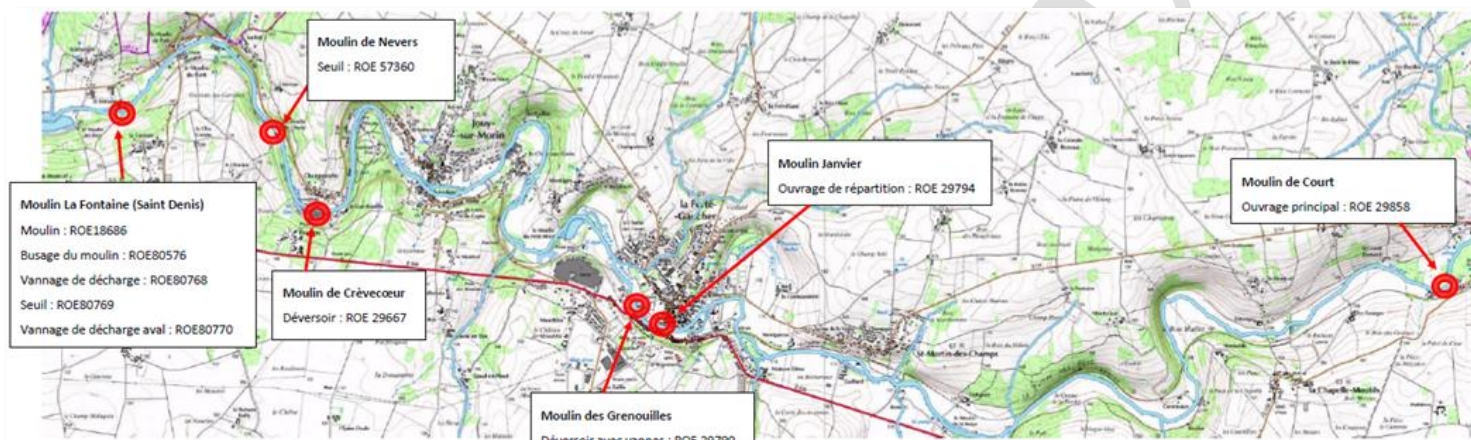
• Contexte :

En 2017, le syndicat Grand Morin Amont a lancé une étude sur six ouvrages classés en liste 2. Ces ouvrages ont été choisis par opportunité. En effet, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ont recensé les propriétaires d'ouvrages favorables au scénario le plus ambitieux pour le milieu aquatique. C'est le bureau d'étude SEGI devenu PCM Ingénierie qui a été retenu pour réaliser cette étude.

• Localisation :

Les ouvrages concernés sont :

- L'ouvrage de Court à Meilleray (ROE 29858).
- Les ouvrages Janvier et Grenouille à La Ferté-Gaucher (ROE 29794 et ROE 29790).
- L'ouvrage Crèvecœur à Jouy-sur-Morin (ROE 29667).
- Les ouvrages Nevers et Fontaine à Saint-Rémy-la-Vanne (ROE 57360 et ROE 80769).



• Financier :

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance cette étude à hauteur de 100%. Le coût total de l'étude est de 197 964 € TTC. Actuellement, 174112,80 € ont été payés dont 9 142,80€ en 2023.

Les travaux sont financés à 90% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et représentent un montant de 380660,04 €. En 2023, 161 749,00€ ont été facturés au SMAGE.

• Actions réalisées :

Suivi des différentes missions réalisées par le bureau d'étude.

- Deux Arrêtés Interpréfectoral et Préfectoral ont été réalisés début 2023 par les services de l'Etat afin que le SMAGE 2 Morin puisse réaliser les travaux puisque ceux-ci se situent sur des terrains privés et qu'ils sont concernés par la loi sur l'eau. Pour cela, la préfecture a lancé une consultation du public durant trois semaines.
- Un Dossier de Consultation des Entreprises a été mis à jour et en ligne sur la plateforme de marché public Maximilien. Quatre entreprises ont candidaté après avoir effectué des visites de sites avec l'équipe du SMAGE. Une analyse d'offre a été réalisée par le MOE et présentée aux membres de la commission d'appel d'offres pour retenir une entreprise : CDES.
- Un Dossier de demande de subvention a été réalisé afin de pouvoir bénéficier de financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- Un courrier d'information aux riverains et des emails aux acteurs locaux pour les prévenir que les travaux allaient démarrer en 2023.
- Suivi administratif régulier : notification de marché, transmission d'ordre de services au maître d'œuvre et à l'entreprise, suivi de factures.
- Suivi de travaux régulier : Visite quotidienne des travaux, 2 constats d'huissiers, 9 réunions de chantiers avec le MOE et relecture de comptes-rendus, 2 pêches de sauvegardes.

Remarques :

Les propriétaires des ouvrages de Crèveœur et Fontaine, n'étaient toujours pas joignables en 2023, le bureau d'études n'a donc toujours pas finalisé la phase PROJET sur ces sites.

Les projets à La Ferté-Gaucher seront inclus dans un projet plus global de renaturation du Grand Morin en centre urbain de La Ferté-Gaucher.

Les travaux au droit de l'ouvrage de Nevers sont terminés. Ceux à l'ouvrage de Court ont dû être arrêté pour respecter le cycle biologique de la faune piscicole et reprendront à l'été 2024.

4.2.2. Opération de restauration du Grand Morin sur 6 ouvrages - 2021

• Contexte :

Comme prévu dans le Contrat Territorial Eau et Climat, une nouvelle étude au droit de 6 ouvrages a été lancée fin 2021 afin de restaurer la continuité écologique, mais aussi de restaurer l'hydromorphologie du cours d'eau et d'améliorer la fonctionnalité des zones humides et zones d'expansion de crue si possible pour limiter le risque d'inondation.

• Localisation :

Les ouvrages concernés sont :

- L'ouvrage de La Chair-aux-Gens à Jouy-sur-Morin (ROE 29739).
- L'ouvrage de La Tannerie à Jouy-sur-Morin (ROE 29701).
- Le complexe d'ouvrages des Marais à Jouy-sur-Morin (ROE 29675 – 57771 – 57772).
- L'ouvrage des Moulin de la Sault et de Drevault entre Villiers-sur-Morin et Couilly-Pont-aux-Dames (ROE 18451).
- L'ouvrage de la Porte-à-Bateaux à Esbly (ROE 18499).

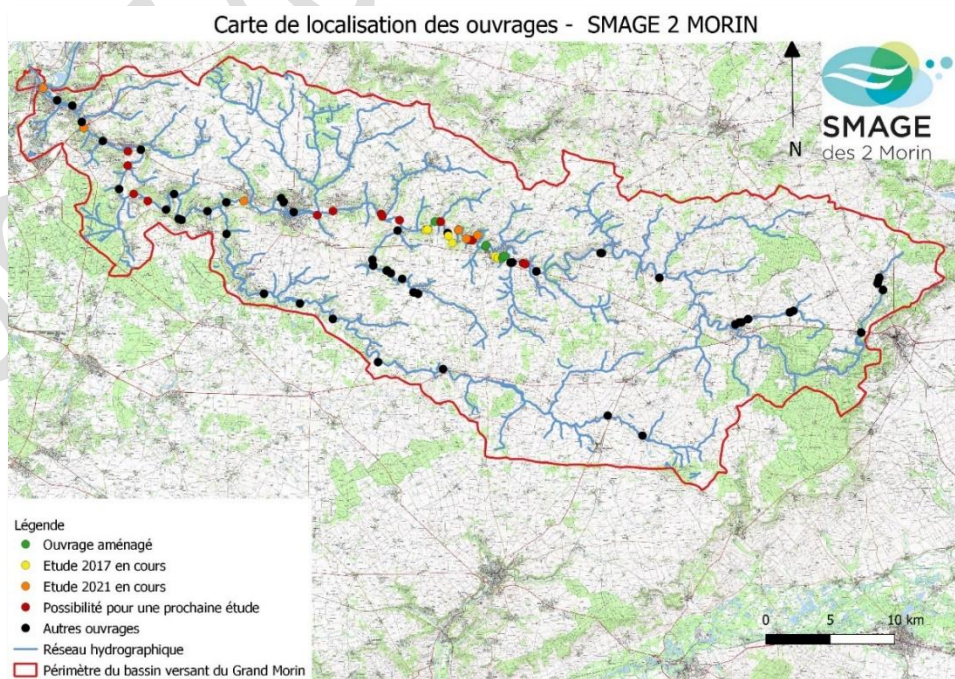


Figure 14 : Carte concernant les études de restauration de la continuité écologique – Source : SMAGE 2 MORIN

• Financier :

Cette étude est financée à hauteur de 90% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le coût total de l'étude est de 576 931,20 € TTC. Actuellement, 221 737,08 € ont été payés.

• Actions réalisées :

Concertation avec les usagers du Grand Morin : début 2023, une réunion a eu lieu avec les usagers de la rivière afin de connaître leurs attentes et craintes vis-à-vis du projet afin de pouvoir concilier au mieux tous les usages du Grand Morin, tout en respectant les objectifs du SMAGE.

Présentation de la phase diagnostic et scénario au stade esquisse : après une année de diagnostic en 2022, les résultats et scénarios proposés ont été présentés début 2023 aux membres des comités technique et de pilotage, afin de pouvoir se diriger vers un scénario pour chaque ouvrage. Cette phase a également été présentée au conseil municipal de Jouy-sur Morin

Lancement de la phase avant-projet pour 3 sites : les propriétaires de 3 ouvrages ont choisi le scénario qu'ils souhaitent voir réaliser sur leur propriété. La phase AVP a donc démarré courant 2023 pour ces 3 sites. Il s'agit des ouvrages de Sault/Drevault, le clapet de Mouroux et les Marais.

L'ensemble des actions réalisées sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Nom d'ouvrage	ROE	Actions réalisées
Grand Morin (UH Morins)	Grand Morin (FRHR149)	CC2M	Jouy-sur-Morin (77)	Chairs-aux-Gens	ROE 29739	Réunion avec les usagers du Grand Morin (x1) Relecture compte-rendu de la réunion avec les usagers et envoyé aux usagers locaux Lecture de 6 rapports phase DIAG/ESQ Organisation COTECH et COPIL phase diagnostic/esquisse Lecture CR phase DIAG/ESQ et demande de modification + transmission au COPIL Transmission d'exemple de courrier et de délibération pour validation du scénario retenu sur trois ouvrages(x3) Réunion de présentation au conseil municipal de Jouy-sur-Morin (vérification de PPT) E-mail et appel téléphonique
				Tannerie	ROE 29701	
				Les Marais	ROE 29675 ROE 57771	
	Grand Morin (FRHR150)	CACPB	Mouroux (77)	Clapet	ROE 29599	
			Villiers-sur-Morin (77)	Sault/Drevault	ROE 18499	
		CAVAE	Esbly (77)	Porte à bateaux	ROE 18499	

Remarques :

La commune de Jouy-sur-Morin n'a pas statuer sur le scénario qu'elle souhaite choisir pour les ouvrages de La Chair-aux-Gens et La Tannerie dont elle est propriétaire.

Concernant l'ouvrage de La Porte-à-Bateaux, il a été demandé lors du COPIL de réaliser une note technique afin de proposer des aménagements pour que le bras secondaire du Grand Morin soit plus régulièrement en eaux en cas d'effacement de l'ouvrage.

Aussi, au cours de l'année 2023, 2 visites de terrain ont été effectuées sur le secteur de deux autres ouvrages :

- Une au niveau de l'ouvrage de Serbonne (ROE 18417) avec la commune, des riverains, la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie;
- Une en amont de l'ouvrage de Saint-Martin à Crécy-la-Chapelle.

Ces visites ont permis de faire émerger de potentiels projets sur les ouvrages et/ou sur les zones d'expansion de crue et l'hydromorphologie du Grand Morin pour une prochaine étude. Cette nouvelle étude doit être lancée début 2024.

4.2.3. *Projet de restauration de la continuité écologique sur le Vannetin*

• **Contexte :**

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues dans le Contrat Territoriale Eau et Climat du Grand Morin et ses affluents, plusieurs projets de restauration de la continuité écologique sont prévus sur le site Natura 2000 du Vannetin.

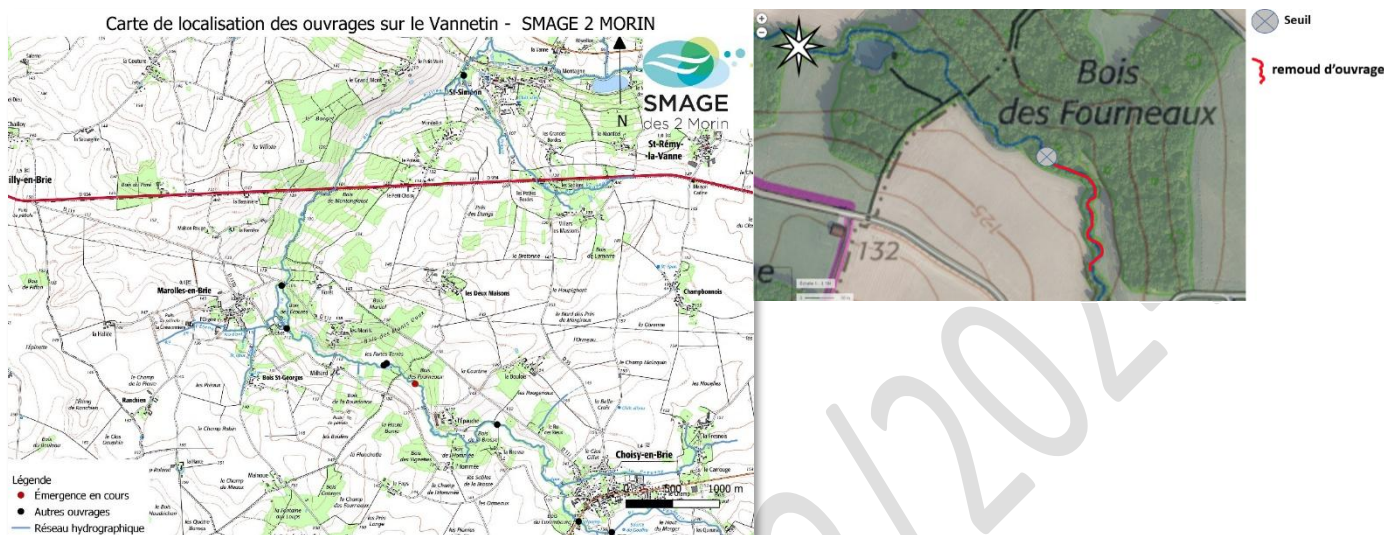
Le Vannetin est classé site Natura 2000, notamment dû à la présence de la Mulette épaisse, reconnue espèce d'intérêt communautaire. Sa population sur le Vannetin est fragile et fractionnée par la présence d'ouvrages infranchissables, dont le premier en partant de l'amont se situe au niveau du Bois Fourneaux, entre les communes de Choisy-en-Brie et Marolles-en-Brie (ROE87385).

Ainsi, l'équipe du SMAGE des deux Morin a lancé une émergence de projet sur ce premier seuil afin de pouvoir restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie du Vannetin.

Dans le cadre de la mise en place de futurs travaux de restauration, le SMAGE a mis en place la première phase du projet dite « d'étude du site » sur le seuil du bois fourneaux et son influence. Les données recueillies lors des différents diagnostics participeront à démontrer l'impact du seuil sur le lit de la rivière et de la mulette épaisse. Les graphiques et tableaux établis participeront donc à l'élaboration des travaux de restauration du cours d'eau et hydrologique du site à fort enjeux.

- **Localisation :**

L'ouvrage se situe sur la carte ci-dessous :



- **Financier :**

Ce projet étant en émergence, les financeurs n'ont pas été identifiés. Cependant, les financements suivants semblent envisageables :

- par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 90 % avec le SMAGE en maître d'ouvrage ;
- par l'Europe à hauteur de 100 % en faisant signer un contrat NATURA2000 au(x) propriétaire(s) du seuil.

- **Actions réalisées**

Les actions suivantes ont été réalisées afin de pouvoir faire émerger le projet :

- Contact avec les différents partenaires techniques (FDAAPPMA77, DDT77),
- Prise de contact avec des propriétaires,
- Réalisation de relevés topographiques (profil en long et en travers),
- Bibliographie de l'écologie de la Mulette épaisse,
- Bibliographie de la zone NATURA 2000 du Vannetin,
- Réalisation de relevés topographiques (profil en long et en travers),
- Mise en forme des données topographique du site,
- Réalisation d'un diagnostic affluent sur le terrain et relevé d'entretien de la ripisylve ;
- Réunion de communication et de concertation avec les services de l'office Française de la biodiversité et l'animatrice sur le site NATURA 2000,
- Suivi du site en période d'étiage et de crue,
- Création d'un mémoire technique.

4.3 Restauration de zones humides

4.3.1. Opération de restauration des zones humides sur 7 sites

- **Contexte :**

En 2021, lors de différentes prospections de terrain, notamment pour l'entretien de ripisylve et de désembâclement, l'équipe technique du pôle rivière a repéré plusieurs zones qui pourraient potentiellement être restaurées en zone humide / zone d'expansion de crue.

En effet, d'après les observations de terrain, le Grand Morin semble très dégradé sur différents secteurs à cause des facteurs suivants :

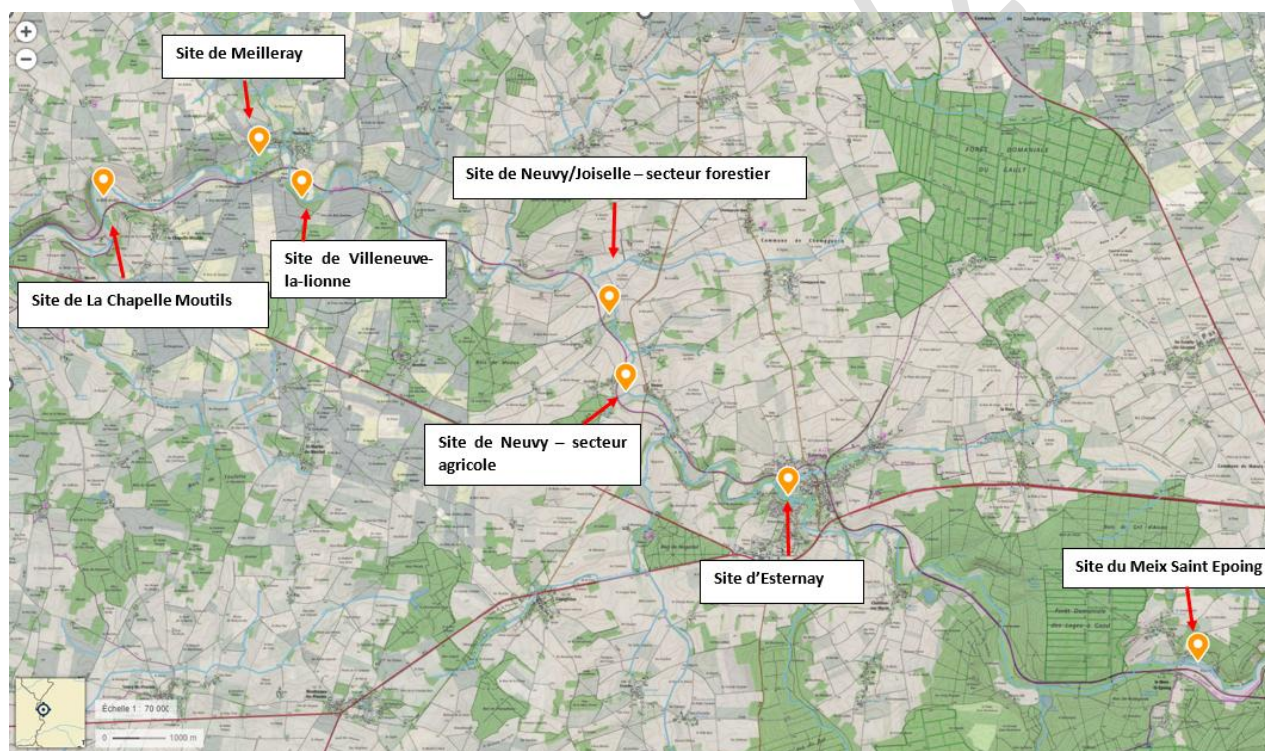
- Sur-élargissement du lit mineur,
- Substrat quasi-absent,
- Incision du lit mineur,
- Artificialisation des berges (présence de merlons),
- Homogénéisation des habitats pour les espèces.

Cette dégradation semble notamment due à d'anciens travaux hydrauliques. L'incision du lit mineur et la présence de merlons en bordure de berge limitent la continuité latérale ainsi que les zones d'expansions de crue du cours d'eau et favorisent donc l'assèchement de zones humides et aggravent le risque d'inondation.

Ainsi, au vu des opportunités, le syndicat souhaite lancer une étude de restauration du lit mineur et majeur, dans une optique de reconquête de zones humides / zones d'expansion de crue pour limiter les inondations à l'aval du bassin versant.

● Localisation :

Sept secteurs ont été sélectionnés comme site pilote car ils présentent des opportunités de travail avec les riverains et présentent des enjeux multiples. Ceux-ci figurent sur le tableau et la carte ci-dessous :



● Financier :

Le coût total de l'étude est de 571 689,60 € TTC, l'Agence de l'eau Seine Normandie finance à hauteur de 80%.

● Actions réalisées :

Les actions suivantes ont été réalisées afin de pouvoir avancer sur le projet :

- Réunion sur les attentes réglementaires des protocoles d'évaluation des fonctions des zones humides avec les services de l'Etat, les partenaires techniques et financiers.
- Rédaction du compte-rendu de réunion.
- Adaptation du CCTP suite aux décisions prises par les partenaires.
- Extension de deux sites d'études : Neuvy avec le rajout d'une jachère agricole et le Meix Saint Epoing avec le rajout d'un étang connecté au Grand Morin.

- Publication du DCE et gestion de la consultation (réponse au question, calage des dates de visites de site, etc.) sur la plateforme Maximilien.
- Organisation des visites de sites avec les 5 candidats au projet.
- Echanges et réunions régulières avec l'AMO pour le suivi administratif de la consultation.
- Co-animation avec l'AMO de la Commission d'Appel d'Offre du SMAGE, l'entreprise Artelia a été sélectionnée comme maître d'œuvre du projet.
- Réunion de présentation du Maître d'œuvre aux partenaires techniques et financiers.
- Echanges téléphoniques et rendez-vous avec 10 propriétaires concernés n'ayant pas fait de retour à la convention d'acceptation de la phase d'étude
- Envoi de 10 conventions et signature de 6 conventions par les propriétaires
- Suivi des premières missions lancées par ordre de services : missions de Diagnostics et d'études préliminaires ainsi que la missions complémentaires n°5 – étude piézométrique
- Prises de contact et concertation avec les propriétaires et acteurs de territoire des parcelles pressenties pour l'implantation des piézomètres
- 2 visites de sites avec le maître d'œuvre Artelia, le sous-traitant, Hydrogéotechnique, les acteurs du territoire (pompiers et élus locaux) et les 7 principaux propriétaires.

Remarque : Le SMAGE s'est fait accompagner du prestataire INGETEC en tant qu'AMO pour l'émergence de ce projet de la rédaction du Dossier de Consultation aux Entreprises à l'attribution du marché. Cette prestation a été financé à 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

4.3.2. Etude globale de délimitation des zones humides et de caractérisation de leur état fonctionnel

- **Contexte :**

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues dans le Contrat Territoriale Eau et Climat du Grand Morin et ses affluents et au vu du nombre d'émergence de projet de restauration de zones humides sur le bassin versant du Grand Morin, il apparaît nécessaire de réaliser une étude sur les zones humides du territoire afin de pouvoir définir une hiérarchisation des zones humides à restaurer.

Ainsi, les grandes étapes de cette étude seront de :

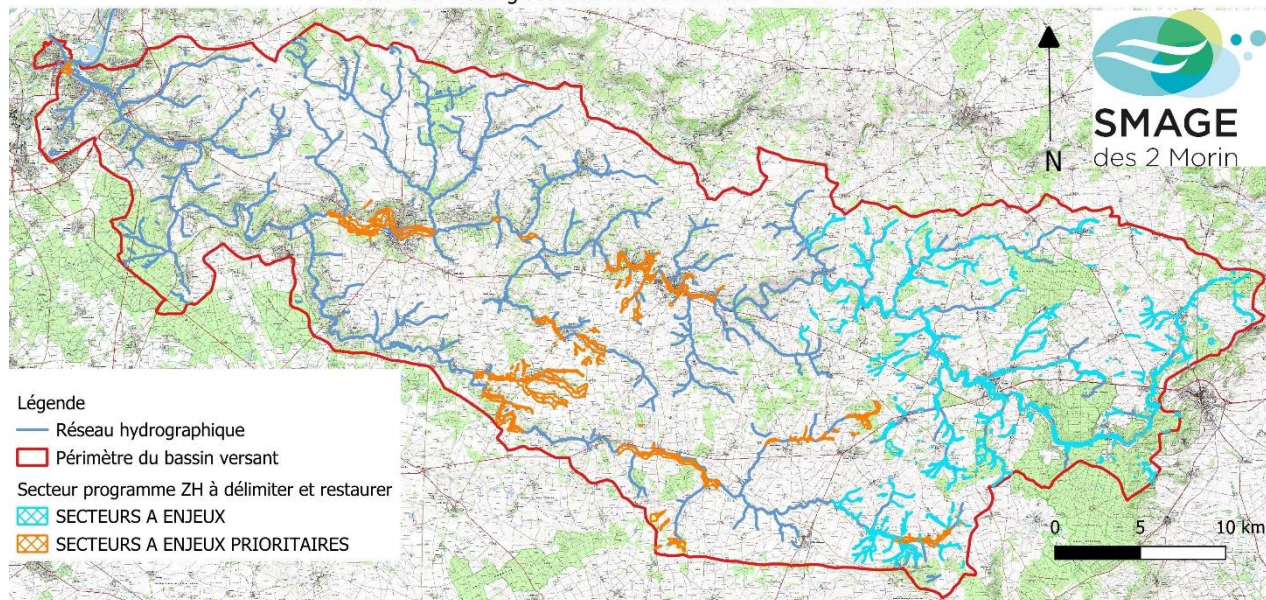
- vérifier le caractère humide des secteurs à enjeux humides issues de l'étude du SAGE des Deux Morin,
- délimiter et cartographier les zones humides par les investigations pédologiques et floristiques réalisées in-situ selon le protocole définis dans l'arrêté de 2008 modifié,
- caractériser les zones humides par leur état biologique et par l'analyse de leur état fonctionnel,
- élaborer une hiérarchisation des zones humides à restaurer vis-à-vis des enjeux du territoire,
- établir un programme d'actions préalables des zones humides prioritaires.

Remarque :

Seuls les secteurs à enjeux humides prioritaires étaient ciblés dans le programme du CTEC du Grand Morin et ses affluents. Cependant, ces secteurs sont peu présents dans le Département de la Marne. Il a donc été décidé de prendre en compte également les secteurs à enjeux humides pour le Département de la Marne.

- **Localisation :**

Le périmètre d'étude globale est le bassin versant du Grand Morin et le périmètre d'intervention est une surface de 3 550 ha comprenant l'ensemble des secteurs à enjeux humides prioritaires sur l'ensemble du bassin versant avec les secteurs à enjeux humides dans le département de la Marne.



● **Financier :**

L'unique financeur pressenti pour cette étude est l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80% de subventions.

● **Actions réalisées :**

- Echanges avec les services de l'état, l'Agence de l'Eau et les partenaires techniques pour l'élaboration du CCTP de l'étude.
- Réunion sur les attentes réglementaires de protocoles d'évaluation des fonctions des zones humides avec les services de l'Etat, les partenaires techniques et financiers.
- Rédaction du compte-rendu de réunion.
- Analyse du protocole des zones humides effectives et rédaction d'une note d'orientation pour le choix du protocole d'identification des zones humides.
- Adaptation du CCTP suite aux remarques des partenaires.

4.4 Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau

4.4.1. Problématiques d'érosion de berge

● **Contexte :**

L'équipe technique du SMAGE 2 Morin a été sollicitée à plusieurs reprises par des riverains ou/et des élus pour des problématiques d'érosion de berges sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, l'érosion de berges est un phénomène naturel nécessaire pour le bon fonctionnement d'un cours d'eau. D'ailleurs, ce dernier a donc normalement besoin d'un espace de mobilité. D'après le SAGE 2 Morin, l'espace de mobilité théorique est de 500 m de largeur sur chaque berge. Il s'agit d'un estimatif car il est également préconisé de réaliser une étude pour définir exactement la largeur de cet espace. Cette étude pourra être prise en compte dans l'étude globale des cours d'eau du bassin versant du Grand Morin.

Cependant, l'érosion peut être amplifiée à cause de phénomènes anthropiques : anciens travaux hydrauliques (curage, rectification du tracé, etc.), présence d'ouvrages transversaux limitant le transport des sédiments, manipulations inadaptées de ces ouvrages engendrant une baisse brutale du niveau d'eau, etc. Pour limiter l'érosion excessive, il existe plusieurs solutions d'aménagement :

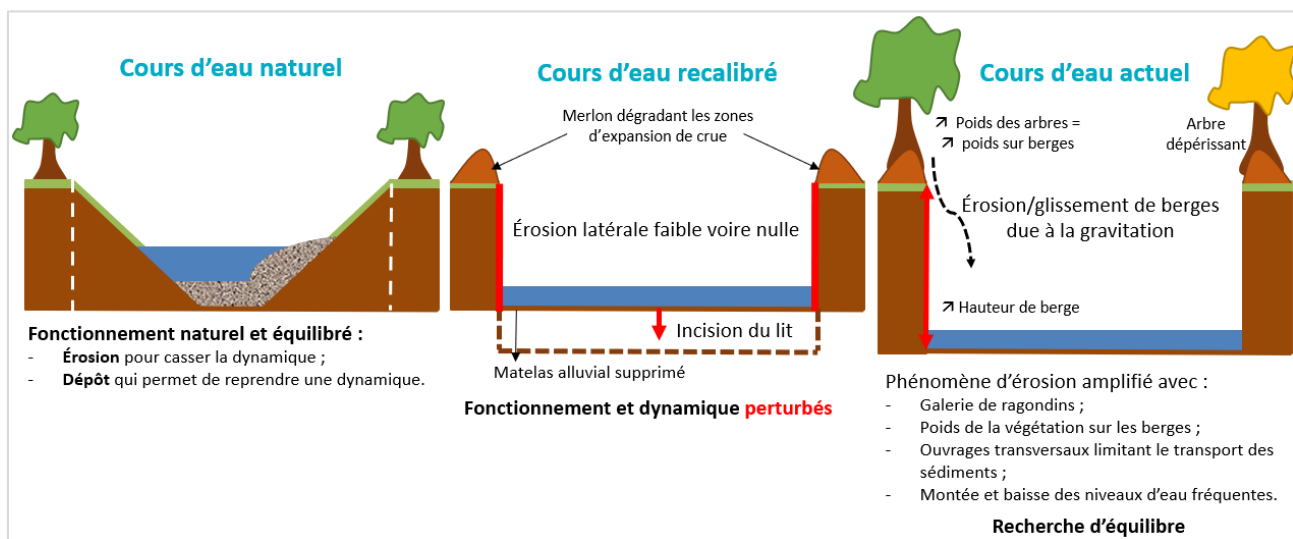


Figure 18 : Schéma explicatif du phénomène d'érosion

- Recharge de substrat afin que le cours d'eau ait de nouveau (ou plus) de matériaux à transporter, pour limiter l'incision du lit mineur et diminuer la hauteur de berge et qu'il retrouve une dynamique équilibrée,
- Le talutage de berge en pente douce pour limiter la présence de ragondin et limiter l'affaissement des berges,
- La réalisation d'aménagement en technique végétale : piège à sédiment, peignes, tressages de branches vivantes, etc.

Remarques :

ATTENTION ! Le maintien de berges par enrochement est à éviter autant que possible car souvent, il ne fait que déplacer le problème. En effet, si ce type d'aménagement semble fonctionner sur le secteur concerné, il ne résout pas la source du problème. La dynamique du cours d'eau n'est donc toujours pas rééquilibrée et le problème est alors déplacé sur un autre secteur, voire amplifié.

C'est d'ailleurs pour cela que l'enrochement et l'artificialisation des berges sont interdits dans le règlement du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux des deux Morin à l'article 4 : Protéger les berges, hormis si une étude démontre que c'est la seule solution possible.

En effet, lorsque l'emprise pour la réalisation de travaux est trop faible (exemple bordure de voiries ou d'habitations), c'est parfois la seule solution possible. À chaque contexte sa solution !

Sur les cours d'eau de domaine privé, chaque propriétaire a des droits et des devoirs vis-à-vis du cours d'eau qui longe sa parcelle. Un de ses principaux devoirs est d'entretenir les berges.

L'équipe technique du service rivière a donc rappelé à chaque visite de terrain :

- Cette obligation d'entretien aux propriétaires riverains,
- Que ses missions sont de travailler sur des projets à échelle de bassin versant et non ponctuels,
- Des exemples de techniques d'aménagement ont été transmis.

- **Localisation :**

Des érosions ont été signalées sur les communes présentées sur la carte ci-dessous :

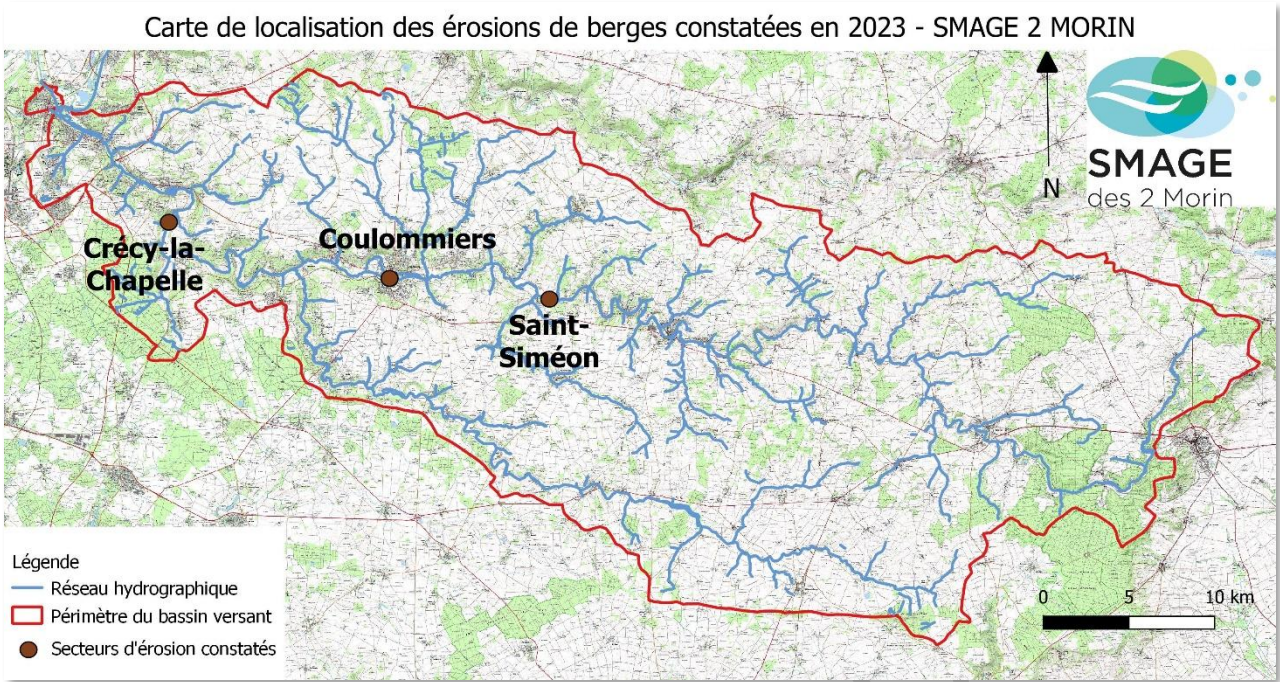


Figure 19 : Carte des secteurs d'érosion constatés en 2023

- **Financier :**

Le syndicat n'a pas prévu de projet sur cette thématique pour le moment étant donné qu'il s'agit de points ponctuels. À ce jour, c'est aux propriétaires riverains de financer de potentiels études ou travaux sur cette thématique s'ils sont concernés.

De plus, les habituels financeurs (notamment l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Département de Seine-et-Marne) ne souhaitent pas participer financièrement à cette thématique ayant d'autres priorités dans leur programme d'action et de subvention.

- **Actions réalisées :**

L'équipe technique de la cellule a réalisé les actions suivantes

Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Actions réalisées
Grand Morin (UH MORINS)	Grand Morin	CACPB	Crécly-la-Chapelle	1 visite de terrain 1 compte-rendu
	Fausse rivière (Grand Morin)	CACPB	Coulommiers	1 visite de terrain 1 compte-rendu
	Grand Morin	CC2M	Saint-Siméon	1 appel et 1 email
1 BV	1 cours d'eau	2 intercommunalités	3 communes	2 visites de terrain 2 comptes-rendus 1 appel et 1 email

La sensibilisation réalisée les années antérieures semble efficace puisque le SMAGE a été peu sollicité en 2023 concernant cette thématique.

4.4.2. Emergence de projet de restauration de l'hydromorphologie du Vannetin à Choisy-en-Brie

- **Contexte :**

Des habitants de Choisy-en-Brie ont rencontré des problématiques de ruissellement en mai 2020. Le ruissellement a engendré une érosion de berge massive du Vannetin. Par ailleurs, ce dernier a été modifié sur ce secteur : berges abruptes et hautes, sur-élargissement du lit mineur, manque de substrat.

Etant situés sur un site Natura 2000, les propriétaires ont la possibilité de signer un contrat Natura 2000 afin de restaurer la morphologie du Vannetin tout en étant financés par des fonds européens.

Pour les propriétaires intéressés par la démarche, l'animatrice Natura 2000 de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'équipe technique de la cellule Rivière ont accompagné les propriétaires pour signer un contrat Natura 2000 en 2021.

- **Localisation :**

Le projet se situe sur la commune de Choisy-en-Brie (voir carte ci-dessous).



Figure 20 : Carte de la localisation du projet de restauration de la morphologie du Vannetin

- **Financier :**

Etant donné que le projet se situe sur le site Natura 2000 du Vannetin et que les propriétaires sont maîtres d'ouvrage, les travaux sont financés à 50% par l'Etat et 50% par l'Europe.

Le coût de ce projet est de 10 290 € TTC

- **Actions réalisées :**

Afin de pouvoir avancer sur le projet, l'équipe technique de la cellule Rivière a réalisé les actions suivantes en partenariat avec la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

- Modification du Dossier Loi sur l'Eau suite au retour de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- Envoi du DLE à la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ;
- Réalisation de deux notes de compléments au dossier à la demande de la DDT77 ;
- Suivi de travaux.



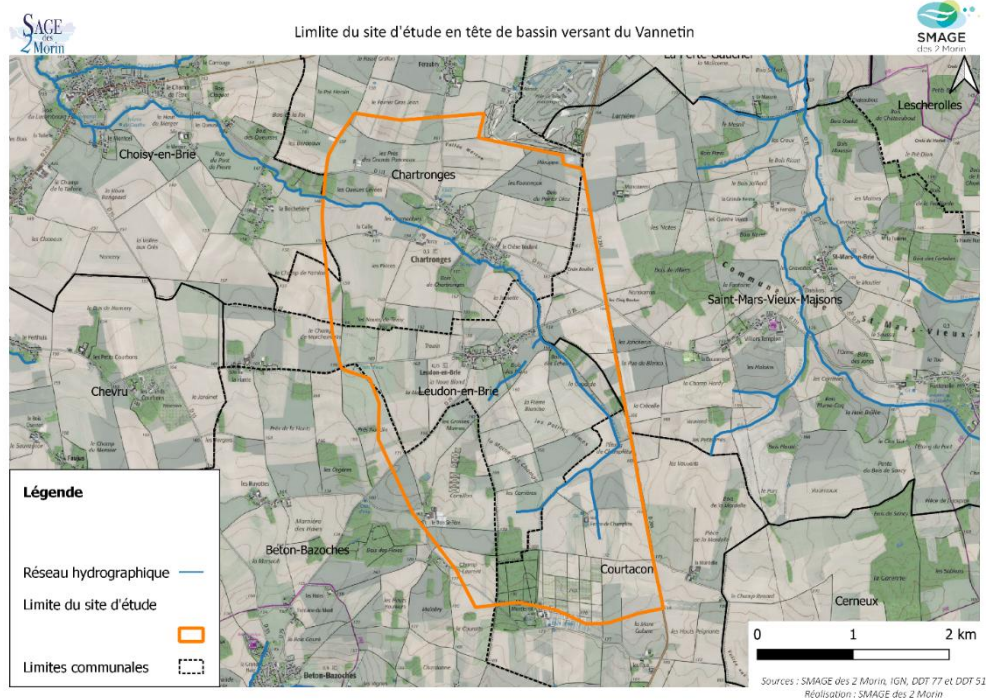
4.4.3. Projet de restauration hydrologique en tête de bassin versant de la rivière Vannetin (site Natura 2000) sur des problématiques d'hydromorphologie et de ruissellement

• Contexte :

En tête de bassin versant de la rivière Vannetin (site Natura 2000), deux problématiques ont été recensées par les riverains : des inondations ponctuelles du bâti agricole et du ruissellement non maîtrisé, entraînant des désordres sur les routes et les cultures. En effet, il s'avère que lors des crues exceptionnelles, le Vannetin sort de son lit mineur pour rejoindre le fond de vallée et inonde le bâti : la ferme du lieu-dit Torcy, sur la commune de Chartronges a fait l'objet d'inondation entre 2016 et 2018.

• Localisation :

La carte ci-dessous présente les limites géographiques du projet pour le projet de restauration hydrologique du cours d'eau du Vannetin et du ruissellement en tête de bassin versant.



• Financier :

L'unique financeur pressenti pour cette étude est l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80% de subventions.

• Actions réalisées :

- Diagnostic de site pour analyser les principales problématiques et concevoir le CCTP de l'étude,
- Rédaction du CCTP pour la maîtrise d'œuvre.
- Echanges téléphoniques avec les principaux propriétaires et locataires concernés par le projet pour recueillir leurs problématiques liées au cours d'eau et au ruissellement, prendre connaissance de leurs enjeux et les informer sur le projet à venir,
- Réunions avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour compléter le CCTP et rédiger les pièces administratives.
- Gestion de la consultation sur Maximilien,
- Préparation et animation de la visite des sites avec un candidat, Artelia,
- Lecture et analyse de l'offre du candidat et de l'analyse de l'AMO,
- Préparation et co-animation de la Commission d'Appel d'Offre avec l'AMO pour la sélection du candidat Artelia,
- Gestion des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie,
- Mise en signature et notification du marché auprès d'Artelia.

Remarque : Le SMAGE s'est fait accompagner du prestataire INGETEC en tant qu'AMO pour l'émergence de ce projet de la rédaction du Dossier de Consultation aux Entreprises à l'attribution du marché. Cette prestation a été financé à 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

4.5 Travaux d'entretien sur le Grand Morin et ses affluents : Programme Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE)

• Contexte :

Lorsque le SMAGE 2 Morin a repris la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2020, plusieurs Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE) existaient sur le bassin versant du Grand Morin, correspondant au territoire des anciens syndicats. Afin d'harmoniser la gestion de la ripisylve à l'échelle du bassin versant, un PPRE temporaire a été réalisé. Il divise le Grand Morin et l'Aubetin en 5 grands secteurs.

4.5.1. Entretien de ripisylve de l'Aubetin 2021

• Localisation :

L'entretien prévu pour 2021 correspond à la tranche 1, du pont de Mussien à Beautheil-Saints à la confluence avec le Grand Morin à Pommeuse (voir tableau et carte ci-dessous).

En effet, étant donné les enjeux de l'Aubetin sur la partie aval : partie jamais entretenue (il s'agissait de zone blanche), zone à risque pour les inondations, secteur très boisé avec une ripisylve vieillissante voire malade (chalarose), il a été convenu que l'entretien sur l'Aubetin démarrerait sur sa partie aval.

• Financier :

Le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne finance à hauteur de 39.21%.

Carte du programme d'entretien de 2021 de l'Aubetin - SMAGE 2 MORIN

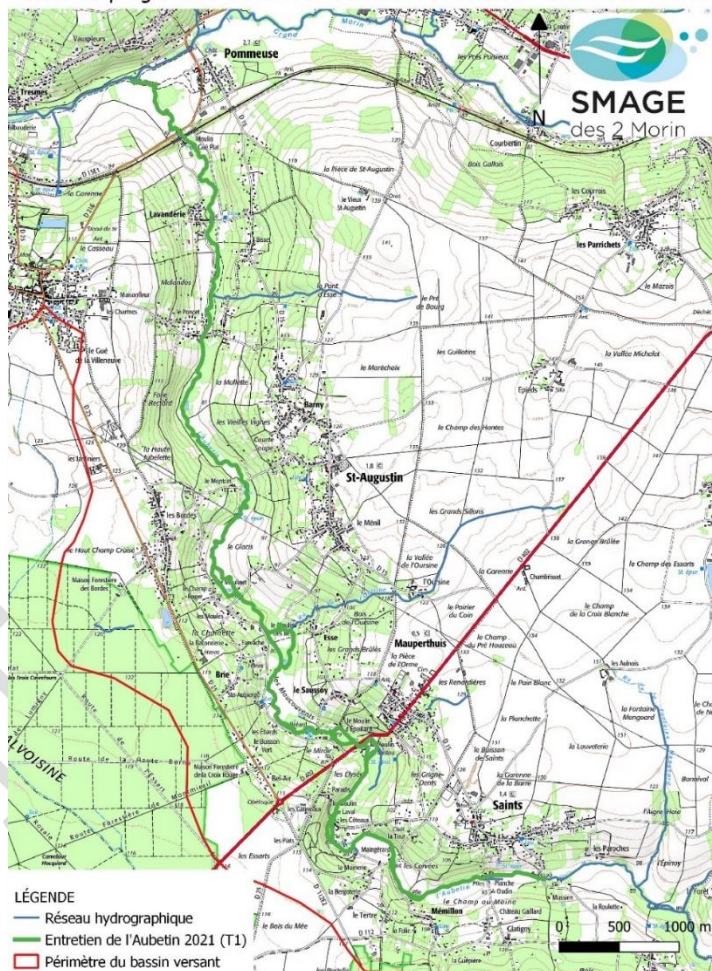


Figure 23 : Carte du secteur d'entretien de l'Aubetin (T1) - Source SMAGE2Morin

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE				
Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire (mètre linéaire de berge)
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2021 NOUVEAU PPRE AUBETIN (T1)				
Aubetin	Aubetin	CACPB	Beautheil-Saints	5 000
			Mauperthuis	2 500
			Saint-Augustin	11 900
			Pommeuse	6 000
1 BV	1 cours d'eau	1 intercommunalité	4 communes	25 400

• Actions réalisées :

Afin de mener à bien le programme et de le finaliser en 2023, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Prise de contact auprès des acteurs locaux afin de valoriser le bois localement (mise à disposition du bois pour les habitants de la commune, utilisation du broyat pour les parterres fleuris),
- Lancement et suivis des travaux,
- Réalisation de réunion de chantier tous les 15 jours,

4.5.3. Entretien de ripisylve du Grand Morin amont 2022

• Localisation :

L'entretien prévu pour 2022 correspond à la tranche 2 du programme temporaire. Il s'étend du pont du lieudit Belleau à Villeneuve-la-Lionne (51) jusqu'au pont de la Tannerie à Jouy-sur-Morin (77) pour la partie Grand Morin (voir tableau et carte ci-dessous).



Figure 25 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin 2022 – Source : SMAGE 2 MORIN

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE				
Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire (ml)
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2022 NOUVEAU PPRE GRAND MORIN AMONT (T2)				
Grand Morin	Grand Morin	CCSSOM	Villeneuve-la-Lionne	3300
			Meilleray	5300
		CC2M	La Chapelle-Moutils	11900
			Lescherolles	3700
			Saint-Martin-des-Champs	4100
			La Ferté-Gaucher	6400
			Jouy-sur-Morin	7000
1 BV	1 cours d'eau	2 intercommunalités	7 communes	41700

Tableau 7 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien du Grand Morin amont 2022 (T2)

• Financier :

Le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne finance à hauteur de 30%. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 14 208 €.

• Actions réalisées :

Afin de mener à bien le programme et de le finaliser, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Prise de contact auprès des acteurs locaux afin de valoriser le bois localement (mise à disposition du bois pour les habitants de la commune, utilisation du broyat pour les parterre fleuris).
- Reprise et suivi des travaux,
- Réalisation de réunion de chantier,
- Réalisation de demande d'acompte de subvention.

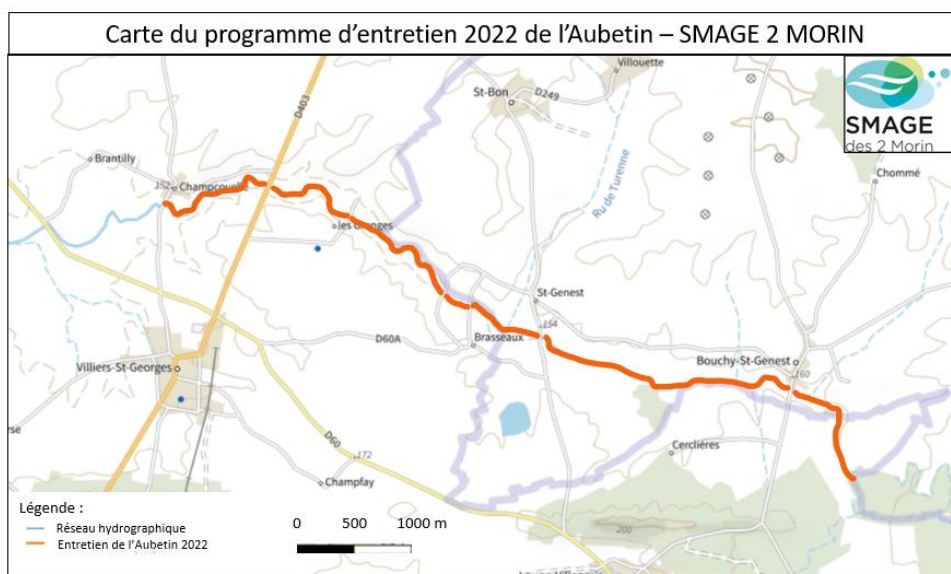
Remarque :

Lors de l'entretien, certains propriétaires n'ont pas ou plus répondu à l'entreprise, voire n'ont pas accepté qu'elle passe chez eux afin qu'elle puisse effectuer l'entretien chez eux. Ce dernier ne sera donc pas réalisé et en cas de problème rencontré, il en sera de leur responsabilité.

4.5.4. Entretien de ripisylve de l'Aubetin 2022

- Localisation :**

L'entretien prévu pour 2022 correspond à la tranche 2 du programme temporaire. Il s'étend de la source de l'Aubetin à Louan-Villegruis-Fontaine au pont du lieudit Champcouelle à Villiers-Saint-Georges (voir tableau et carte ci-dessous).



ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE				
Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire (ml)
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2022 NOUVEAU PPRE AUBETIN (T2)				
Aubetin	Aubetin	CCP	Louan-Villegruis-Fontaine	1500
			Villiers-Saint-Georges	10700
		CCSSOM	Bouchy-Saint-Genest	8400
1 BV	1 cours d'eau	2 intercommunalités	3 communes	20600

- Financier :**

Le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne finance à hauteur de 12%.

- Actions réalisées :**

Afin de mener à bien le programme et de la finaliser, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Prise de contact auprès des acteurs locaux afin de valoriser le bois localement (mise à disposition du bois pour les habitants de la commune, utilisation du broyat pour les parterre fleuris),
- Reprise et suivi des travaux,
- Réalisation de réunions de chantier.
- Réception de chantier,
- Réalisation de demande de solde de subvention

4.5.5. Entretien de ripisylve du ru du Mesnil aval

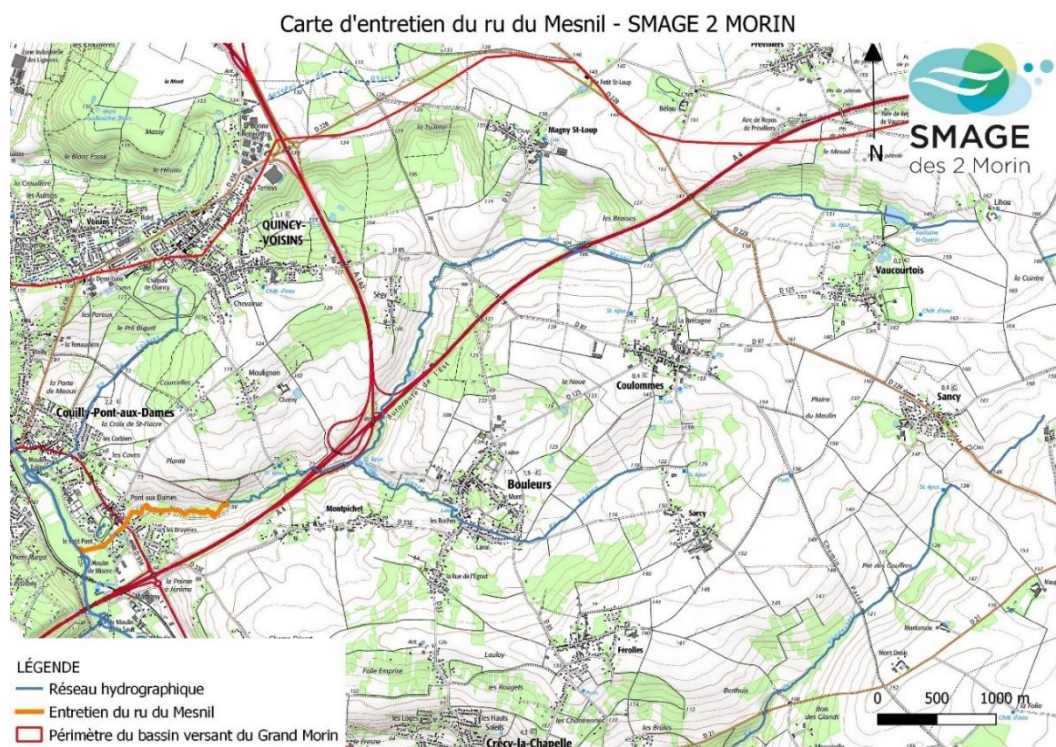
- Contexte :**

Suite aux inondations de 2018 par débordement du ru du Mesnil, le syndicat du Grand Morin aval avait mandaté le bureau d'étude BEC comme maître d'œuvre afin de réaliser l'entretien de la ripisylve sur l'intégralité du ru, qui n'a jamais été fait.

Cependant, il semblerait qu'il ne soit pas nécessaire d'intervenir sur l'intégralité du ru. Seule la partie aval peut être entretenue afin d'atténuer le risque d'inondation.

- **Localisation :**

L'entretien semble nécessaire de l'ancienne pêcherie jusqu'à la confluence avec le Grand Morin à Couilly-Pont-aux-Dames, soit sur un linéaire de 3 400 mètres linéaires de berges (voir carte ci-dessous).



- **Financier :**

Le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne finance à hauteur de 16%.

- **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé l'envoi de 50 courriers aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser sur leurs obligations, l'entretien de cours d'eau et récolter des informations pour faciliter la réalisation des travaux. Le SMAGE 2 Morin n'a eu aucun retour de la part des propriétaires riverains.

Le linéaire des travaux traverse en sa totalité un espace boisé classé (EBC), une demande d'autorisation a été demandée par le SMAGE pour permettre les interventions :

- Réalisation de réunions de chantier,
- Réaliser d'une demande d'autorisation d'intervention en espace boisé classé auprès de la commune de Couilly-Pont-Aux-Dames ;
- Relevé de terrain pour ajouter des interventions supplémentaires afin de limiter le risque d'inondation ;
- Suivi des travaux ;

4.5.6. Entretien de ripisylve du Grand Morin 2023

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2023 correspond à la tranche 3 du programme temporaire. Le linéaire intègre le linéaire amont et en aval en une seule partie relier qui s'étend du pont du Vannage de la Tannerie à Jouy-sur-Morin (77) jusqu'à la passerelle du Grand Morin à l'avenue de la gare à Mouroux (77) pour la partie Grand Morin (voir tableau et carte ci-dessous).

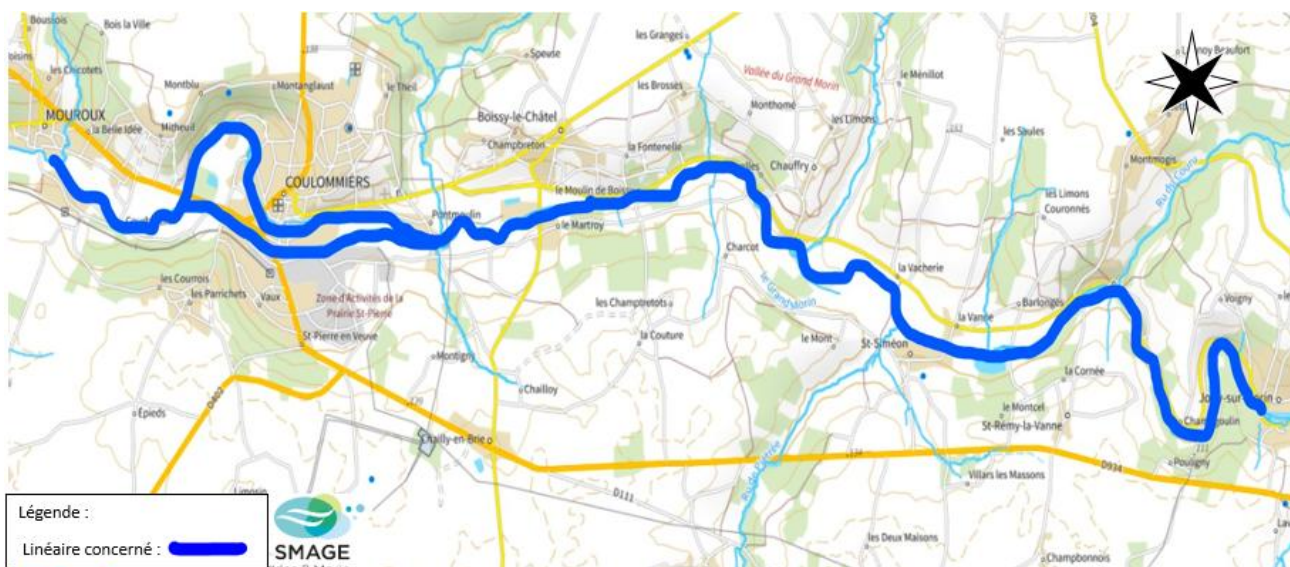


Figure 28: Carte du secteur d'entretien du Grand Morin 2023 – Source : SMAGE 2 MORIN

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE				
Bassin	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2023 PPRE GRAND MORIN AVAL				
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	Mouroux	4800
			Coulommiers	8500
			Boissy-le-Châtel	1600
			Chailly-en-Brie	1700
	Ru du Mesnil	CACPB	Couilly-pont-aux-Dames	1960
1 BV	1 cours d'eau	1 intercommunalité	5 communes	18560
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2023 NOUVEAU PPRE GRAND MORIN AMONT (T3)				
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	Boissy-le-Châtel	2600
			Chailly-en-Brie	2700
			Chauffry	3200
		CC2M	Saint-Siméon	5400
			Saint-Rémy-la-Vanne	4000
			Jouy-sur-Morin	3500
1 BV	1 cours d'eau	2 intercommunalités	6 communes	21400
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2023 NOUVEAU PPRE AUBETIN (T3)				
Aubetin	Aubetin	CCP	Villiers-Saint-Georges	1700
			Augers-en-Brie	6300
			Cerneux	1200
			Courtacon	2600
1 BV	1 cours d'eau	1 intercommunalités	4 communes	11800
2 BV	2 cours d'eau	3 intercommunalités	15 communes	51760

Tableau 9: Entretien de ripisylve – Programme 2023 d'entretien du Grand Morin

• **Financier :**

Le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne finance à hauteur maximum de 30 %. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 7% soit 14 208 €.

• **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Envoi de courrier aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser sur leurs obligations, l'entretien de cours d'eau et récolter des informations pour faciliter la réalisation des travaux,
- Réception et prise en compte des réponses,
- Relevé de terrain pour définir les arbres à entretenir,
- Report sur cartographie,
- Réalisation de demandes de subventions,
- Mise en place d'une stratégie de valorisation du bois coupé auprès des communes concernées par le programme,

- Lancement et suivi des travaux,

Concernant les courriers envoyés aux riverains, le SMAGE 2 Morin a eu peu de retours de la part des propriétaires riverains.

Remarques :

L'entretien du Grand Morin prévu en septembre 2023 a débuté en Novembre 2023 pour les motifs suivants :

- Le report de l'entretien du Grand Morin amont 2022 impacté par différents arrêts, ce linéaire était prioritaire afin de valider les objectifs qui avaient été fixés en 2022,
- De fortes périodes de précipitations pluviométriques ont engendré un risque d'inondation et la création d'embâcles sur des secteurs à enjeux, l'entreprise a dû intervenir en urgence sur le débâclement.

4.5.7. Entretien de ripisylve Aubetin 2023

• **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2023 correspond à la tranche 3 du programme temporaire. Le linéaire s'étend depuis le pont de Champcouelle à Villiers-Saint-Georges (77) jusqu'au pont de la route de Provins à Courtacon (77) pour la partie de l'Aubetin (voir tableau et carte ci-dessous).



Figure 29 : Carte du secteur d'entretien de L'Aubetin 2023 – Source : SMAGE 2 MORIN

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2023 NOUVEAU PPRE AUBETIN (T3)				
Aubetin	Aubetin	CCP	Villiers-Saint-Georges	1700
			Augers-en-Brie	6300
			Cerueux	1200
			Courtacon	2600
1 BV	1 cours d'eau	1 intercommunalités	4 communes	11800

Tableau 10 : Entretien de ripisylve – Programme 2023 d'entretien de l'Aubetin

• **Financier :**

Le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne finance à hauteur maximum de 30 %.

• **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Envoi de courrier aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser sur leurs obligations, l'entretien de cours d'eau et récolter des informations pour faciliter la réalisation des travaux,

- Réception et prise en compte des réponses,
- Relevé de terrain pour définir les arbres à entretenir,
- Report sur cartographie,
- Réalisation de demandes de subventions,
- Mise en place d'une stratégie de valorisation du bois coupé auprès des communes concernées par le programme,
- Mise en place d'un suivi des accès aux engins de chantiers.

Concernant les courriers envoyés aux riverains, le SMAGE 2 Morin a eu peu de retours de la part des propriétaires riverains.

Remarques :

L'entretien de L'Aubetin prévu en septembre 2023 n'a pu être débuté pour les motifs suivants :

- Les sols détrempés ne permettaient pas l'accès aux engins de chantiers. Les interventions auraient engendré une perte de temps considérable ainsi que la remise en état conséquentes des chemins d'accès.
- De fortes périodes de précipitations pluviométriques ont engendré un risque d'inondation et la création d'embâcles sur des secteurs à enjeux, l'entreprise a alors été déployée en urgence.

L'entretien est donc reporté pour 2024

4.5.8. Travaux de désembâclement

• Contexte :

Il arrive fréquemment que des arbres tombent dans les rivières et obstruent l'écoulement, ce qui peut parfois aggraver le risque d'inondation.

Cependant, selon leur emplacement, certains servent au contraire à limiter l'érosion de berge en favorisant la création de banquettes de sédiment et servent aussi d'habitats pour la biodiversité. Dans ces cas, le syndicat privilégie leur maintien.

En 2023, une centaine d'embâcles ont été retirés dont plus de trois quarts n'étaient pas compris dans un programme d'entretien annuel.

• Localisation :

Les embâcles étaient sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin, mais plus particulièrement sur les zones dites « noir à enjeux d'inondation » où les ouvrages transversaux sont nombreux sur le lit de la rivière. Le Grand Morin est le cours d'eau où l'on retrouve le plus d'embâcles, cependant plusieurs signalements de sujets sur l'Aubetin et le ru du Mesnil ont été recensés. Plusieurs zones sont redondantes notamment la commune de Jouy-sur-Morin, Crécy-la-Chapelle et le pont canal de Condé-Sainte-Libiaire.

Désembâclement 2023			
Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Nombre d'embâcles
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	88
		CC2M	60
		CCSSOM	10
	Mesnil	CACPB	2
Aubetin	Aubetin	CCP	8
2 BV	3 cours d'eau	4 intercommunalités	168

Remarque : Comme le montre ce tableau, les ouvrages se révèlent être des zones où les embâcles et déchets s'accumulent en raison de leurs transversalités sur le cours d'eau. Ce sont donc des zones qui peuvent potentiellement augmenter le risque d'inondation et centralisent 1/3 des interventions.

- **Actions réalisées :**

Afin de pouvoir réaliser les travaux, les actions suivantes ont été réalisées :

- Relevé au niveau de l'ensemble des ouvrages transversaux,
- Prise en compte des témoignages d'acteurs locaux (élus de communes, habitants, association et loueur de canoë/kayak, association de pêche, etc.) grâce notamment au formulaire embâcles,
- Retranscription des données sur des cartes Maps afin de faciliter le travail des entreprises,
- Prévention des périodes d'intervention auprès des acteurs locaux,
- Suivi de chantier.

Le SMAGE a mis en place un nouveau formulaire public en ligne accessible sur le site internet du SMAGE. L'objectif étant d'être averti via les communes, riverains et autres associations de la localisation de l'embâcle signaler et d'améliorer nos réactions ainsi que notre surveillance sur les sujets.

Lien vers le formulaire pour signaler un embâcle : <https://smage2morin.fr/embacle/>

Remarques :

La sollicitation des acteurs locaux a permis d'effectuer en parallèle un travail de sensibilisation sur le rôle des embâcles pour le fonctionnement des cours d'eau (réserve alimentaire et participation à la diversification des habitats pour la faune piscicole, frein hydraulique naturel en amont des habitations pour limiter les inondations, etc.).

4.5.9. Valorisation du bois sur l'année 2023

- **Contexte :**

Dans le cadre des programmes d'entretien des arbres en bordure du Grand Morin et de l'Aubetin, le SMAGE 2 Morin a mis en place une stratégie de valorisation des bois coupés qui ne sont pas récupérés par les propriétaires riverains. En effet, l'évacuation de ces derniers en centre de compostage engendre des coûts conséquents qui ne sont pas subventionnés, alors que ceux-ci peuvent être valorisés localement (auprès des administrés pour le bois, ou pour des espaces verts communales grâce aux copeaux par exemple).

Cette opération peut s'inscrire dans le Plan Climat Air Energie Territorial des intercommunalités.

- **Localisation :**

Cette démarche a été mise en place auprès des communes concernées par

- Le programme d'entretien 2022 du Grand Morin Amont ;
- Le programme d'entretien 2022 du Mesnil aval ;
- Le programme d'entretien 2023 du Grand Morin ;
- Le programme d'entretien 2023 de l'Aubetin ;

C'est donc 25 communes concernées par les programmes d'entretien qui ont été contactées.

- **Financier :** Aucun

- **Actions réalisées :**

Afin qu'un maximum de communes adhèrent à la démarche, le SMAGE 2 Morin a mis en ligne un formulaire en ligne. L'objectif étant de savoir si les communes concernées possèdent une zone de stockage pour le bois et quel volume elles peuvent accueillir.

Pour cela le SMAGE à réaliser les actions suivantes :

- Réunions et propositions au sein du SMAGE sur la stratégie à mettre en place ;
- Création d'un formulaire en ligne à destination des communes afin d'informer le SMAGE de leurs demandes et d'intégrer les informations nécessaires pour le déroulement de la démarche (lieu de stockage, récupération de tronc et/ou branche, contact du référent, etc...);
- Communication du formulaire par mail auprès des communes concernées par le programme 2023 du Grand Morin et de l'Aubetin ;
- Incorporation des demandes aux programmes d'entretien ;

- **Financier :**

Cette action est autofinancée par le SMAGE des Deux Morin.

- **Actions réalisées :**

- Repérage des stations d'espèces floristiques et faunistiques invasives sur GeoNature.
- Inventaire des stations repérées : identification des espèces, mesures de la station ou comptages des individus, géolocalisation, prises de photos et appréciation sur le potentiel d'expansion de la station.
- Création d'une base de données et d'une cartographie regroupant ces données.
- Géoréférencement des données sur GeoNature.
- Recensement des espèces invasives prioritaires dont la synthèse est présentée par le tableau ci-dessous.

Année	Bassin versant	Cours d'eau	Espèce	Nombre de station	Superficie (m ²)
2023	Grand Morin	Grand Morin	Renouées du Japon (<i>Reynoutria japonica</i> , <i>x bohemica</i> , <i>sachalinensis</i>)	48	4 727
			Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	6	720
			Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	1	30
			Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis</i>)	1	5
			Tortue à tempes rouges (<i>Trachemys scripta elegans</i>)	2	2 individus

Tableau 13: Tableau des espèces invasives recensées sur le territoire du bassin versant du Grand Morin

- Des fiches synthétiques pour la gestion de ces espèces ont été élaborées
- Le SMAGE a continué sa participation au groupe de travail départemental sur les espèces envahissantes et impactantes. Trois réunions se sont déroulées à chaque trimestre. Les fiches de reconnaissance à destination du grand public ont été finalisées par le service SEPOMA du Département et publiées sur leur site internet.

4.6 Prévention des Inondations

4.6.1. Étude : diagnostic et propositions de solutions de lutte contre les dysfonctionnements hydrauliques sur les rus du chemin des roches, le ru Mesnil et le ru Vaudessard

- **Contexte :**

Suite à des problématiques d'inondation, l'ancienne Communauté de Communes du Pays Créçois a lancé une étude préalable de diagnostic des dysfonctionnements hydrauliques sur son territoire. À partir du 1er janvier 2020, cette étude a été transférée au SMAGE 2 Morin au titre de la compétence prévention des inondations. Les risques sur ces secteurs sont liés aux phénomènes de débordement de cours d'eau et de ruissellement. L'objectif de cette étude est donc de proposer des aménagements limitant les risques et réduisant la vulnérabilité de ces territoires. Cette étude a été confiée au cabinet Confluences en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ce projet est porté en co-maîtrise d'ouvrage entre le SMAGE des Deux Morin et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. De nombreux échanges ont eu lieu entre les équipes du SMAGE 2 Morin, de la CACPB, des partenaires financiers et techniques dans le cadre de cette co-maîtrise d'ouvrage dont le SMAGE est le coordonnateur.

- **Localisation :**

La zone des études comprend les secteurs :

- Du ru de Vaudessard et de la Fosse aux Coqs sur les communes de Crécy-la-Chapelle, Sancy, la Haute-Maison et Maisoncelles-en-Brie.

- Du ru de Mesnil sur les communes de Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommès, Bouleurs, Vaucourtois, Boutigny et Quincy-voisins.
- Du ru de Dainville sur les communes de Coutevroult et Villiers-sur-Morin.

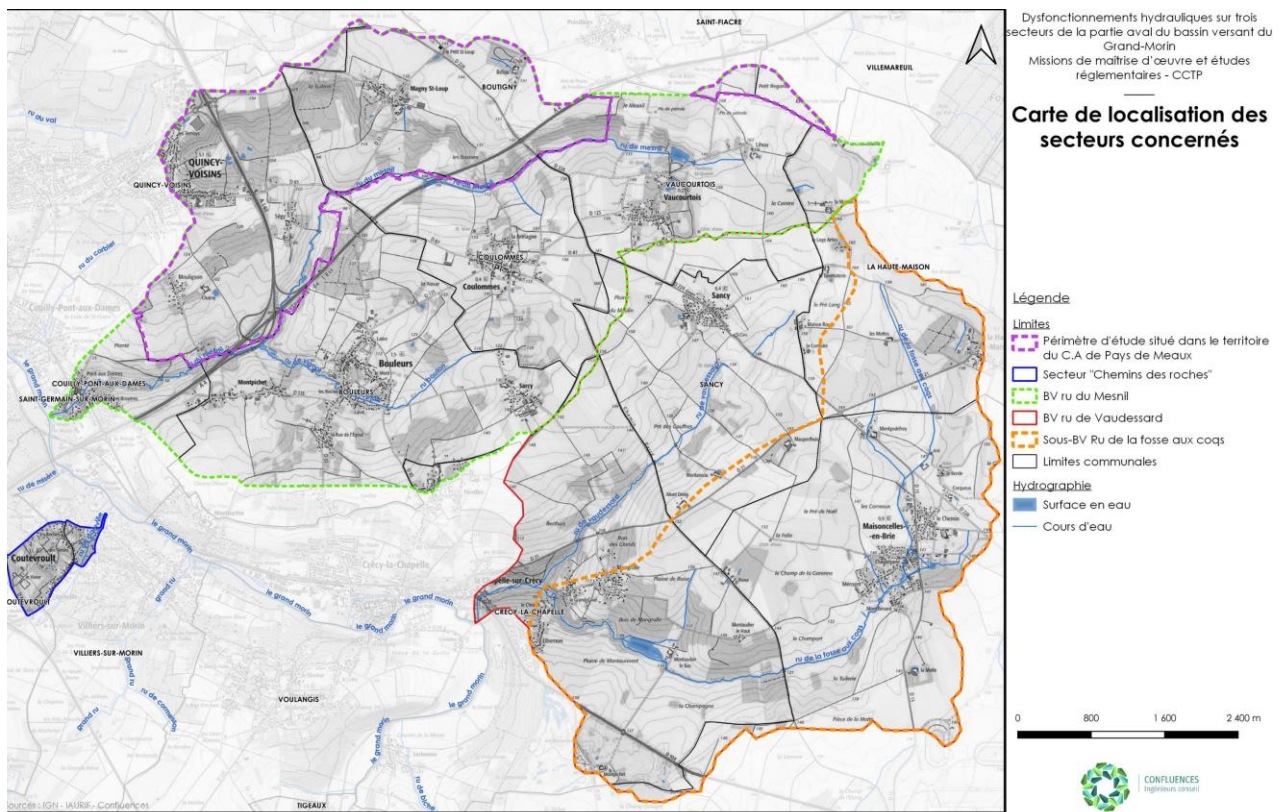


Figure 31 : Carte de localisation des secteurs concernés

• **Actions réalisées :**

En début d'année 2023, une consultation a été lancée pour démarrer la maîtrise d'œuvre permettant de vérifier la faisabilité des propositions faites par la précédente étude préalable, avec un dimensionnement des aménagements et une analyse de leur efficacité face aux dysfonctionnements constatés.

En mai 2023, le marché a été notifié au bureau d'étude INGETEC et un premier comité de pilotage a eu lieu le 05 juin 2023 afin de présenter le maître d'œuvre, ses missions et le planning permettant d'atteindre les objectifs. Le maître d'œuvre a donc débuté ses missions avec l'appropriation du programme et la phase de concertation avec les mairies a pu débuter.

En parallèle et à la demande de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, le bureau d'étude a travaillé sur un programme de travaux d'urgence afin de proposer des aménagements réalisables à court termes sur des parcelles publics. Ces travaux d'urgences, présentés aux communes concernées ainsi qu'au Département de Seine-et-Marne le 14 novembre 2023, concernent notamment des entretiens de fossés, canalisations et la création de redents.

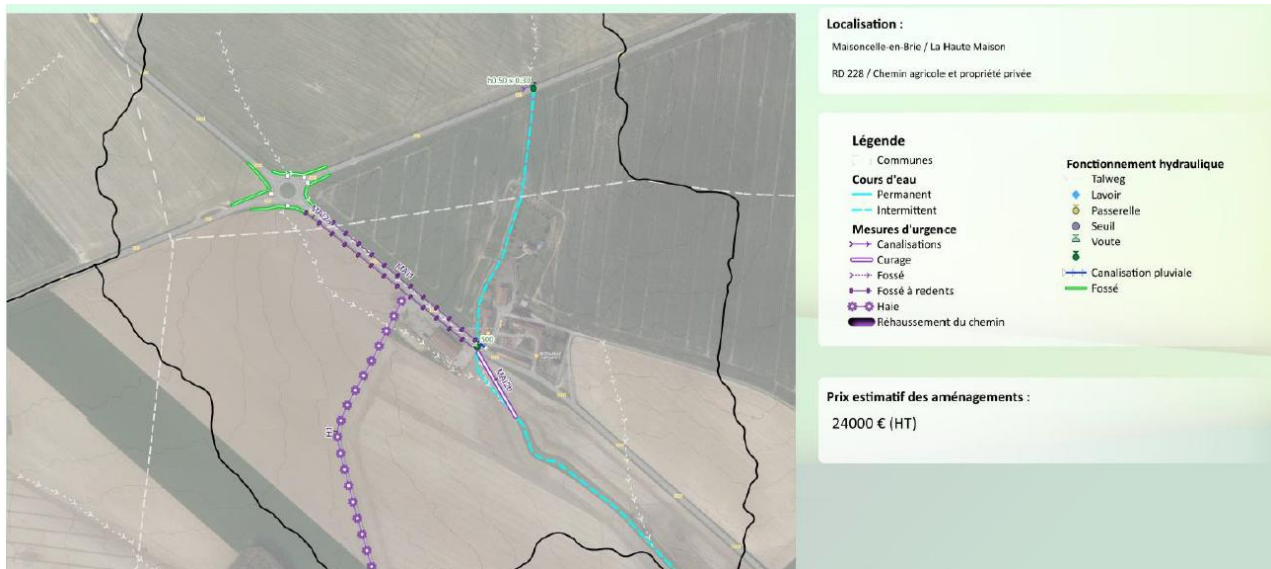


Figure 32 : Exemples de mesures d'urgences préconisées sur les communes de Maisoncelles-en-Brie et la Haute-Maison

Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Actions réalisées par commune	Actions réalisées pour la globalité du projet
Ru du Mesnil	CAPM	Quincy-Voisins (77)	- 4 visite de terrain - 2 réunions - Dépôt d'une carte de fonctionnements hydrauliques	- Relecture de DCE - Mise en ligne de l'appel d'offre - 1 réunion de CAO - 1 réunion de mise au point du Marché - Relecture de l'étude pour chaque bassin versant - Notification du marché - Une réunion de lancement de la MOE - Transmission de la bibliographie à INGETEC - Validation de l'avenant pour la réalisation d'une notice des travaux d'urgence par INGETEC - 4 points d'avancement
		Boutigny (77)	- 1 réunion - Dépôt d'une carte de fonctionnements hydrauliques	
	CACPB	Couilly-Pont-aux-Dames (77)	- 3 visite terrain - 1 réunion - Dépôt d'une carte de fonctionnements hydrauliques	
		Bouleurs (77)	- 4 visites de terrain - 3 réunions - Dépôt d'une carte de fonctionnements hydrauliques	
		Vaucourtois (77)	- 4 visites de terrain - 2 réunions - Dépôt d'une carte de fonctionnements hydrauliques	
		Coulommes (77)	- 4 visites de terrain - 2 réunions - Dépôt d'une carte de fonctionnements hydrauliques	
Ru de la Fosse aux coqs	CACPB	Maisoncelle-en-Brie (77)	- 4 visites de terrain - 2 réunions - Dépôt d'une carte de fonctionnements hydrauliques	
		La Haute-Maison (77)	- 4 visites de terrain - 2 réunions - Dépôt d'une carte de fonctionnements hydrauliques	
		Crécy-a-Chapelle (77)	- 2 visites de terrain - 1 compte rendu - 2 réunions - Dépôt d'une carte de fonctionnements hydrauliques	
Ru de Vaudessard	CACPB	Sancy-lès-Meaux (77)	- 4 visites de terrain - 3 réunions - Dépôt d'une carte de fonctionnements hydrauliques	
Ru de Dainville		Coutevroult (77)	- 3 visites terrain - 3 réunions - Dépôt d'une carte de fonctionnements hydrauliques	
		Villiers-sur-Morin (77)	- 4 visites terrain - 3 réunions - Dépôt d'une carte de fonctionnements hydrauliques	

Remarques :

Dans le cadre de la concertation, un faible retour des communes directement concernées par cette étude est constaté. Les mesures d'urgence ont été acceptées par les communes et le Département de Seine-et-Marne par principe. La réalisation des travaux est prévue pour le début d'année 2024.

• Financier :

L'agence de l'eau Seine-Normandie finance l'études de maîtrise d'œuvre à hauteur de 80%.

4.6.2. Suivi des travaux sur la grille du ru de Lochy

• Contexte :

Le SMAGE 2 Morin a repris la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin au 1er janvier 2020 et s'est engagé à reprendre les actions des anciens syndicats de rivière présents sur le bassin versant. L'ancien syndicat du ru de Lochy avait démarré des travaux d'entretien du siphon et de la plaque du ru de Lochy passant sous le canal de la branche alimentaire du canal de Chalifert. Cet entretien est important pour augmenter la capacité d'absorption de l'ouvrage afin de limiter les inondations des lotissements situés en amont. L'équipe technique a récupéré la gestion de ce projet et le cabinet Confluences a assuré la maîtrise d'œuvre.

• Localisation :

Les travaux ont eu lieu entre les communes de Montry et de Saint-Germain-sur-Morin au niveau du passage entre le ru de Lochy et le canal du Grand Morin

• Financier :

Ces travaux sont pris en charge à 100% par le syndicat.

• Actions réalisées :

Pour la finalisation des travaux sur la grille, les actions suivantes ont été réalisées :

- Des échanges téléphoniques et e-mail avec le Maître d'œuvre,
- Vérification du changement des vises.



Figure 33 : Carte de localisation de la grille du ru de Lochy - Source : SMAGE 2 MORIN



Figure 34 : Photographie du piège à embâcle en amont de la grille du Ru de Lochy © SMAGE 2 Morin

Remarques :

Les vises ont été changées courant 2023. Il ne reste plus qu'à refacter la prestation à l'entreprise initiale (SUEZ) pour finaliser la réception des travaux et clôturer cette opération.

Les services de l'Etat, propriétaire de la grille du ru de Lochy, ont changé la grille du ru du Lochy qui était dégradée et devenait dangereuse.

Le pare-embâcle s'est détérioré. Il sera nécessaire de le retirer et de refaire un point avec les acteurs locaux pour le remplacer.

4.6.3. Extraction de sédiments dans le bras secondaire entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert

• Contexte :

Le SMAGE 2 Morin a repris les actions engagées des anciens syndicats de rivière présents sur ce bassin versant. L'ancien syndicat du Grand Morin Aval avait prévu de participer financièrement aux travaux d'entretien des trois buses qui passent sous le canal de Chalifert. Cet entretien semble important pour augmenter la capacité d'absorption de l'ouvrage afin de limiter les inondations des habitations situées en amont. L'équipe technique a récupéré le suivi de ce projet dont le maître d'ouvrage est les Voies Navigables de France (VNF).

Cependant, la méthodologie de travail proposé par VNF en 2020 a interpellé l'équipe technique du SMAGE. Il a donc été décidé d'organiser une réunion avec la police de l'eau, VNF, la commune et le SMAGE 2 Morin. Lors de cette réunion, il a été convenu que VNF doit revoir sa méthode d'intervention en 2021.

En parallèle, courant 2021, le SMAGE 2 Morin avait convenu d'extraire les sédiments qui se sont accumulés dans le bras secondaire, car ceux-ci semblent :

- favoriser le risque d'inondation,
- dégrader la qualité du milieu aquatique (colmatage du fond du lit et homogénéisation du milieu).

De plus, une étude est en cours sur le secteur (ouvrage de La Porte-à-Bateaux). Celle-ci qui pourra potentiellement apporter des solutions pérennes pour limiter l'envasement du bras secondaire selon les résultats du diagnostic.

• Localisation :

Les travaux doivent avoir lieu sur la commune d'Esbly, au niveau du passage entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert (voir carte ci-dessous).



- **Financier :**

Les travaux de débouchage des buses ont été pris en charge par VNF et l'extraction de sédiments sur le reste du bras est prise en charge à 100% par le SMAGE des deux Morin et représente un montant de 381 060,00€ TTC, dont 83 979,00 € ont déjà été payés. Quant à la maîtrise d'œuvre, elle représente un coup de 11 940,00€ TTC dont 4 485,00 € ont déjà été payés.

- **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien les projets, les actions suivantes ont été réalisées en 2023 :

- Relecture et envoi de la note de complément du Dossier Loi sur l'Eau et de la Déclaration d'Intérêt Générale en 3 exemplaires à la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ;
- Rédaction d'un dossier de déclaration pour intervenir sur un Espace Boisé Classé. En effet, afin de pouvoir réaliser les travaux, il était nécessaire de couper des arbres qui se situaient sur un EBC. Pour se faire, une visite sur site avec la commune, l'entreprise et la Direction Départementale des Territoires a eu lieu, ainsi que plusieurs échanges téléphoniques et par email avec les différents interlocuteurs.
- Un Arrêté Préfectoral a été réalisé début novembre 2023 par les services de l'Etat afin que le SMAGE 2 Morin puisse réaliser les travaux puisque ceux-ci se situent sur des terrains privés et qu'ils sont concernés par la loi sur l'eau. Pour cela, la préfecture a lancé une consultation du public durant trois semaines.
- Un Dossier de Consultation des Entreprises a été réalisé par le MOE, relu par l'équipe du SMAGE et mis en ligne sur la plateforme de marché public Maximilien. Deux entreprises ont réalisé une visite de terrain et une seule a candidaté. Une analyse d'offre a été réalisée par le MOE et présentée aux membres de la commission d'appel d'offres pour retenir l'entreprise : CDES.
- Un test d'abaissement de la ligne d'eau a été réalisé grâce aux manœuvres de l'ouvrage de la Porte-à-Bateaux et pour définir la possibilité de répondre aux conditions de pêche de sauvegarde avant travaux.
- Suivi administratif régulier : notification de marché, transmission d'ordre de services au maître d'œuvre et à l'entreprise, suivi de factures.
- Suivi de travaux régulier : Visite hebdomadaire des travaux, 2 constats d'huissiers, 9 réunions de chantiers avec le MOE et relecture de comptes-rendus, 2 pêches de sauvegardes.

Remarques :

Seuls les travaux forestiers pour libérer les emprises ont été réalisés en 2023 car les conditions météorologiques et hydrauliques n'étaient plus favorables à partir de mi-novembre pour réaliser les travaux d'extraction de sédiments dans le lit du Grand Morin.

Ceux-ci reprendront en septembre 2024 car il faut respecter le cycle biologique de la faune piscicole et l'avifaune.

4.6.4. Suivi des phénomènes de crues

- **Contexte :**

Le SMAGE des Deux Morin, dans le cadre de la compétence GEMAPI, recense les secteurs impactés par les débordements des cours d'eau. Les informations récoltées pendant et après les crues, permettent d'alimenter les études et réflexions portées sur le territoire.

Le SMAGE des Deux Morin agit avant, pendant et après la crue pour améliorer l'acquisition ainsi que le partage de connaissances et des actions de communication. Ne disposant pas de dispositif d'astreinte, ces actions sont réalisées durant les heures d'ouverture du syndicat.

- **Localisation :**

Le suivi des crues se fait sur le périmètre de la compétence GEMAPI. Les principaux cours d'eau surveillés sont le Grand Morin et ses principaux affluents. Les secteurs connus, sensibles à la montée des eaux, ont été géolocalisés.



- **Financier :**

Les actions liées au suivi des crues sont prises en charge à 100% par le syndicat.

- **Actions réalisées :**

Dans la limite de ses compétences et de son dimensionnement, pour le suivi des crues, le SMAGE des Deux Morin réalise les actions suivantes :

- Surveillance du niveau des cours d'eau à l'aide des stations hydrométriques du territoire,
- Communication sur l'évolution de la situation hydrologique,
- Inspection lors de visite de terrain des secteurs sensibles connus, et relevés des laisses de crues éventuelles,
- Compilation des informations sur les désordres recensés sur le territoire.

5. **Actions de communications et de sensibilisations**

Le volet communication et sensibilisation est essentiel sur le territoire du SMAGE 2 Morin. Effectivement, le manque de connaissance sur le fonctionnement des cours d'eau est une problématique. Certains élus, riverains, usagers de l'eau, et le grand public en général ont quelques fois des idées reçues et arrêtées pouvant parfois nuire aux actions du SMAGE 2 Morin et au bon déroulement de projet, notamment de restauration.

Lors de la prise de compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin par le SMAGE 2 Morin, à chaque rencontre avec les acteurs du territoire, l'équipe technique explique le rôle du syndicat, son évolution, ses compétences, son territoire, ses actions, etc. Dans ce contexte, l'équipe du SMAGE 2 Morin a réalisé différentes actions de sensibilisation sur les thématiques suivantes :

- Gouvernance et fonctionnement du syndicat,
- Compétence SAGE et GEMAPI,
- L'entretien de ripisylve, embâcle et érosion de berge,
- Les restaurations de cours d'eau, d'hydromorphologie, des milieux aquatiques,
- Le fonctionnement du Grand Morin en période de hautes et de basses eaux,
- Les bonnes pratiques face aux pollutions, etc.

5.1 **Evènements auprès du grand public**

5.1.1. *Jardin des mots :*

La Médigare d'Esternay a sollicité le SMAGE 2 Morin pour participer au programme « Jardin des Mots » mise en place par le département de la Marne sur une journée dédiée au changement climatique ouvert au grand public. L'objectif est de sensibiliser le grand public au fonctionnement des zones humides, des cours d'eau, de la vie de la faune et de la flore typiques des milieux aquatiques.

C'est près de 15 personnes qui ont été sensibilisées, petits et grands ont compris l'importance de préserver la ressource en eau, tout en s'amusant autour d'expériences, de jeux et d'une balade guidée animées par l'équipe du syndicat.



- **Localisation :**

L'événement « Jardin des Mots » à Esternay,

- **Actions réalisées :**

- Réunion de préparation avec la Médiagare et l'équipe du SMAGE,
- Rédaction du compte-rendu de réunion
- Conception du parcours de la balade Nature selon différentes thématiques (flore, faune, lit mineur, sources, etc) et rédaction du discours associé à chaque point d'étape.
- Prise de contact et concertation avec les propriétaires des parcelles sur l'itinéraire du parcours
- Echanges réguliers avec les services communaux d'Esternay pour sécuriser le parcours de la balade nature,
- Contrôle du parcours concernant les points de sécurité,
- Réfection et préparation des animations et jeux ludiques sur le thème des zones humides et milieux aquatiques.
- Mise à jour des animations, des supports de communication, des expériences, des jeux, etc. et achat des matériaux.

5.1.2. La fête de la Nature à Mouroux :

La commune de Mouroux a sollicité le SMAGE 2 Morin pour participer à la « Fête de la Nature ». L'objectif est de sensibiliser le grand public au fonctionnement des cours d'eau, des zones humides, de la vie de la faune et de la flore typiques des milieux aquatiques.

C'est près de 100 personnes qui ont été sensibilisées, petits et grands ont compris l'importance de préserver la ressource en eau, tout en s'amusant autour d'expériences, de jeux créés par l'équipe du syndicat.



- **Localisation :**

L'événement « Fête de la Nature » à Mouroux,

- **Actions réalisées :**

- Elaboration des contenus pédagogiques des animations,
- Mise à jour des animations, des supports de communication, des expériences, des jeux, etc. et achat des matériaux.

En conclusion, c'est au total près de 115 personnes qui ont été sensibilisées à la gestion des rivières sur les trois événements auxquels à participer l'équipe du SMAGE.

5.2 Sensibilisation auprès du grand public

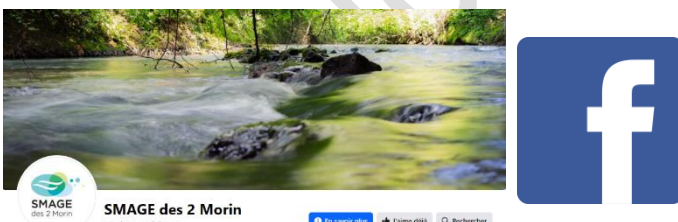
5.2.1. Site internet :

Le site internet du SMAGE 2 Morin s'est refait une beauté en octobre 2023 avec l'objectif de simplifier la navigation pour l'utilisateur. Nous vous invitons à visiter notre site internet : www.smage2morin.fr



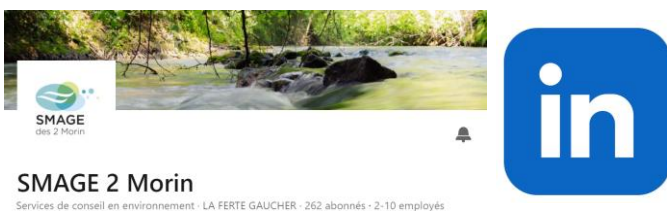
5.2.2. Réseaux sociaux :

Une nouvelle page Facebook a été créée pour valoriser les actions du syndicat auprès du grand public. Nous vous invitons à nous abonner : [SMAGE des 2 Morin](https://www.facebook.com/SMAGEdes2Morin).



En mai 2023, le SMAGE a créé son compte sur LinkedIn qui permet de valoriser les actions du syndicat au sein d'un réseau professionnel.

Nous vous invitons à la visiter et la suivre : <https://www.linkedin.com/company/smage-2-morin/>



En 2023, 50 articles ont été publiés (voir tableau ci-dessous) sur Facebook et/ou LinkedIn selon les publics ciblés. Toutes les informations diffusées sur cette page ont été mises sur le site internet du SMAGE 2 Morin.

Articles publiés sur la page Facebook du SMAGE 2 Morin 2023	
02/01/2023	Carte de vœux
03/01/2023	Offre d'emploi - Le SMAGE recrute
12/01/2023	Ateliers pour l'étude de requalification du canal du Grand Morin
01/02/2023	Appel à témoins ! Sites sélectionnés dans l'étude ruissellement
04/04/2023	Comité ressource en eau - Seine-et-Marne - 28/03/2023
03/05/2023	Jardin des Mots - Présentation : Animation à Esternay - 13/05/2023
04/05/2023	Offre d'emploi - Le SMAGE recrute
06/05/2023	Jardin des Mots - Programme : Animation à Esternay - 13/05/2023
12/05/2023	Point sur les niveaux des cours d'eau du bassin versant du Grand Morin
17/05/2023	Point sur les travaux d'entretien de la ripisylve et des embâcles
23/05/2023	Préparation des programmes d'entretien 2023
26/05/2023	Fête de la nature à Mouroux
04/06/2023	Fête de la nature à Mouroux
12/06/2023	Partage publication de la Préfecture : Arrêté sécheresse
13/06/2023	Diagnostic de ripisylve en centre urbain sur les affluents du Grand Morin
16/06/2023	Exercice gestion de crise - Saint-Germain-sur-Morin PCS
17/06/2023	Partage publication de la Préfecture 77 : alerte orages - vigilance orange
20/06/2023	Partage publication AESN - Confluence new letters sur le Plan eau
21/06/2023	Partage publication de la Préfecture 77 : alerte orages, pluie et inondations - alerte jaune
26/06/2023	Partage publication de la Préfecture 77 : Restrictions des usages en eaux
28/06/2023	Le rapport d'activités 2022 du SMAGE des Deux Morin est en ligne !
05/07/2023	Situation sécheresse - nouvel arrêté sécheresse 30/06/2023
18/07/2023	Le PEP des Deux Morin, un programme à ne pas manquer !
21/07/2023	Situation sécheresse - 13/07/2023
28/07/2023	VigiEau
31/07/2023	Point sécheresse : 31/07/2023
07/08/2023	Savez-vous ce qu'est un SAGE?
21/08/2023	Prévision crues et sécheresse : d'où viennent les données?
29/08/2023	Nous recrutons : chargé.e de mission prévention des inondations
05/09/2023	Partage : AESN Confluences
08/09/2023	Partage : animation Seine-et-Marne Environnement
16/09/2023	Partage : Webinaire - AESN Turb'eau (eau et urbanisme)
25/09/2023	Forum de l'eau 2023 - Département Seine-et-Marne
28/09/2023	Entretien de rivière - reprise des travaux du programme d'entretien du Grand Morin et de ses affluents
02/10/2023	Le PEP des Deux Morin, où en est-on?
05/10/2023	Le SMAGE des Deux Morin lance son schéma directeur de météorologie
13/10/2023	Journée nationale de la résilience face aux risques du 13 octobre 2023 : adoptons les bons réflexes !
17/10/2023	Partage AESN : adoption de la stratégie d'adaptation au changement climatique
20/10/2023	Connaissez-vous Vigicrue ?
27/10/2023	Partage du guide eau et urbanisme de l'AESN
03/11/2023	Nous recrutons : chargé.e de mission prévention des inondations
10/11/2023	Travaux de réduction des inondations à Esbly
16/11/2023	Programme d'entretien 2023 - Intervention à Jouy-sur-Morin
17/11/2023	Point situation crue - 17/11/2023
24/11/2023	Partage publication de Condé-Sainte-Libiaire : désembâclement
01/12/2023	Recrutement - Animation SAGE 2 Morin - CDD 6mois
07/12/2023	Tout savoir sur les risques d'inondations
10/12/2023	Information VIGICRUES - Dimanche 10 décembre 2023
11/12/2023	Info crue du Grand Morin - Lundi 11 décembre 2023
19/12/2023	Atelier - Stratégie PDE

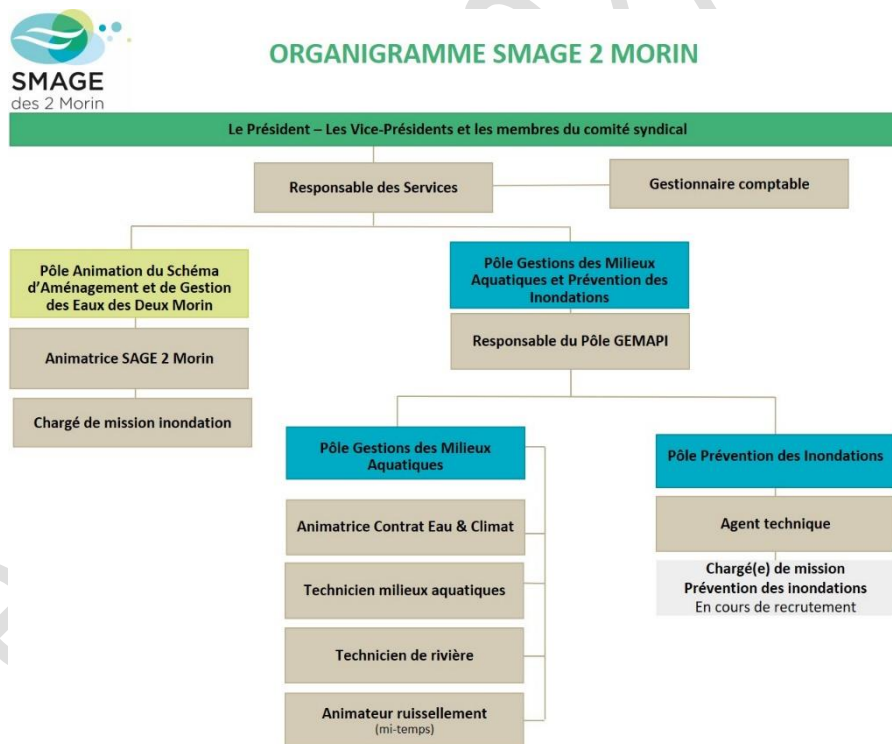
6. Activités de l'équipe du SMAGE 2 Morin

6.1 Organigramme du SMAGE des Deux Morin

En 2023, l'équipe du SMAGE des Deux Morin est constituée comme suit :

Tableau des effectifs du SMAGE des Deux Morin en 2022			
Nom/Prénom	Poste	Temps de travail	Statuts
Mme BLOT Hélène	Responsable des services / Animatrice SAGE 2 Morin	Temps complet	Fonctionnaire
M. BOGACZYK Jonas	Technicien milieux aquatiques et zones humides	Temps complet	Contractuel
M. BOURLONNE Eric	Agent technique	Temps incomplet	Mis à disposition contre indemnités
Mme CHABANE Stéphanie	Gestionnaire comptable	Temps complet	Fonctionnaire
M. DELCOURT Nils	Technicien de rivière	Temps incomplet	Contrat de professionnalisation
M. MULEAU Alexy (depuis le 13/03/2023)	Chargé de mission d'animation PEP 2 Morin	Temps complet	Contractuel
M. LOCHON Maxime	Animateur ruissellement	Temps complet	Contractuel
Mme WEISS Wendy	Responsable du pôle GEMA / Animatrice du CTEC du Grand Morin	Temps complet	Contractuelle

L'organigramme du SMAGE des Deux Morin en 2023 est le suivant.



6.2 Missions quotidiennes de l'équipe du SMAGE 2 Morin :

• **Eléments administratifs**

- **Organisation des réunions** des bureaux de CLE, du SMAGE, des réunions de CLE et des comités syndicaux, des comités de pilotage, réunion d'information sur diverses thématiques selon les demandes (invitations, réservation de salle de réunion, animation, compte rendu, etc.),
- **Suivi administratif pour le fonctionnement SMAGE** : rédaction et suivi des courriers, répondre aux demandes des intercommunalités, des communes, des élus locaux, des acteurs locaux, des administrés du territoire, suivi des délibérations, travail avec les services de l'Etat et la préfecture, etc.,
- **Ressources humaines** : pilotage de la structure (encadrement de l'équipe, structuration des services), recrutement (réception et analyse des candidatures, préparation et conduite des entretiens),
- Gestion du courrier départ et arrivée,
- **Assurer l'information** des collectivités et des différents organismes (acteurs locaux, bureau d'études, membres de la CLE, délégués du SMAGE, etc.) en répondant à leur demande,

• **Eléments financiers**

- **Préparation et suivi des dossiers de subvention pour les études, les projets, les travaux menés par le syndicat** et les postes auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux, Conseils Départementaux), suivi et demande solde.
- Préparation des budgets prévisionnels.
- **Suivi comptable** (titre et mandat de paiement, compte administratif et de gestion, relation avec la trésorerie, etc.),

• **Eléments techniques :**

- **Animations des projets et des réunions associées** (réalisation de PowerPoint, animation de la réunion et répondre aux questions diverses et rédiger des comptes rendus),
- **Suivi des prestataires qui réalisent les études et les travaux en cours,**
- **Accompagner les collectivités territoriales** sur les thématiques liées au SAGE et la GEMAPI,
- **Assurer l'information** auprès des habitants lors des visites sur le terrain pour répondre à leur demande,
- **Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé** (autorisation environnementale, documents d'urbanisme, actes d'urbanisme, etc.),
- **Suivi de chantier et travail sur le terrain,**
- **Elaboration de porter à connaissance pour l'élaboration/révision des documents d'urbanisme** à la demande des collectivités et des services de la DDT,
- **Suivi de dossiers en rapport avec la thématique « eau » et formations** (étude de gouvernance GEMAPI, eau potable et assainissement, milieux aquatiques, zones humides, etc.).

• **Eléments communications :**

- **Mise à jour** de la page Facebook et du site internet du SMAGE 2 Morin,
- **Elaboration de document de sensibilisation et d'information** pour les acteurs locaux, les élus, le grand public, etc.
- **Diffusion de support d'information et de sensibilisation** des partenaires techniques et financiers,
- **Sensibiliser les élus, les acteurs locaux, les habitants,** pendant les visites sur le terrain, pendant les réunions, dans les comptes rendus, etc.

7. Les finances

7.1 Subventions de fonctionnement général

7.1.1. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie

En 2023, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 4 postes au sein du SMAGE 2 Morin :

Postes subventionnées	Montant retenu	Taux de l'aide	Montant de l'aide	Montant perçu en 2023
Responsable des services - Animation SAGE 2 Morin	71 140€	50%	35 570€	17 785 €
Responsable GEMAPI - Animation CTEC du Grand Morin	63 000€	80%	50 400€	25 200 €
Technicien milieux aquatiques et zones humides	57 500€	80%	46 000€	23 000 €
Animateur ruissellement et milieux aquatiques	52 630	80%	42 104€	En attente

7.1.2. Le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

En 2023, le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires avec le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) finance 1 poste au sein du SMAGE 2 Morin :

Postes subventionnées	Montant retenu	Taux de l'aide	Montant de l'aide	Montant perçu en 2023
Animation du PEP des Deux Morin (à compter du 13/03/2023)	30 960 €	50%	15 500 €	15 500 €

7.1.3. La Région Grand Est

En 2023, la région Grand Est finance 1 poste au sein du SMAGE 2 Morin : l'animation du SAGE des Deux Morin à hauteur de 9 019.83 €.

7.2 Subventions des opérations du SMAGE 2 Morin

7.2.1. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie

L'Agence de l'Eau finance les actions suivantes en 2023 :

Actions	Montant total TTC	Montants retenus TTC	Taux de l'aide	Montant perçu en 2023
Etude globale ruissellement et érosion	81 180 €	81 180 €	80%	64 944 €
Opération de dysfonctionnement hydraulique aval Grand Morin (dont participation CACPB)	193 140 €	154 512 €	80%	En attente
Opération de restauration milieux aquatiques sur 6 ouvrages - 2017	197 964 €	197 964 €	100%	197 964€
Travaux de restauration milieux aquatiques à Meilleray et Nevers	393 428 €	354 086 €	90%	En attente
Opération de restauration milieux aquatiques sur 6 ouvrages - 2021	490 892€	490 892€	90%	441 803€
Opération de restauration des zones humides – 7 sites	483 370 €	386 696€	80%	En attente
Travaux d'entretien des cours d'eau Grand Morin et Aubetin - 2023 (75.40km)	262 536 €	14 208€	5.41%	En attente
AMO - restauration des zones humides et du Vannetin	17 460 €	13 968 €	80%	En attente

7.2.2. Le Département de Seine-et-Marne

Le Département de Seine-et-Marne finance les actions suivantes en 2023 :

Actions	Montant total TTC	Montants retenus TTC	Taux de l'aide	Montant perçu en 2023
Travaux d'entretien des cours d'eau Grand Morin et Aubetin - 2023 (75.40km)	262 536 €	202 866 €	23.18%	En attente

7.2.3. Cotisation des intercommunalités

En 2023, la participation financière des intercommunalités adhérentes au SMAGE a été de 950 000 € :

- Soit 200 000€ pour la compétence mise en œuvre du SAGE 2 Morin.

- Soit 750 000€ pour la compétence GEMAPI.

Montant des cotisations SMAGE 2 Morin 2023	200 000,00		750 000,00		
	SAGE	Cotisations	GEMAPI	Cotisation	
CA Coulommiers Pays de Brie	38,29%	76 580 €	50,23%	376 696 €	453 276 €
CA de la Région de Château-Thierry	0,83%	1 660 €	0,00%	0 €	1 660 €
CA du Pays de Meaux	0,00%	0 €	3,17%	23 785 €	23 785 €
CA Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne	2,66%	5 320 €	0,00%	0 €	5 320 €
CA Val d'Europe Agglomération	11,28%	22 560 €	18,36%	137 684 €	160 244 €
CC de la Brie Champenoise	6,81%	13 620 €	1,07%	8 011 €	21 631 €
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	8,87%	17 740 €	5,96%	44 686 €	62 426 €
CC des Deux Morin	20,06%	40 120 €	16,51%	123 824 €	163 944 €
CC des Paysages de la Champagne	2,41%	4 820 €	0,00%	0 €	4 820 €
CC du Canton de Charly-sur-Marne	1,35%	2 700 €	0,00%	0 €	2 700 €
CC du Provinois	5,52%	11 040 €	3,93%	29 470 €	40 510 €
CC du Sud Marnais	1,10%	2 200 €	0,00%	0 €	2 200 €
CC Val Briard	0,82%	1 640 €	0,78%	5 843 €	7 483 €
TOTAL	100,00%	200 000,00	100,00%	750 000,00	950 000,00
		30% surface du BV 70% population dans le BV		100% population dans le BV	

Version 15/10/2022

8. Annexes

8.1 Estimation des temps passés de l'équipe du SMAGE 2 Morin en 2023

8.1.1. Estimation du temps – Poste responsable des service et animatrice du SAGE des Deux Morin

Action mise en œuvre	Remarque / Observation / Etat d'avancement	Objectifs de l'année N+1 : 2023	Temps estimé (nb jours ETP) 2023	Temps réel (nb jours ETP) 2023
MISSIONS STRATEGIQUES				
Mise en compatibilité des SAGE avec le SDAGE dans les 2 ans suivant son adoption (via une modification ou si besoin une révision)				
Action 1. Elaborer un bilan du SAGE Conduire une étude de mise en compatibilité (régie ou sous-traitée)	PAGD - Enjeux 1 : Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE Le SAGE a été approuvé en octobre 2016. Une réflexion mérite d'être engagée sur la nécessité de le réviser.	S'assurer de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE 2022-2027	5	5
Contribution active à la mise en œuvre du SAGE notamment sur la compatibilité des documents d'urbanisme et sur la stratégie de la commission locale de l'eau (CLE)				
Action 2. Suivi effectif de l'évolution du PAGD des SAGE dans les politiques locales d'aménagement et d'urbanisme (rapport de compatibilité). Suivi des règles du SAGE dans les avis rendus par la CLE pour les dossiers loi sur l'eau. Mettre à disposition des acteurs (services de planification urbaine) les éléments techniques liés à l'eau à prendre en compte dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme.	L'accompagnement des collectivités dans la planification de leurs territoires est une mission prioritaire. La CLE est sollicitée sur des projets qui ne sont pas soumis aux rubriques Loi sur l'Eau : l'avis de la CLE permet d'avoir une visibilité sur des projets qui ne sont pas instruit par les services de la DDT.	Planification territoriale /urbanisme : Accompagnement des collectivités : compatibilité des projets avec le SAGE (élaboration porter à connaissance et participation aux réunions de personnes publiques associées), Analyser les dossiers soumis à l'avis de la CLE (documents d'urbanisme, DLE, actes d'urbanisme, etc.), Vérifier la compatibilité et la conformité au SAGE et rédiger un avis. Dossier loi sur l'eau : Analyser les dossiers soumis à l'avis de la CLE (DLE, DAE, etc.) Vérifier la compatibilité et la conformité au SAGE et rédiger un avis	20	30
Action 3. Définition d'un plan d'actions de mise en compatibilité (liste de tous les documents d'urbanisme, points à réviser, dates de révision et échéanciers) avec les objectifs du SAGE et du SDAGE, notamment du « zéro artificialisation nette »	Depuis 2015, la cellule d'animation travaille sur la mise en compatibilité avec le SAGE qui a été approuvé en 2016.	Urbanisme : Réaliser un état des lieux des documents d'urbanisme compatible au SAGE et notamment avec l'objectif de "zéro artificialisation nette" Mettre à jour et communiquer le guide SAGE et urbanisme Développer la formation sur la thématique SAGE et urbanisme notamment aux services instructeurs d'urbanisme des intercommunalités sur la mise en comptabilité des projets avec le SAGE. Travailler avec les CAUE 77 pour le développement des formations.	20	30
Action 4. Participation active de l'animateur aux réunions locales les plus stratégiques pour la gestion de l'eau (relatives à la modification des documents d'urbanisme, aux projets d'aménagement,...), dont celles des CODERST		Voir l'action 2	0	0
Contribution active à la mise en œuvre du SAGE notamment sur la stratégie de la commission locale de l'eau (CLE) vis-à-vis des politiques agricoles locales				
Action 5. Suivi de l'effectivité des SAGE dans la protection des milieux aquatiques vis-à-vis des pollutions diffuses. En lien avec la CLE, coordonner les animations BAC, compiler les stratégies de protection de la ressource des collectivités et mettre en œuvre l'organisation, la sensibilisation et la participation des acteurs du territoire afin de contribuer à la réduction des flux de nitrates	Pas d'animation agricole dans l'animation du SAGE. Réflexion engagée au sein des structures GEMAPI et notamment dans le CTEC du Grand Morin et ses affluents. Pour la qualité de la ressource (voir action 6)		0	0
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour atteindre les objectifs (de qualité notamment) du SDAGE sur l'unité hydrographique, notamment sur les captages, en anticipant les				
Action 6. Contribuer à la réduction des facteurs déclassant / pressions exercées sur le milieu aquatique (en s'appuyant sur Géo SN) et établir une stratégie permettant de réduire ces pressions (facilitant ainsi la mise en œuvre des mesures du PDM) Le cas échéant, acquérir la connaissance nécessaire permettant d'agir plus efficacement.	PAGD - Enjeu 2 : Améliorer la qualité de l'eau Protection des ressources en eau : Maître ouvrage (MOA) majoritaire sur le territoire : S2E - CTEC sur 2020- 2025 ZPA : Aulnoy, Dagny-Bannost, Doue et Hondevilliers, Jouy-sur-Morin, Saint-Rémy-de-la-Vannes, Verdolot et Coulommiers.	Suivi du MOA compétent et des actions du CTEC Mettre à jour le tableau de suivi des captages d'alimentation en eau potable et des captages prioritaires dans le périmètre du SAGE	5	5
Pilotage de la préservation et de la restauration des zones humides sur la base d'indicateurs (surface de ZH cartographiées, inventoriées, surface de ZH à préserver ou restaurer)				
Action 7. Créer un comité de pilotage ZH Inventorier, caractériser et cartographier les ZH du territoire Créer une base de données ZH Elaborer un plan d'actions	PAGD - Enjeu 5 : Connaître et préserver les zones humides dont les marais de Saint - Gond Le SAGE demande aux pétitionnaires et collectivité de réaliser les inventaires zones humides en cas de projet. Maître ouvrage (MOA) : SMAGE 2 Morin compétent en GEMAPI sur le bassin versant Grand Morin : le volet zone humide est traité dans le CTEC du Grand Morin et ses affluents avec l'étude de délimitation des zones humides avec un objectif opérationnel de restauration (voir action 8)	Voir action 8	0	0

Cartographie et inventaire des enjeux "hydromorphologie" notamment des obstacles à la continuité écologique, élaboration d'une stratégie de restauration hydromorphologique des cours				
<p>Action 8. Elaborer une stratégie pour mobiliser les acteurs du territoire à la restauration de l'hydromorphologie et de la continuité des cours d'eau, ainsi que la biodiversité associée, en cohérence avec les PPMAH - plans pluriannuels des milieux aquatiques et humides</p>	<p>PAGD - Enjeu 3 : Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des milieux associés</p> <p>GEMAPI : Maître d'ouvrage Bassin Versant du Grand Morin : - SMAGE 2 Morin</p> <p>Bassin versant du Petit Morin : - Syndicat Mixte du Bassin Amont du Petit Morin - Syndicat Mixte du Bassin Aval du Petit Morin</p>	<p>Suivi des projets du SMAGE : - Etudes et travaux restauration continuité écologique, - Etudes restaurations et délimitation et de caractérisation des zones humides :</p> <p>Suivi des projets du syndicat amont Petit Morin : - Etude globale pour PPR, - Mise en oeuvre du CTEC.</p> <p>Structuration et accompagnement du syndicat aval Petit Morin : - Accompagnement exercice de la GEMAPI - Suivi mise en oeuvre du CTEC.</p>	80	90
Stratégie de limitation du ruissellement et de préservation et restauration des zones d'expansion des crues, si enjeu local inondation (le cas échéant en s'appuyant sur les travaux de l'EPTB)				
<p>Action 9. Elaborer une stratégie de limitation du ruissellement et de prévention du risque d'inondation à l'aide d'exemples probants sur et hors bassin Seine Normandie, en lien avec les outils existants, type SLGRI, PAPI et les collectivités compétentes sur la GEMAPI</p>	<p>PAGD - Enjeu 5 : Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau : PEP 2 Morin validé le 13/07/2022 Etude ruissellement sera terminée début 2023</p>	<p>Mise en œuvre du PEP 2 Morin</p> <p>Etude globale ruissellement : phase 5</p> <p>Suivi des études sur les 6 sous bassins versants pilotes (issue de l'étude globale ruissellement) par les structures GEMAPI</p>	10	10
Contribution active à la réduction de l'imperméabilisation des sols en intervenant en amont des projets d'aménagement, en utilisant notamment tous les leviers possibles offerts par la				
<p>Action 10. Participer aux réunions des agences et services d'urbanisme Inviter les services d'urbanisme à participer aux réunions de CLE ou commission thématique ad hoc</p>		Voir action 2	0	0
Promotion et suivi des actions prioritaires identifiées dans le programme de mesures (PDM) sur leur territoire en accompagnement des services de l'Etat via le Plan d'action départemental territorialisé (PAOT) outil de déclinaison du PDM. De plus, accompagnement de la direction territoriale de l'agence concernée qui, en vue des priorités d'action de l'agence peut donner lieu				
<p>Action 11. Communiquer et expliquer aux acteurs du territoire les mesures à mettre en œuvre dans le cadre du PDM. Participer aux concertations et se coordonner avec les dispositifs de plan d'actions opérationnel territorial (PAOT), outil départemental permettant de mettre en œuvre les mesures du PDM sur le territoire Accompagnement l'élaboration d'un contrat de territoire eau et climat (le cas échéant)</p>	<p>La cellule d'animation du SAGE suit les CTEC existant sur le territoire :</p> <p>CTEC du Grand Morin et ses affluences (MOA : SMAGE 2 Morin) CTEC Est 77 (MOA : S2E) Emergence CTEC Petit Morin aval (MOA : SMBAPM)</p>	<p>Suivi des actions engagés et en émergence dans les CTEC des MOA, Accompagnement administratifs et techniques dans l'émergence de CTEC et d'actions, Participation aux comités de pilotage des études/actions engagées.</p>	10	10
MISSIONS OPERATIONNELLES				
Assurer l'animation et le secrétariat de la CLE, de son bureau et de ses éventuelles commissions thématiques				
<p>Action 12. Former et « acculturer » les membres de la CLE via des « classes d'eau » ou autre outils Préparer les dossiers pour que le débat soit possible</p>	<p>Le volet pédagogique est déjà existant dans l'animation du SAGE des Deux Morin (site internet, lettre d'information, etc.)</p>	<p>Organisation d'une classe d'eau à destination des élus (membre de la CLE et structure porteuse)</p>	10	10
Préparation et accompagnement de la CLE (et de ses membres) sur les avis les plus stratégiques pour la gestion de l'eau, en tenant compte du SDAGE et en particulier des objectifs de qualité et de réduction des pressions sur les masses d'eau concernées				
<p>Action 13. Avis relatifs aux documents d'urbanisme SCOT/PLU (i)</p>		Voir l'action 2	0	0
<p>Action 14. Avis relatifs aux déclarations / autorisations environnementales au titre des installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) et des installations classées pour l'environnement (ICPE) ; en s'assurant de la compatibilité aux dispositions du PAGD et de la conformité au règlement du SAGE</p>		Voir l'action 2	0	0
La cellule d'animation du SAGE assure une veille de terrain sur la qualité des milieux aquatiques et humides et alerte l'agence de l'eau, et la police de l'eau (OFB ou DRIEAT) sur				
<p>Action 15. Assurer un suivi de la qualité des milieux et des projets d'aménagement pouvant potentiellement constituer des nouvelles pressions. Produire régulièrement (fréquence à définir) un bilan d'évolution de la qualité des masses d'eau du territoire</p>	<p>Emergence d'un recensement des dégradations au sein des structures GEMAPI : SMAGE 2 Morin</p>	<p>Récolter des données recensés sur la qualité des milieux par les structures GEMAPI, Compabiliser le nombre de cas de pollution sur le périmètre du SAGE transmis par la cellule d'animation SAGE à l'OFB (identifier à minima le lieu, le type de pollution et la source)</p>	10	5

Rôle d'ambassadeur local de la stratégie d'adaptation au changement climatique assorti d'une formation systématique et de l'objectif de former/sensibiliser les élus et acteurs locaux et de la mise en place d'un collectif sécheresse local,				
La cellule d'animation contribue à sensibiliser et rassembler les acteurs locaux, sur la base de la stratégie définie pour atteindre les objectifs, et en complément/articulation avec les animations thématiques et territoriales déjà existantes sur le territoire du SAGE, en particulier en incitant au développement de filières locales et de débouchés				
Action 16. Sensibilisation des acteurs sur les bénéfices des haies (lien avec les CUMA, stimulation de création d'associations type Haies'nergie, projets de chaudières collectives ...)	Cette sensibilisation est faite dans le cadre de l'étude ruissellement globale notamment pendant la phase de proposition d'aménagement. Ce volet a vocation à être renforcé dans le cadre du PEP des Deux Morin.		0	0
Action 17. Sensibilisation des acteurs sur les bénéfices des cultures à bas niveau d'intrant (transformation, stockage..)	Cette sensibilisation est assurée par la chambre d'agriculture.		0	0
Action 18. Le développement de l'agriculture biologique locale dans le cadre de plans d'alimentation territoriaux (PAT) en établissant des contacts entre agriculteurs fournisseurs et collectivités potentiellement intéressées	Cette animation est assurée par la chambre d'agriculture.		0	0
Formation & information des animateurs (par exemple formation ADOPTA sur DVO)				
Action 19. Se former sur la gestion à la source des eaux pluviales	Enjeu 5 : Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau	Participer à des ateliers et des formations sur le volet de la gestion des eaux pluviales, Renforcer la connaissance sur les objectifs de déconnexion des eaux pluviales et de la désimperméabilisation demandé par le SDAGE afin de faire le relai auprès des collectivités.	5	5
Sensibilisation par la cellule d'animation des élus notamment sur les enjeux de qualité et la stratégie d'adaptation au changement climatique ; plus globalement une sensibilisation et une mobilisation des maîtres d'ouvrages est assurée régulièrement. Présentation des solutions fondées sur la Nature en lien avec tous les sujets précédents (ZH, cours d'eau, biodiversité,				
Action 20. Former les élus et les maîtres d'ouvrage à la stratégie d'adaptation au changement climatique et aux réponses stratégiques	Besoin de renforcer la formation des élus de la CLE et du SMAGE sur l'adaptation au changement climatique et la restaurations des milieux aquatiques.	Participation à des événements visant à sensibiliser le grand public (ex : Paroles de Plantes) Animer la charte avec un réseaux de partenaires.	15	5
Mobilisation des acteurs locaux et impulsion d'actions multifonctionnelles bénéfiques aux milieux aquatiques, à la biodiversité et à la prévention des inondations, et le cas échéant un				
Action 21. Informer et mobiliser les acteurs du territoire sur les solutions « sans regret » ou solutions fondées sur la nature	Besoin de renforcer les connaissances sur les solutions "sans regret" et/ou SFN afin de pouvoir les proposer aux collectivités et autres selon les problématiques. L'aspect opérationnel est assuré par les structure GEMAPI.	Diffusion d'information et élaboration de support de communication (site internet, page facebook, article, réseaux sociaux, plaquettes, lettre d'information, courriers, email, etc.) Réaliser une communication spécifiques sur les solutions "sans regret"/les solutions fondées sur la natures, Lancer une réflexion sur les moyens de mobiliser les acteurs locaux et notamment les élus sur les enjeux prioritaires/importants du territoire,	10	5
Rôle d'ambassadeur local de la stratégie d'adaptation au changement climatique assorti d'une formation systématique et de l'objectif de former/sensibiliser les élus et acteurs locaux et de la mise en place d'un collectif sécheresse local,				
Action 22. Animer et/ou faire émerger un collectif sécheresse	Comité départemental ressource en eau 77, 51, 02 se réunissent régulièrement	Participation aux comités sécheresse départementaux	10	0
Total			220	220

8.1.2. Poste de chargé(e) de mission risque inondation et d'animation du PEP 2 Morin

Le poste de chargé de mission risque inondation et d'animation du PEP 2 Morin est occupé à temps plein depuis le 13/03/2023.

Actions mises en œuvre en 2023	Chargé(e) de mission risques inondations en charge de l'animation du PEP	Indicateurs d'action (Nombre de journée journées en moyenne)
MISSIONS PEP 2 Morin		
Axe 0 - Animation	Action 0.1. Animation et suivi du programme d'études préalables	61
	Action 0.2. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du PEP	0,5
Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Action 1.1. Etude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin	43,5
	Action 1.2. Etude globale de vulnérabilité	0
	Action 1.3. Elaboration d'une stratégie de sensibilisation, d'information et de formation au risque inondation	0
	Action 1.4. Déploiement du programme opérationnel de sensibilisation, d'information et de formation au risque inondation	0
	Action 1.5. Extension de la plateforme collaborative "EpiSeine" relative aux risques inondations au territoire des Deux Morin	2,5
	Action 1.6. Pose de repère de crue	1,5
	Action 2.1. Etude visant à définir les besoins dans la perspective de la structuration d'un réseau de surveillance	32

Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations	Action 2.2. Accompagner les collectivités territoriales pour l'inscription aux dispositifs Vigicrues Flash et APIC	2
	Action 2.3. Adaptation du protocole de collecte d'information en cas d'inondation	0
Axe 3 - Alerte et gestion de crise	Action 3.1. Accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise à jour de leurs plans (inter)communaux de sauvegarde	7
	Action 3.2. Accompagner la mise en œuvre de plans de continuité d'activité	0
Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	Action 4.1. Favoriser la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme	10,5
Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Action 5.1. Réalisation de diagnostic de vulnérabilité sur les bâtiments/équipements sensibles et/ou stratégiques	0
	Action 5.2. Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments/équipements sensibles et/ou stratégiques	0
Axe 6 - Gestion des écoulements	Action 6.1.a. Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Grand Morin	0
	Action 6.1.b. Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Petit Morin	0
	Action 6.2. Définir une stratégie d'aménagement et de gestion des ouvrages hydrauliques et une procédure de surveillance	0,5
	Action 6.3. Identification des ZEC/ZH (zones d'expansion des crues / zones humides) à préserver, restaurer et aménager sur le territoire	2,5
AUTRES MISSIONS		
Inondations	Protocole de Gestion des crues	3
	Gestion des crues	3
Sensibilisation	Communication	6,5
	Evènements	3,5
Projets de territoire	Participation aux réunions de projets et études, sur la thématique des inondations, portés par différentes structures sur le territoire.	9
Ruissellement	Etude globale de ruissellement	1
Formations	Formation CEPRI sur la réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations	1
Administratif	Visite médicale, gestion du temps, maintenance informatique, autres tâches administratives, etc.	1
Total		191.50

8.1.3. Poste de gestionnaire comptable

MISSIONS PREVISIONNELLES 2022	Gestionnaire comptable	Indicateurs d'action (Nombre de journée / journées en moyenne)
Fonctionnement du SMAGE des Deux Morin	Préparation aux réunions du comité syndical du SMAGE (Rapports financiers, procès-verbaux, délibération, etc.)	15
	Autres tâches administratives	10
Finances et comptabilité	Réceptionner, vérifier la validité des pièces justificatives, contrôle des factures, etc.,	15
	Assurer le mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement,	50
	Établir les titres de recettes	10
	Assurer le suivi financier du versement des subventions,	10
	Préparer les documents budgétaires (BP, DM, CA), traitement comptable des écritures de fin d'exercice	15
	Suivre l'exécution budgétaire, les amortissements et les inventaires	20
	Assurer une veille sur les opérations comptables à venir et la trésorerie disponible	15
Ressources humaines	Élaboration de la paie dans son intégralité, contrôle et mandatement des paies et des charges et déclarations (URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, etc.)	30
	Gestion administrative des absences du personnel (congés, maladie, formation, etc.),	10
	Rédaction et suivi de l'ensemble des actes administratifs (contrats, arrêtés, etc.)	25
	Tenue et mise à jour des dossiers individuels des agents.	10
Total		235

8.1.4. Poste de Responsable Gestion de Milieux Aquatique / Animatrice du CTEC du Grand Morin (restauration des milieux aquatiques)

Dans le cadre du CTEC du Grand Morin et ses affluents, les missions des techniciens de rivière sont majoritairement dédiées aux thématiques de restauration de la continuité écologique et des zones humides (voir tableau ci-dessous)

Action mise en œuvre	Objectifs de l'année N	Indicateurs et livrables 2023	Indicateurs et livrables	Temps estimé (nb jours ETP) ou coût de l'action (€)* de l'année N	Temps Réel (nb jours ETP) ou coût de l'action (€)* de l'année N
Poste 1					
Action 1. : Suivi de travaux de restauration de continuité écologique	1. Faire le suivi de travaux pour les ouvrages (étude 2017) de Court (ROE ROE 29858) (en cours) et de Nevers (ROE 57360) (réalisé) sur le Grand Morin et le seuil au Bois Fourmeaux sur le Vannetin (non réalisé par manque de temps) 2. Valider les différents documents (Vannetin : DLE, DIG ; marché pour travaux) (non réalisé par manque de temps)	Nbre de convention (0) Nbre d'appel d'offre et d'analyse (1) Nbre ouvrage RCE (2) Nbre linéaire reconnecté (17,5 et 2,5 km) Nbre linéaire restauré (hydromorpho) (250 ml) Nombre réunion de chantier (9)	Nbre de convention Nbre d'appel d'offre et d'analyse Nbre ouvrage RCE Nbre linéaire reconnecté Nbre linéaire restauré (hydromorpho) Nombre réunion de chantier	50	38
Action 2. : Etude de restauration de continuité écologique	1. Suivre l'étude 2021 sur 60H GM : Jouy-sur-Morin : ROE29739, ROE29701, ROE29675, Mouroux : ROE29599, Villiers-sur-Morin : ROE18451, Esbly : ROE18499 (en cours) 2. Valider les rapports des différentes phases (DIAG (réalisé)/ AVP / PRO) (non réalisé car l'étude n'a pas avancé à ces stades) 3. Relancer nouveaux propriétaires (étude 2017 : ROE 29667 à Crèvecœur et ROE 18686 à St-Rémy-la-Vanne) (non réalisé car toujours sans propriétaire) 4. Emergence de projet réalisée en plus	Nombre de visite de terrain(0) Nombre de convention (0) Nombre de document rédigés (pièce de marché)(3) Nombre ouvrage et/ou de linéaire diagnostiqué(0) Nombre de réunion (concertation (3), COPIL(1)) Nombre de relecture de dossier (8) Nbre courrier envoyé (sensibilisation) (0)	Nombre de visite de terrain Nombre de convention Nombre de document rédigés (pièce de marché) Nombre ouvrage et/ou de linéaire diagnostiqué Nombre de réunion (concertation, COPIL) Nombre de relecture de dossier Nbre réunion Nbre courrier envoyé (sensibilisation)	70	34
Action 3. : Etude globale d'hydromorphologie sur le bassin versant du Grand Morin	1. Lancer l'étude 2. Suivre la phase diagnostic (non réalisé par manque de temps)			30	0
Action 4. : Etude de restauration du Grand Morin en centre urbain à La Ferté-Gaucher	Lancer l'étude (non réalisé par manque de temps)			20	0
Action 5. : Sensibilisation auprès des élus, riverains, usagers de l'eau, grand public...	Organiser les événements Nettoyons la Nature, la journée des élus sur le bassin versant du Grand Morin (non réalisé par manque de temps) Participer à l'événement Paroles de Plantes (remplacé par la Fête de la Nature à Mouroux et le jardin des mots à Esternay) Rédaction d'article de sensibilisation (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, courriers, e-mail...) (Réalisé)	Nombre de personne sensibilisée (115) Nombre d'événements (2) Nombre de supports de communication réalisés (1)	Nombre de personne sensibilisée Nombre d'événements Nombre de supports de communication réalisés	20	10
Action 6. : Rédaction de documents administratifs (CTEC, rapport d'activité, fiche semaine, subvention des postes, support de comité syndical...) et animation de réunion.	Animer le CTEC Rédiger le rapport d'activité, demande de subvention... Rédiger la partie technique des présentations des comités syndicaux et les animer en réunion.	Nbre de documents rédigés (7) Nbre de réunions animées (11) Nbre d'actions en cours (9) Nbre d'actions terminées (2)	Nbre de documents rédigés Nbre de réunions animées Nbre d'actions en cours Nbre d'actions terminées	30	138
Sous total				220	220

8.1.5. Poste de Technicien des milieux aquatiques et zones humides

Dans le cadre du CTEC du Grand Morin et ses affluents, les missions des techniciens de rivière sont majoritairement dédiées aux thématiques de restauration de la continuité écologique et des zones humides (voir tableau ci-dessous).

Action mise en œuvre	Objectifs de l'année N	Indicateurs et livrables	Temps estimé (nb jours ETP) ou coût de l'action (€)* de l'année N	Temps réel (nb jours ETP) ou coût de l'action (€)* de l'année N
Poste 1				
Action 1. : Etude de restauration de zones humides sur 7 sites pilotes	1. Lancer l'étude des 7 sites suivants : Le Meix-Saint-Epoing, Esternay, Neuvy (x2), Villeneuve-la-Lionne, Meilleray, La Chapelle-Moutils Réalisé 2. Suivre la phase diagnostic En cours	Rapport d'étude Nbre ha diagnostiqué Nbre ha ZH recensé Nbre ha prévu de restaurer Nbre réunion (1) Nbre courrier envoyé (sensibilisation)	45	60
Action 2. : Etude de délimitation et de fonctionnalité des ZH	1. Lancer l'étude En cours 2. Suivre la phase diagnostic Non réalisé	Rapport d'étude Nbre ha diagnostiqué Nbre ha ZH recensé Nbre ha prévu de restaurer Nbre réunion (1) Nbre courrier envoyé (sensibilisation)	40	25
Action 3. : Etude de restauration de tête du bassin versant du Vannetin	1. Lancer l'étude Réalisé 2. Suivre la phase diagnostic En cours	Rapport d'étude Nbre ha diagnostiqué Nbre ha ZH recensé Nbre ha prévu de restaurer Nbre réunion Nbre courrier envoyé (sensibilisation)	50	45
Action 4. : Travail de sensibilisation et de concertation (avec le monde agricole sur le bassin versant de l'Aubetin)	1. Echange avec les chambres d'agriculture Réalisé 2. Rédaction d'article de communication (global ZH Réalisé et axé agricole Non réalisé) 3. Organisation de réunion de sensibilisation (axé agricole) Non réalisé	Nbre d'article/plaquette de sensibilisation (3) Nbre de réunion (2) Nbre de personne sensibilisée (20)	45	30
Action 5. : Suivi biologique	1. Suivi des réunions GT EEI du PDE77 Réalisé 2. Recensement ponctuel des EEI sur le BV GM Réalisé 3. Recensement des atterrissements dans les cours d'eau réalisé en plus.	Nbre individu et/ou superficie m ² EEI (5482 m2)	15	50
Action 6. : Elaboration de plan de gestion et d'entretien des ZH	le territoire Non réalisé 2. Définir l'état d'une zone restaurée Non réalisé 3. Réaliser un plan de gestion Non réalisé	Superficie m ² diagnostiquée Superficie m ² concernée par un plan de gestion	15	0
Action 7. : Participer à la mise en œuvre de la stratégie foncière de la CLE du SAGE 2 Morin	1. Accompagner les collectivités pour acquérir des parcelles ou mettre en place des outils contractuels pour faire émerger des projets de restauration et d'entretien des ZH En cours		10	10
Sous total			220	220

8.1.6. Poste : animateur ruissellement (SMAGE 2 Morin) et milieux aquatiques (SMBAPM)

	Action mise en œuvre	Objectifs de l'année N - 2023	Objectifs de l'année N+1 - 2024	Indicateurs et livrables	Temps estimé (nb jours ETP) ou coût de l'action (€)*
Syndicat aval du Petit Morin	Action 1. Amélioration de la connaissance				
	Action 1.1. Etablissement d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur le Petit Morin et son lit majeur	Suivi du PPRE Réalisé partiellement	Suivi du PPRE	Relevé de la ripisylve (1)	Estimé : 5 Réel : 1
	Action 2. Travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques				
	Action 2.1. Mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Entretien du Petit-Morin aval	Suivre les travaux du PPRE Réalisé partiellement	Suivre les travaux du PPRE	Réunion de chantier (1)	Estimé : 5 Réel : 1
	Action 2.2. Etude de restauration écologique et hydro-morphologique du Petit Morin au droit de l'ENS de la Nebourg	Réalisation du DCE Réalisé Lancer l'étude En cours de consultation Suivi la phase diagnostic Non réalisé en attente du lancement de l'étude	Suivre le maître d'œuvre	Nombre de visite de terrain (6) Nombre de convention (4) Nombre de document rédigés (pièce de marché) (1) Nombre ouvrage et/ou de linéaire diagnostiqué (0) Nombre de réunion (concertation, COPIL) (0) Nombre de relecture de dossier (4) Nombre réunion (1) Nombre courrier envoyé (sensibilisation) (1)	Estimé : 60 Réel : 40,5
	Action 2.3. Restauration écologique et hydro-morphologique du Petit Morin au droit de l'ENS de la Nebourg	Réalisation du DCE Réalisé Lancer l'étude En cours de consultation Suivi la phase diagnostic Non réalisé en attente du lancement de l'étude	Suivi des travaux	Nombre de parcelle (en hectares) acquises en zone humide (0)	Estimé : 20 Réel : 40,5
	Action 2.4. Restauration écologique et hydro-morphologique des principaux affluents du Petit-Morin (Ru d'Avaleau, Ru de Bellot, Ru de la Fonderie, Ru Moreau)	Identifier les affluents prioritaire (ex : Ru de Bellot et Ru d'Avaleau) Réalisé Lancer l'étude En cours	Suivre la phase diagnostic Valider la phase diagnostic Suivre la phase AVP/APD	Nombre d'abreuvoir aménagés (0)	Estimé : 60 Réel : 12
	Action 2.5. Acquisition et restauration de zones humides dans le lit majeur du Petit Morin	Mettre en oeuvre la stratégie d'acquisition de la CLE du SAGE des deux Morin Non réalisé par manque de temps	Mettre en oeuvre la stratégie d'acquisition de la CLE du SAGE des deux Morin		Estimé : 10 Réel : 0
Action 2.6. Aide à la mise en place d'abreuvoirs sur le Petit Morin et ses affluents	Accompagner les particuliers dans la mise en place d'abreuvoirs (par exemple, dans le cadre des travaux de restauration du milieu) Non réalisé par manque de temps	Accompagner les particuliers dans la mise en place d'abreuvoirs (par exemple, dans le cadre des travaux de restauration du milieu)		Estimée : 5 Réel : 0	
SMAGE 2 Morin	Action 3. Recherche de solution d'hydraulique douces pour lutter contre le ruissellement				
	Action 3.1. Etude du ruissellement sur le bassin versant de l'E.N.S du Val du Haut Morin, secteur Véloraïl	Finir l'étude Non réalisé par manque de temps Suivre le prestataire Non réalisé par manque de temps	Suivre le maître d'œuvre	Nombre de visite de terrain (8) Nombre de convention (0) Nombre de document rédigés (pièce de marché) (0)	Estimé : 30 Réel : 5
	Action 3.2. Travaux sur le bassin versant de l'E.N.S du Val du Haut Morin, secteur Véloraïl	/	Suivre les travaux	Nombre de réunion (concertation, COPIL) (4) Nombre de relecture de dossier (4)	Estimé : 35 Réel : 0
	Action 3.3. Etude des désordres de ruissellement sur les bassins versants du ru du Mesnil, ru de Vaudessard, du ru de la Fosse aux Coqs, et du secteur du Chemin des Roches	Finir l'étude Réalisé Suivre le prestataire Réalisé Lancement de la maîtrise d'oeuvre Réalisé Suivre le maître d'oeuvre En cours	Suivre le maître d'œuvre	Nombre d'aménagement réalisés (0) Nombre de réunion (concertation, COPIL) (4) Nombre de relecture de dossier (4) Nombre réunion (2) Nombre courrier envoyé (sensibilisation) (13)	Estimé : 35 Réel : 78
	Action 3.4. Travaux sur les bassins versants du ru du Mesnil, ru de Vaudessard, du ru de la Fosse aux Coqs, et du secteur du Chemin des Roches	/	Suivre les travaux		Estimé : 35 Réel : 0
	Action 3.5. Etude de maîtrise d'oeuvre sur les 6 sites pilotes et prioritaires	Lancer l'étude En cours Suivre la phase diagnostic Non réalisé en attente du lancement de l'étude	Suivre le prestataire		Estimé : 35 Réel : 23
SMAGE 2 Morin & Syndicat aval du Petit Morin	Action 4. Sensibilisation sur les thématiques Eau - Biodiversité - Climat				
	Action 4.1. Rédaction de document administratif	Animer le CTEC Rédiger le rapport d'activité, demande de subvention... Réalisé Rédiger la partie technique des présentations des comités syndicaux et les animer en réunion. Réalisé	Animer le CTEC Rédiger le rapport d'activité, demande de subvention... Rédiger la partie technique des présentations des comités syndicaux et les animer en réunion.	Nbre de documents rédigés (7) Nbre de réunions animées (3) Nbre d'actions en cours Nbre d'actions terminées	Estimé : 50 Réel : 11
	Action 4.2. Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au CTEC	Organiser les événements Nettoyons la Nature, journée des élus, Réalisé Participer à l'évènement Paroles de Plantes, Non réalisé car pas organisé en 2023 Organiser des réunions de sensibilisation Non réalisé par manque de temps Rédaction d'article de sensibilisation (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, courriers, e-mail...) Non réalisé par manque de temps	Organiser les événements Nettoyons la Nature, journée des élus, Participer à l'évènement Paroles de Plantes, Organiser des réunions de sensibilisation Rédaction d'article de sensibilisation (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, courriers, e-mail...)	Nombre de personne sensibilisée (60) Nombre d'événements (2) Nombre de supports de communication réalisés (1)	Estimé : 40 Réel : 10,5
	Action 4.3. Mise en place de classe d'eau à destination des élèves du territoire en partenariat avec les élus locaux	Organiser une animation à destination des écoles du territoire (1 collège) En cours d'organisation avec partenaires techniques	Organiser une animation à destination des écoles du territoire (2 collèges)	Nombre d'animation réalisée (0) Nombre d'élève sensibilisé (0)	Estimé : 15 Réel : 10
	Sous total				232,5

8.2 Bilan de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin

ENJEUX	OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS	TYPE	PRIORITE	BILAN DES ACTIONS ENGAGEES	
					2023
GOUVERNANCE - COHERENCE ET ORGANISATION	1.1. ORGANISER LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE 1. ASSURER LE PORTAGE ET LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	Gestion	1	En 2018 : création du SMAGE 2 Morin en tant que structure porteuse du SAGE 2 Morin pour la mise en œuvre.	
		Gestion	1	Depuis 2018, le SMAGE est la structure porteuse du SAGE 2 Morin. Depuis 2020, le SMAGE exerce la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin.	
		Gestion	1	- Accompagnement des collectivités : compatibilité des projets avec le SAGE (élaboration porter à connaissance et participation aux réunions de personnes publiques associées), - Analyser les dossiers soumis à l'avis de la CLE (documents d'urbanisme, DLE, actes d'urbanisme, DLE, DAE, etc.), - Vérifier la compatibilité et la conformité au SAGE et rédiger un avis. - Participation aux réunions de personnes publiques associées, - Analyser les projets pour émettre un avis de compatibilité.	
		Gestion	1	- Echanges réguliers avec le SAGE de l'Yverres : projet à site entre les 2 SAGE. - Travail en lien avec le réseau des animateurs SAGE d'Île-de-France.	
	1.2. AMELIORER LA GOUVERNANCE 2. ORGANISER ET COORDONNER LES BASSINS VERSANTS DU SAGE	Gestion	1	- Novembre 2020 : Signature CTEC du Grand Morin et ses affluents, - Depuis 2020, travail engagé sur un CTEC Petit Morin avec les syndicats amont et aval. - En 2022, validation d'une extension du CTEC du Grand Morin pour intégrer le Petit Morin aval (passage à la commission de l'ASIN en mars 2023)	
3.3. METTRE EN PLACE LE COTE COMMUNICATIF ET PARTICIPATIF	6. Élaborer le plan de communication du SAGE	Programme d'actions	1	- Mise à jour du site Internet- Mise à jour de la page facebook	
	7. Développer les activités de sensibilisation à l'environnement	Communication	2	- Organisation de 3 événements grands publics sur le territoire du SAGE. - Elaboration du 12ème Morin'eau : Le PEP des Deux Morin	

ENJEUX	OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS	TYPE	PRIORITE	BILAN DES ACTIONS ENGAGEES	
					2023
RESTAURER LES FONCTIONNALITES DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX ASSOCIES 3.1. ATTENDRE ET MAINTENIR LE BON ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU 10. RETABLI LA CONTINUTE ECOLOGIQUE 11. RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE ET LES MILIEUX AQUATIQUES	31. Réaliser les études globales préalables à la restauration des continuités écologiques des cours d'eau	Acquisition connaissances	1	Suivi MOA Structure GEMAPI : restauration de l'hydromorphologie du cours d'eau et de la continuité écologique - SMAGE : 2 études sur le Grand Morin sur 12 ouvrages. - SMBAPM : en émergence 1 étude sur le Petit Morin aval sur 4 ouvrages.	
	32. Rétablir les continuités écologiques des cours d'eau	Programme d'actions	1	Suivi MOA Structure GEMAPI : restauration continuité écologique - SMAGE : Travaux : en 2023 ouvrages de Court et de Nevers et restauration hydromorphologique.	
	33. Préserver les cours d'eau de tout nouvel aménagement faisant obstacle aux continuités écologiques des cours d'eau	Gestion	1	- Cette disposition est traitée dans le cadre des projets de restauration des milieux aquatiques et notamment des continuités écologiques (discours pédagogique et sensibilisation auprès des propriétaires).	
	34. Animer un groupe de travail « gestion des cours d'eau »	Gestion / Communication	1	/	
	35. Informer sur le respect du débit réservé et du débit biologique des ouvrages hydrauliques	Communication	2	/	
	36. Suivre et faire partager les retours d'expériences sur le rétablissement des continuités écologiques des cours d'eau	Communication	1	- Cette disposition est traitée dans le cadre des projets de restauration des milieux aquatiques et notamment des continuités écologiques (discours pédagogique et sensibilisation auprès des propriétaires).	
	37. Restaurer l'hydromorphologie du lit, les berges les habitats aquatiques et les annexes hydrauliques	Programme d'actions	1	Suivi MOA Structure GEMAPI : restauration de l'hydromorphologie du cours d'eau et de la continuité écologique - SMAGE : 2 études sur le Grand Morin sur 12 ouvrages. 1 projet de restauration de la tête du Vannetin et de l'hydromorphologie (site Natura 2000). 1 projet de restauration de la continuité écologique sur le Vannetin (site Natura 2000).	
	38. Restaurer les échanges latéraux et les espaces de liberté des cours d'eau	Programme d'actions Réglementaire	1	- Cette disposition est traitée dans le cadre de la prévention des inondations avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés.	
	39. Protéger les berges de tout aménagement	Gestion	1	- Cette protection est demandée dans les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques et la prévention des inondations avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés.	
	40. Développer et entretenir la ripisylve	Programme d'actions	1	Suivi MOA Structure GEMAPI : Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration de la ripisylve - SMAGE : PPRE mis en œuvre - Syndicat Amont du Petit Morin : PPRE terminé / DIG en cours de finalisation - Syndicat Aval du Petit Morin : PPRE mis en œuvre	
	41. Protéger la ripisylve	Gestion	1	- Cette disposition est traitée dans le cadre de l'entretien avec un discours pédagogique et une sensibilisation des acteurs concernés.	
	42. Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes	Gestion	3	- Cette disposition est traitée dans l'animation du SAGE, lors de l'accompagnement des collectivités pour que les projets soient compatibles au SAGE et dans le cadre de l'entretien auprès des riverains. Suivi : MOA Département 77 : Plan Départemental de l'Eau 77 (Groupe de travail - EE) SMAGE : recensement des EEI sur le Grand Morin aval	
	43. Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides	Communication	2	- Organisation de 2 événements grands publics sur le territoire du SAGE.	
	44. Développer des moyens humains pour la gestion des cours d'eau	Gestion	1	SMAGE : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour dynamiser la mise en œuvre du SAGE, du PEP et l'émergence des projets GEMAPI. Structuration du SMAGE en cohérence avec les enjeux territoriaux. SMBAPM : recrutement d'un animateur milieu aquatique (0,5ETP)	

ENJEUX	OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS	TYPE	PRIORITE	BILAN DES ACTIONS ENGAGEES	
					2023
2.1. ASSURER LES BESOINS EN EAU POTABLE 4. PRESERVER LES CAPTAGES D'EAU POTABLE DE TOUTES POLLUTIONS	8. Réaliser les études de délimitation des aires d'alimentation des captages, et élaborer et mettre en œuvre des plans d'actions au sein des aires d'alimentation de captage	Acquisition connaissances / Gestion	1		Suivi : Maître ouvrage (MOA) Pour le S2E - Animation CTEC sur 2020 - 2025 - Zons Prioritaires d'Action (ZPA) : Aulnoy, Dagny-Bannost, Doue et Hondevillers, 2 Morin (Douy-sur-Morin, Saint-Rémy-de-la-Vannes, Verdelot) et Coulommiers. Pour la CACPB gestion : - Captages : Coulommiers, Boissy, Chauffry.
	9. Poursuivre la mise en place des périmètres de protection de captages d'alimentation en eau potable	Gestion	1		Suivi : MOA S2E77 - DUP en cours : Mise en vigueur des périmètres de protection : captages d'Amillis et Beauthel, - DUP terminées : captages de Saint-Rémy-de-la-Vannes et Verdelot
	10. Réaliser et mettre en œuvre des Schémas Départementaux d'Alimentation en Eau Potable	Gestion	1		Suivi : MOA Département 77 : Plan Départemental de l'Eau 77 en vigueur,
	11. Mettre en place les plans de secours afin d'assurer l'approvisionnement en eau en cas de problème qualitatif ou quantitatif	Programme d'actions	2		Suivi : MOA S2E77 En cours : Projet du Transpreauvinois : échéance fin 2025.
	12. Engager une réflexion sur le devenir des captages, abandonnés ou en sommeil, et y maintenir un suivi qualitatif ou quantitatif	Gestion / Acquisition connaissances	3		Suivi : MOA S2E77 - En cours : Etude de 50 captages abandonnés en cours de réflexion
6. REDUIRE L'IMPACT DES NITRATES ET DES PHYTOSANITAIRES	13. Identifier les zones de forte vulnérabilité des nappes	Acquisition connaissances	1		Cette étude n'a pas encore été réalisée.
	14. Définir et mettre en œuvre des plans d'actions au sein des zones de forte vulnérabilité	Programme d'actions	2		Ce travail n'a pas encore été réalisé.
	15. Poursuivre l'animation agricole sur l'ensemble du territoire du SAGE	Communication	1		L'animation agricole est assurée par les Chambres d'Agriculture sur le territoire du SAGE. Réflexion engagée au sein des structures GEMAPI et notamment dans le CTEC du Grand Morin et ses affluents pour faire émerger des projets.
	16. Définir des indicateurs de suivi des pollutions diffuses agricoles	Programme d'actions	1		L'animation agricole est assurée par les Chambres d'Agriculture sur le territoire du SAGE.
	17. Réduire l'utilisation de phytosanitaires par les collectivités et gestionnaires d'infrastructures de transport	Programme d'actions	2		- Cette thématique est traitée par divers partenaires : les chambres d'agricultures, le département 77 avec le Plan Départemental de l'Eau, etc.
	18. Sensibiliser le grand public aux bonnes pratiques limitant l'impact des produits chimiques sur le milieu naturel	Communication	2		- Cette disposition est traitée lors de discussion avec des riverains à travers un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des propriétaires.
	19. Installer des zones tampons	Programme d'actions	1		Cette disposition est réalisée par les Chambres d'Agricultures.
	20. Encadrer et limiter l'impact du drainage	Programme d'actions	1		Cette disposition est réalisée par les Chambres d'Agricultures.
	21. Maintenir et favoriser l'implantation des prairies	Programme d'actions	1		- Cette disposition est traitée dans le cadre des projets de restauration des milieux aquatiques et notamment des zones humides (discours pédagogique et sensibilisation auprès des propriétaires).
	22. Réaliser les schémas directeurs d'assainissement pluvial et identifier les mesures préventives pour réduire l'impact des eaux pluviales	Acquisition connaissances / Programme d'actions	1		Suivi : MOA Intercommunalité En cours : 2 Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) : CACPB, CAVEA, - Terminé : 1 Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) CC2M
7. REDUIRE LES TRANSFERS PAR RUISSELEMENT 8. AMELIORER L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	23. Mettre en place des dispositifs de traitement des eaux pluviales le long des principaux axes routiers	Programme d'actions	3		Le traitement des eaux pluviales avant infiltrations est demandé dans les avis de compatibilité du SAGE selon le projet.
	24. Définir les zones prioritaires pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif	Réglementaire Acquisition connaissances	1		Suivi : MOA Intercommunalité En cours : 2 Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) : CACPB, CAVEA, - Terminé : 1 Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) CC2M
	25. Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement	Réglementaire Programme d'actions	1		Suivi : MOA Intercommunalité En cours : 2 Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) : CACPB, CAVEA, - Terminé : 1 Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) CC2M
	26. Etablir des autorisations de déversement des effluents non domestiques	Gestion	3		Suivi : MOA Intercommunalités, services de l'Etat pour les autorisations.
	27. Recenser les activités polluantes et développer la sensibilisation pour réduire les flux polluants	Acquisition connaissances / Communication	3		Suivi : MOA structure GEMAPI - Environ 10 sollicitations pour des pollutions ou suspicions de pollutions, Diffuser le formulaire de signalement de la Fédération de Pêche 77, - Transmettre d'information aux services compétents (Police de l'eau).
	28. Diagnostiquer et accompagner les entreprises à mettre aux normes leurs rejets, en ciblant en priorité les activités à risques	Programme d'actions	3		- Rôle de transmission d'information en cas de rejets (suspects/polluants) auprès des services compétents (DFP, DDIT) - Le contrôle des entreprises et les demandes de mise aux normes est assuré par les services de l'Etat ayant le pouvoir de police.
	29. Localiser, hiérarchiser et assurer une veille vis-à-vis des sites et sols pollués à proximité des cours d'eau et zones d'infiltrations directes	Gestion	3		Ce travail n'a pas encore été réalisé.
	30. Assurer une veille vis-à-vis du développement d'activités impactantes pour les masses d'eau souterraines et superficielles	Gestion	1		- Diffuser le formulaire de signalement de la Fédération de Pêche 77, - Transmettre d'information aux services compétents (Police de l'eau).

ENJEUX	OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS	TYPE	PRIORITE	BILAN DES ACTIONS ENGAGEES	
					2023
4.1 IDENTIFIER CARACTERISER ET AMELIORER LES CONNAISSANCES RELATIVES AUX ZONES HUMIDES 4.2 PRESERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES 4.3 GERER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES	45. Identifier les zones humides	Acquisition connaissances	1	Suivi MOA Structure GEMAPI : Identifier les zones humides - SMAGE : En émergence 1 étude de délimitation et de caractérisation des zones humides sur le bassin versant du Grand Morin (sur les secteurs à enjeux définie par l'étude du SAGE de 2014)	
	46. Identifier les zones humides stratégiques et prioriser l'action du SAGE sur ces zones humides	Programme d'actions	1	/	
	47. Encadrer la protection des zones humides dans les projets d'aménagement	Gestion	1	- Cette protection est demandée dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. - Suivi de la réglementation : la DDT en charge de l'instruction des dossiers loi sur l'eau.	
	48. Acquérir des zones humides	Gestion	2	- Cette thématique est traitée dans le cadre des projets de restauration des milieux aquatiques, les communes, les EPCI sont encouragés à acquérir.	
	49. Inscrire la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme	Programme d'actions	1	- Cette protection est demandée dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés.	
	50. Mettre en place des programmes de restauration, d'entretien et de gestion des zones humides	Programme d'actions	2	- Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. Suivi MOA : - Ce CENCA assure la gestion sur des parcelles en zones humides dans les Marais de Saint-Gond Syndicat amont du Petit Morin : - Lancement d'une étude du fonctionnement hydraulique de la tourbière du marais de Saint Gond	
	51. Mettre en place une animation pour l'appui à la gestion des zones humides	Programme d'actions	1	- Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés.	
	52. Favoriser la restauration et l'entretien de mares et mouillères du réseau Trame Verte et Bleue	Programme d'actions	2	- Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés.	

ENJEUX	OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS	TYPE	PRIORITE	BILAN DES ACTIONS ENGAGEES	
					2023
6.1 AMELIORER LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU 6.2 PROMOUVOIR UNE GESTION EFFICACE ET ECONOMIQUE DE LA RESSOURCE EN EAU DES MARAIS DE SAINT-GOND ET LES ECONOMIES D'EAU 6.3 GARANTIR UN NIVEAU D'EAU COMPATIBLE ENTR 6.4 ASSURER UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU DES MARAIS DE SAINT-GOND	67. Développer le réseau de mesures quantitatives	Gestion	2	Suivi MOA : AQUI'Brie pour la nappe de Champigny (bassin versant de l'Aubetin)	
	68. Etudier les phénomènes de recharge des nappes (influence et limites des prélèvements) et les relations nappes/frivières en présence	Acquisition connaissances	1	Suivi MOA : AQUI'Brie pour la nappe de Champigny (bassin versant de l'Aubetin)	
	69. Améliorer les rendements des réseaux AEP	Réglementaire	1	Suivi MOA : S2E77 -Entretien et gestion du réseaux d'alimentation en eau potable	
	70. Sensibiliser les usagers à l'économie d'eau	Communication	2	- Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. - Rédaction d'article pendant les périodes de sécheresse.	
	71. Mettre en place un programme d'économie d'eau en période d'étiage et sur les zones sensibles aux déficits	Programme d'actions	2	- Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE en participant aux comités de ressources départementales (période de sécheresse importantes).	
	72. Appliquer une gestion fine des vannages dans les marais telles que définie dans le DOCOB du site Natura 2000 "Les marais de Saint-Gond"	Gestion	1	- Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE en participant au comité de pilotage du site Natura 2000. Suivi MOA : Structure GEMAPI : - Syndicat Amont du Petit Morin : Etude du fonctionnement hydraulique de la tourbière des Marais de Saint-Gond (marché infructueux)	
	73. Encadrer les nouveaux projets de prélèvements pour éviter d'aggraver l'assèchement des marais de Saint-Gond	Gestion	1	- Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE, avec les dossiers loi sur l'eau sur lesquels un avis est demandé.	
	74. Mettre en place des batardeaux sur certains fossés de drainage ou ruisseaux définis dans le DOCOB du site Natura 2000 "Les marais de Saint-Gond"	Programme d'actions	2	/	

ENJEUX	OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS	TYPE	PRIORITE	BILAN DES ACTIONS ENGAGEES	
					2023
5.1 LIMITER LE RUISSELLEMENT ET LES RAVINEMENTS EN AMONT - AVAL 5.2 AMELIORER LA GESTION DES CRUES ET REDUIRE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS 5.3 DEVELOPPER LE VOLET COMMUNICATION DE LA GESTION DU RISQUE INONDATION 5.4 AMELIORER LA GESTION DES CRUES ET REDUIRE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS 5.5 LIMITER L'IMPACT ET COORDONNER LA PRATIQUE DES ACTIVITES NAUTIQUES	53. Définir les secteurs à enjeu « ruissellement » et définir et mettre en oeuvre des schémas de gestion du ruissellement	Acquisition connaissances / Programme d'actions	1	Suivi MOA : mise en oeuvre du SAGE SMAGE : - Terminé : étude globale ruissellement sur les bassin versant du Petit et du Grand Morin et identification de 6 secteurs pilotes	
	54. Inscrire les secteurs à enjeu ruissellement dans les documents d'urbanisme	Programme d'actions	2	- Cette protection est demandée dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés.	
	55. Réduire le ruissellement dans les zones urbanisées	Programme d'actions	1	- Cette protection est demandée dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés.	
	56. Développer la compétence « gestion des ruissellements » et « gestion des eaux pluviales » en milieu urbain	Gestion	1	Dans le cadre de l'animation du SAGE, un accompagnement des intercommunalités/communes est fait sur : - Juridique : articulation des compétences "GEMAPI", "ruissellement" et "gestion des eaux pluviales urbaines"	
	57. Identifier les zones naturelles d'expansion de crues	Acquisition connaissances	1	Suivi MOA : SMAGE : mise en oeuvre du PEP 2 Morin - En émergence : étude d'identification des zones d'expansion des crues	
	58. Préserver les zones naturelles d'expansion de crues par les documents d'urbanisme	Gestion	1	- Cette protection est demandée dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés.	
	59. Préserver les zones naturelles d'expansion de crues de tout nouvel aménagement	Gestion	1	- Cette protection est demandée dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés.	
	60. Etudier le rôle des ouvrages hydrauliques sur la propagation des crues	Programme d'actions	1	Suivi MOA : SMAGE : mise en oeuvre du PEP 2 Morin - En émergence : élaboration d'une stratégie de gestion des ouvrages pendant les périodes de crues	
	61. Définir un plan de gestion des vannes lors d'inondation	Programme d'actions	2	Suivi MOA : SMAGE : mise en oeuvre du PEP 2 Morin - En émergence : élaboration d'une stratégie de gestion des ouvrages pendant les périodes de crues	
	62. Définir un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) spécifique au bassin des Deux Morin	Programme d'actions	3	Suivi MOA : SMAGE : mise en oeuvre du PEP 2 Morin - Mise en oeuvre dès mars 2023. - Avenant du PEP validé en juin 2023,	
	63. Développer la culture du risque	Communication	3	Suivi MOA : SMAGE : mise en oeuvre du PEP 2 Morin - Actions en cours	
	64. Réaliser les Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs et Plan Communaux de Sauvegarde	Communication	2	Suivi MOA : SMAGE : mise en oeuvre du PEP 2 Morin - Actions en cours	
65. Installer des repères de crues	Communication	3	Suivi MOA : SMAGE : mise en oeuvre du PEP 2 Morin - Actions en émergence		
66. Informer les particuliers et les professionnels concernés sur les moyens d'adapter l'habitat et les équipements soumis au risque inondation	Communication	3	Suivi MOA : SMAGE : mise en oeuvre du PEP 2 Morin - Actions en émergence		

ENJEUX	OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS	TYPE	PRIORITE	BILAN DES ACTIONS ENGAGEES	
					2023
20. PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES 21. DEVELOPPER LA COMMUNICATION	75. Définir et aménager des points d'accès à la rivière	Programme d'actions	3	- Ce travail a été engagé avec l'élaboration de la charte de conciliation des usages sur le Petit et le Grand Morin.	
	76. Développer une signalétique de sensibilisation	Communication	3	- Ce travail a été engagé avec l'élaboration de la charte de conciliation des usages sur le Petit et le Grand Morin.	
	77. Mettre en cohérence les documents de planification des activités de pleine nature avec les objectifs et les orientations du SAGE	Gestion	3	- Ce travail a été engagé avec l'élaboration de la charte de conciliation des usages sur le Petit et le Grand Morin. - L'animation de la charte de conciliation a été suspendue pour concentrer les moyens humains sur d'autres enjeux prioritaires.	
	78. Favoriser la communication, la coordination et le respect entre les différents usagers de la rivière	Communication	3	- Ce travail a été engagé avec l'élaboration de la charte de conciliation des usages sur le Petit et le Grand Morin. - L'animation de la charte de conciliation a été suspendue pour concentrer les moyens humains sur d'autres enjeux prioritaires.	
	79. Développer une signalétique touristique autour de la rivière	Communication	3	- Ce travail a été engagé avec l'élaboration de la charte de conciliation des usages sur le Petit et le Grand Morin. - L'animation de la charte de conciliation a été suspendue pour concentrer les moyens humains sur d'autres enjeux prioritaires.	